

PREAMBULE

La présente étude a été réalisée à la demande du PGCRN dans la communauté rurale de Ngayène. Son intérêt réside dans la collecte des informations susceptibles de soutenir des stratégies de développement s'appuyant sur la gestion des ressources naturelles. En effet, l'objectif final est d'identifier dans stratégies de conservation et rééquilibrage de l'espace et de l'environnement tout en augmentant les revenus des populations à partir de l'exploitation durable des ressources naturelles.

Pour atteindre ce but majeur une stratégie appropriée a été définie tenant compte à la fois de l'impératif d'efficacité et de la démocratie locale.

Le Sénégal va amorcer une étape décisive de son histoire en installant les collectivités locales dans un environnement juridique favorable à la prise en charge entière et responsable de leurs affaires propres en vue de leur décollage économique et social. Il n'est donc pas étonnant que les regards soient tournés vers les zones rurales qui concentrent près de 70% de la population et une bonne partie des ressources naturelles. Les CR seront elles dotées des moyens et de la maturité politique nécessaires à leur autogestion ? ces inquiétudes ont profondément inspiré le PCGRN qui, tout naturellement entend faire du partenariat et de la participation locale ses principales pistes de réflexion et d'action.

Ce partenariat exclut la substitution du projet aux acteurs locaux et s'analyse comme un appui adapté, à des efforts villageois ou communautaire de développement dûment identifiés. Il s'agit d'échapper aux échecs de l'approche classique consistant à des transferts de techniques ou de technologies qui, le plus souvent s'avéraient peu conformes aux valeurs profondes des destinataires et à la diversité des situations locales.

La participation locale est le fondement même de l'intervention du PGCRN. Les populations, par le canal du comité de gestion des ressources naturelles démocratiquement investi de la mission de préserver et d'exploiter les ressources du terroir, sont les principaux acteurs du diagnostic et de l'élaboration du PGT et de son exécution.

Ainsi, le plan de gestion des terroirs est constitué de l'ensemble des actions proposées par les populations locales pour venir à bout des contraintes par eux mêmes identifiées.

METHODOLOGIE

I STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE SPATIAL

La communauté rurale constitue l'espace d'intervention du PGCRN. Il s'agit de la structure décentralisée de base, celle qui est la plus proche des populations et appelée en conséquence à leur assurer les conditions favorables d'un développement durable. Dans cette perspective, l'objectif majeur du PGCRN est d'augmenter les revenus des populations locales, d'impulser le développement à partir de l'exploitation durable des RN. La MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) est sollicitée ici pour atteindre cet objectif majeur.

Pour appliquer les concepts fondamentaux de la MARP aux terroirs villageois et prendre en compte toutes les préoccupations de la CR, la stratégie d'échantillonnage développée pour le ciblage des unités d'enquête tient compte des témoignages de la vie collective, des interprétations spatiales vécues et perçues par les populations locales.

La méthodologie d'approche est fondamentalement participative et est guidée par les perceptions et valeurs locales pour illustrer le découpage de l'espace.

- La communauté rurale est ainsi divisée en trois zones qui correspondent à des aires de terroirs délimitées par les populations locales elles-mêmes. Celles-ci expriment des sentiments d'appartenance au même terroir partageant la même histoire et les mêmes caractéristiques socio-économiques :

- Un certain nombre de villages centres et satellites a été identifié dans chacune des zones et dans lesquels sera effectué le diagnostic participatif.

L'identification des villages centres et satellites repose sur les méthodes suivantes:

- L'interview de base portant sur un échantillon représentatif de la population locale. Il lui est demandé de classer les localités villageoises selon leur ordre d'importance sur les plans quantitatif et qualitatif.

Une matrice de données à deux entrées est élaborée et soumise aux personnes interrogées : les différentes localités villageoises sont listées en lignes et les colonnes sont remplies par des numéros correspondant à l'ordre d'importance attribué par les sujets aux localités

villageoises. Des questions relatives aux critères de sélection viendront compléter le test, l'objectif étant d'apprécier les valeurs conférées aux lieux.

carte échantillonnage

- Parallèlement à cette démarche, des cartes du terroir ont été soumises à des observateurs avertis, des techniciens (CERP, Planificateur) en leur demandant de nous montrer les caractéristiques et les particularités les plus importantes des terroirs villageois.

Enfin le Comité de Gestion des Ressources Naturelles (CGRN) a développé une stratégie d'échantillonnage qui, confrontée aux informations collectées, a permis de définir un échantillon représentatif.

Ainsi sur les vingt trois (23) villages que compte la communauté rurale de Ngayène, quinze (15) villages ont été retenus. Les critères de sélection sont liés à :

- l'ancienneté des villages, leur poids historique et culturelle (Ngayène, Diama Thiéwi)
- la centralité liée à l'existence de certains équipements et infrastructures (Ngayène, Passi Ngayène, Darou Mbap, Loyène)
- leur intérêt écologique ou environnemental (Diama Kacounda, Passi Ngayène)

II LES MODALITES DE REALISATION DE LA MARP

La MARP comme méthode d'investigation est habituellement utilisée à l'échelle des terroirs villageois alors que le plan de gestion de terroir s'organise au niveau de la communauté rurale. Le changement d'échelle a nécessité la mise en oeuvre d'une stratégie impliquant deux niveaux d'approches complémentaires qui s'inscrivent parfaitement dans la logique de la MARP et la gestion durable des Ressources Naturelles dans la Communauté Rurale. La MARP dans son acception est une méthode de recherche participative qui suscite l'adhésion et la participation des populations locales par l'intermédiation d'outils méthodologiques.

La stratégie d'approche proposée se présente de la manière suivante :

- Une stratégie d'approche globale qui a permis de couvrir tous les villages retenus (au nombre de 15) dans la communauté rurale de Ngayène. Les équipes d'enquête en développant des outils du diagnostic participatif appropriés ont ainsi capitalisé des informations majeures relatives aux R.N. Les résultats de ce diagnostic sont simultanément analysés et restitués au niveau des assemblées villageoises, inter villageoises et à l'échelle de la communauté rurale par les membres des comités de gestion des ressources naturelles. Les assemblées villageoises dépassaient souvent plus

de 100 personnes. La stratégie de sensibilisation développée par le PGCRN : affichage, radio, crieurs publics dans les loumas, a eu un impact positif et a facilité la mise du diagnostic.

L'analyse et la restitution des informations du diagnostic au niveau des différentes échelles retenues constituent la composante essentielle du processus de planification et contribuent à la définition et à l'élaboration du plan de gestion des terroirs.

Les contraintes qui pèsent sur la gestion des ressources naturelles, les actions et solutions définies pour les lever sont largement discutées et validées dans le cadre de ces différentes assemblées villageoises et à l'échelle de la Communauté rurale.

Cette stratégie d'approche globale a ainsi largement contribué à faire connaître la philosophie du PGCRN et permis de consolider les acquis de la sensibilisation. En effet, tous les villages retenus dans l'exécution de la stratégie d'échantillonnage ont fait l'objet d'enquête. Les populations locales des villages qui n'ont pas été sélectionnées ont pu participer à l'étude en se rendant dans les villages sélectionnés.

- La deuxième stratégie d'approche solidaire à la première est plutôt de type inductif. Elle a permis l'identification de "villages miroirs" ou "villages témoins" qui synthétisent toute la problématique des ressources naturelles. pour valider toutes les informations recueillies auprès des populations de la zone. Cette investigation a été menée par une équipe MARP de dix (10) personnes qui a séjourné pendant trois jours à Médina Serigne Mbaye .

Parmi les outils spécifiques de la MARP utilisés on peut noter:

- L'utilisation des données secondaires existantes qui a permis d'interpréter les photographies aériennes de la zone, recueillir les informations contenues dans les documents du CERP, de la sous préfecture et autres structures techniques. Les données ont été complétées auprès de certaines personnes ressources.

- Le profil historique pour recueillir les événements marquants (la vie des villages et la formation des terroirs villageois). Le profil historique est aussi un moyen pour les équipes MARP d'établir des relations avec les notables et d'ouvrir des portes pour les interview semi- structurées (ISS).

- Les ISS qui sont le point focal de la MARP et reviennent dans la manipulation de tous les outils. Les ISS en MARP remplacent le questionnaire d'enquête classique par le "check-list" ou guide d'entretien comprenant une liste de sujets, points, idées, questions- clés, sur le thème à aborder.
- Les cartes de terroirs qui sont des représentations schématiques visualisant un espace donné, son occupation et son utilisation. Ces représentations graphiques ont été réalisées par les populations locales pour expliquer les faits, les marques dans leur terroir.

- Les transects qui ont permis de recueillir une masse considérable de renseignements sur les terroirs étudiés (eau, sol, végétation, faune, cheptel, utilisation de l'espace), problèmes et opportunités du milieu.

- Le classement socio-économique ou classement par prospérité qui ressort les différentes catégories de paysans selon leur richesse. L'importance d'une telle information pour la planification est évidente. Elle permet d'éviter les biais liés au statut et à l'influence de l'individu et par conséquent de choisir les personnes à interviewer aussi bien chez les individus aisés que les individus pauvres.

- Les diagrammes de venn, de polarisation permettent d'explorer les problèmes organisationnels et de cerner les échanges avec l'extérieur.

- Les classements matriciels (écologique, revenus, systèmes de production ...) qui permettent de déterminer l'évolution des ressources naturelles les priorités et préférences des populations par rapport à ces ressources ont été réalisées par les populations. Ces données ont permis d'apprécier les niveaux d'exploitation des ressources et potentialités du terroir.

- Les calendriers saisonniers qui ont mis en évidence certains goulots d'étranglement sur le calendrier agricole des hommes, des femmes et jeunes ainsi que le temps consacré aux actions de gestion des ressources naturelles.

- Les pyramides de décision pour analyser les contraintes et besoins identifiées et dégager les idées d'action.

- La restitution finale à différentes échelles (villages, zones, communauté rurale, C.L.D) qui a permis de compléter, trianguler les informations recueillies; d'approfondir

les discussions et les analyses ; et enfin de promouvoir la participation et la prise de décisions par les populations .

III - ENQUETE MENAGE

Tout en privilégiant la Marp comme outil principal, un questionnaire ménage a été défini, pour mener des enquêtes. Cette enquête ménage a surtout aidé au diagnostic des systèmes de production agricole (Agriculture, Elevage, Foresterie rurale). Elle a permis de mettre en évidence des disparités internes qui n'ont pu être prises en compte par la Marp. Il s'agissait de compléter le diagnostic par des données quantitatives, afin d'obtenir le maximum d'informations.

I ESPACE PERCU ET VECU PAR LES POPULATIONS

1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE N'GAYENE

La communauté rurale de Ngayène est située dans l'arrondissement de Médina Sabakh, département de Nioro du Rip, Région de Kaolack. Elle couvre une superficie de 187 km². Ses limites administratives sont constituées :

- au Nord par l'arrondissement de Nganda
- au Sud par la communauté rurale de Médina Sabakh
- à l'Est par la République de Gambie
- à l'Ouest par la communauté rurale de Kayemor.

La communauté rurale de Ngayène s'étend sur la couverture grés-argileuse du Continental Terminal, et comporte à peu de choses près les mêmes unités de relief et les mêmes compartiments morphopédologiques que la CR de Kayemor. Mais elle se distingue de Kayemor par une plus grande homogénéité des ensembles de plateaux, du fait d'une moindre dissection par le réseau hydrographique. Le relief est ainsi très monotone, constitué de plateaux de faible altitude, dont les parties les plus élevées correspondent souvent aux affleurements de la cuirasse. L'érosion est encore ici une contrainte au niveau des têtes de vallons et dans les zones de terroirs ; malgré une nette diminution de la pluviométrie. Les eaux de ruissellement sont à l'origine d'un ravinement et d'une dégradation avancée des sols. Les sols ferrugineux tropicaux sont largement étendus sur les plateaux et glacis colluvio-alluviaux, alors que les sols peu évolués d'apport hydromorphe sont de faible extension.

La CR de Ngayène présente tout de même de meilleurs taux de boisement et de vastes étendues de plateaux portent encore une couverture végétale relativement conservée en raison de l'impact du classement.

Seulement la croissance démographique rapide la CR peut être un facteur de dégradation de cette couverture végétale.

En effet, dans la période qui va de 1976 à 1988, la population de la communauté s'est accrue de 3,6 % par an, passant ainsi de 8 562 à 13 208 habitants. La densité qui était de 46,3 en 1976 s'établit à 70,6 habitants au km², en 1988, soit presque le double de la moyenne nationale. La réponse à cette croissance démographique qui se traduit par une diminution des terres de culture est la migration massive des populations jeunes vers d'autres régions notamment vers la Casamance.

L'analyse démographique de cette population met en évidence le déséquilibre qui se lit dans la répartition de la population par âge et par sexe. En effet, la population âgée de moins de 20 ans représente 54 % de la population totale alors que les âgés de 60 ans et plus représentent 7,4 %. En revanche, la tranche d'âge intermédiaire ne représente que 38,6% de la population totale. Notons ici que la proportion de jeunes est moins importante que dans les communautés rurales de Kayemor et Médina Sabakh.

La répartition de la population selon le sexe montre que les femmes représentaient en 1988 52,5 % de la population. Ce qui traduit la tendance à l'émigration des hommes.

Par ailleurs, la communauté rurale de Ngayène est essentiellement peuplée par des Wolof qui constituent 87% de la population . Le second groupe ethnique est constitué de "Poularophones" qui représentent 12% de la population totale alors que les Sérère viennent en dernières position avec 1%.

L'écrasante majorité des habitants de la communauté rurale de Ngayène exerce comme activité principale l'agriculture sur des sols joors, dacks, et les dack-joor surexploités. L'activité pastorale vient en seconde position et occupe 20% des actifs. L'élevage est pratiqué sur des cuirasses pauvres et rocailleuses à cause du manque d'espace. D'une manière générale les sols sont très pauvres compte tenu de la surexploitation , du ravinement et supportent mal les principales spéculations de la zone que sont l'arachide, le maïs, le Souna, le sorgho, le niébé etc...

Le reste de la population s'adonne au commerce (4%) et à l'artisanat (1%°).

carte de situation

Sur un autre plan, la prépondérance de la population jeune pose la problématique de la planification et d'équipement des campagnes en infrastructures sanitaires, socio-économiques et socio-culturels. Le niveau d'équipement de la communauté rurale est très faible. La communauté rurale de Ngayène ne dispose que de 10 salles de classes, chacune d'elles compte en moyenne 35 élèves.

Selon les statistiques disponibles, sur 1560 enfants scolarisables, seuls 168 vont à l'école, soit un taux de scolarisation de 10,8%. Ce taux, de scolarisation très faible est lié non seulement au manque d'écoles mais aussi et surtout à une réticence farouche des populations à envoyer leurs enfants à l'école. Ainsi, la population est constituée de 68,1 % d'analphabètes.

En ce qui concerne les infrastructures sanitaires la communauté rurale de Ngayène ne dispose qu'un seul poste de santé, d'une maternité rurale et de 8 cases de santé. C'est dire que le niveau d'équipement en infrastructures sanitaires est très insuffisant. Les équipements hydrauliques se résument à un forage et 64 puits. Compte tenu de la dispersion de l'habitat, de la profondeur de la nappe et de la rareté des eaux superficielles, l'adduction d'eau et l'amélioration du système d'exhaure doivent être considérées comme des actions prioritaires à entreprendre.

Cependant, il ne s'agit pas tout simplement d'équiper mais de bien équiper. C'est dire que la future application du plan d'aménagement du terroir doit veiller à la bonne organisation des places centrales de la communauté rurale. Pour l'heure c'est le village de Ngayène qui concentre l'essentiel des équipements de base. Il serait plus judicieux de déconcentrés les infrastructures éducatives, sanitaires et hydrauliques, d'autant que la communauté rurale ne manque pas de gros villages de plus de 1000 habitants qui peuvent accueillir ces équipements.

I.2 PROFIL HISTORIQUE DE LA CR DE NGAYENE

Il est toujours difficile de retracer l'histoire d'un terroir à civilisation orale. Que l'on ne s'y trompe pas cependant, les populations locales sont imbues du passé de leur terroir et des événements référentiels qui ont rythmé leur existence.

Selon, les témoignages des populations recueillis au cours des assemblées villageoises et des focus-groups, la communauté rurale de Ngayène regroupe des localités d'âges très différents. En effet, si les villages de Diama Thiewi (1122), de Ngayène (1370), et

de Diama Kacounda (1330) datent du Moyen-Age celui de Médina Serigne Mbaye est fondé en 1978.

Les motifs d'occupation de l'espace sont liés à la recherche de terres fertiles, de terres de pâture, de points d'eau, d'essences végétales ou d'un bois juboyeux. Cependant il y a presque toujours un événement fabuleux ou mythique qui sert de prétexte à l'occupation d'un site. A Diama Kacounda par exemple c'est une vache qui aurait déterminée l'emplacement du premier puits.

L'écrasante majorité des villages de la communauté rurale de Ngayène est fondée par les Wolof. Toutefois certaines localités l'ont été par des populations issues du groupe " poularophone ". C'est le cas de Diama Thiewi, de Diama Kacounda et de Diama Thiamba.

Tous groupes ethniques confondus, ces premiers occupants exerçaient comme activité principale l'agriculture associé à l'élevage.

A. Les Processus d'occupation de l'espace

Les processus d'occupation de l'espace sont complexes et obéissent divers facteurs dès fois mythiques. Cependant, en procédant aux recoupements des témoignages dans la communauté rurale, on se rend compte que le mobile d'occupation des sites est déterminé de près ou de loin par la présence de Ressources Naturelles favorables au développement de leurs activités de base Ainsi, la recherche de terre de culture, de pâturage et de point d'eau déterminent le mouvement et le site. Tandis que le fonçage du premier puits constitue presque toujours l'acte préalable à la fondation d'un village.

C'est dire que dans l'écrasante majorité des localités le puits a le même âge que le village ou le précède. C'est le cas de Diama Thiamba, de Darou Mbap, de Sine Ngayène pour ne citer que ceux là. La plupart des premiers puits font l'objet de culte. Par exemple à l'occasion d'un mariage, la jeune épouse est conduite au premier puits pour simuler l'acte de puiser.

Pourtant c'est avec enthousiasme que les habitants évoquent l'abondance des ressources naturelles, aujourd'hui révolue de leur terroir. "Il y avait onze grandes mares ici" déclare un habitant de Diama Kacounda. Un tel autre de Diama Thiewi commence son compte ininterrompu d'espèces végétales qui meublaient son environnement immédiat. Et l'assemblée villageoise de valider en chœur le discours de l'intervenant. A l'époque la

végétation, la faune, et l'eau étaient abondantes et les terres fertiles. Les populations étaient autosuffisantes en Ressources Naturelles et les produits tirés des activités couvraient les besoins essentiels.

B. Les Activités des premiers occupants

Les premiers occupants de la communauté rurale de Ngayène s'adonnaient essentiellement à l'agriculture et à l'élevage. Il faut toutefois noter l'exercice de certains métiers: poterie, tissage, forge, cordonnerie qui assurent l'outillage et les besoins secondaires des agriculteurs.

On raconte que les premiers occupants pratiquaient la culture sur brûlis et les principales spéculations cultivées étaient le sorgho, le basi, le souna etc....A cet époque les terres étaient fertiles et permettaient d'atteindre des rendements importants. Selon les populations, 12 semoirs produisent autant de graines que 6 semoirs il y a quelques années.

Cependant l'introduction de la culture arachidière dans le premier quart du 20 e siècle a entraîné des bouleversements très importants dans les systèmes de production et dans la manière de percevoir le milieu et les Ressources Naturelles.

Ainsi, la pression démographique et les changements climatiques dont les plus décisifs sont survenus dans les années 1960 ont rendu aléatoire certaines pratiques spatiales. En effet, selon les populations la réduction de l'activité pastorale est liée à l'exiguïté de l'espace (al bu xat) consécutif au croît démographique. A cet égard, le réajustement effectué est la transformation des éleveurs en agro-pasteurs.

C. Les événements référentiels

Le profil historique des villages de la communauté rurale de Ngayène met en relief des événements les plus marquants retenus par la conscience collective dans le domaine des Ressources Naturelles. Ces événements référentiels tournent autour de la famine, de l'invasion des sauteriaux, de feux de brousse, d'épizooties, d'existence de points d'eau, de fonçage de puits, d'introduction de nouvelles techniques agricoles etc....

Parmi ces événements marquants il faut retenir le grand incendie de 1949 qui a entraîné l'exode et la famine. En fait, durant ces 1950 dernières années, la famine est souvent revenue de manière presque cyclique dans cette partie du Saloum. Les réquisitions de

vivres opérées par les autorités coloniales durant la dernière guerre ont abouti à une famine fortement encrée dans le conscient de la population locale.

D'autre part la sécheresse dont le début a été situé par les assemblées villageoises vers la fin des années 1960 a durement éprouvé la population et l'environnement physique de la communauté rurale de Ngayène.

En somme les événements référentiels relatés préfiguraient déjà les importants changements bioclimatiques qui expliquent la situation actuelle.

D. La situation actuelle

La situation actuelle de la communauté rurale de Ngayène est une situation de crise de la relation homme-milieu. Cette crise n'épargne ni la perception du milieu de vie, ni la pratique spatiale elle-même.

Il s'y ajoute la dégradation accentuée de l'environnement et la raréfaction continue des Ressources Naturelles relativement à la péjoration du climat.

De plus, la densification de l'occupation de l'espace résultant du croît démographique a abouti à son exigüité, à la suppression ou à la réduction de certaines activités à une pratique symbolique tel est le sort réservé à l'élevage. Cette exigüité de l'espace très décriée par les populations a également abouti à la suppression de la pratique de la jachère et de zones conservées ou mises en défens.

Sur un autre plan, la dégradation de sols consécutive à la surexploitation et à l'érosion hydrique (Yollandé) a atteint des proportions inquiétantes, tandis que le manque d'eau constitue une véritable contrainte pour la population de toute la zone.

II PRATIQUES ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: DIAGNOSTIC DES SITUATIONS

II.11 PERCEPTION DES RESSOURCES EN EAU PAR LES POPULATIONS

III. LES RESSOURCES NATURELLES: PERCEPTION ET PRATIQUES LOCALES

Le problème de l'eau se pose avec acuité dans la Communauté Rurale de Ngayène. Le peu de ressources exploitables ne suffit pas à satisfaire une demande de plus en plus croissante. C'est pourquoi l'adoption de stratégies devant aboutir à une meilleure gestion est un impératif.

A. Le potentiel hydrique

L'inventaire des ressources hydriques fait ressortir les potentialités en eau directement exploitées par les locaux. Ce sont :

- les Ten : ils captent l'eau des nappes phréatiques et peuvent atteindre 45 m (le maximum foré est à 55 m à Passy Ngayène).

Tard en saison sèche, la plupart de ces puits tarissent, rendant ainsi plus aigu le problème de l'alimentation en eau.

Par ailleurs, seuls quelques puits et un forage à Ngayène (actuellement en panne) sont inventoriés sur l'ensemble de la communauté rurale

- les deek : Ce sont des mares temporaires qui participent beaucoup à l'alimentation en eau. A l'intérieur de chaque terroir, les habitants identifient des mares dont le nombre est variable. A chacune d'elle est affecté un nom : deek bu rey à Taïf, deek Assane, à Passy Ngayène etc...

Tout ceci pour souligner la valeur accordée à ces points d'eau qui revêtent ici un caractère sécuritaire. Cependant, ils tarissent rapidement sous le coup de la forte évaporation en saison sèche. En dehors de ces mares, les possibilités d'alimentation qui s'offrent aux populations locales sont minces.

Le petit Baobolon l'unique rivière qui drainait Ngayène est aujourd'hui à sec en raison de difficultés d'alimentation en amont. Il s'assèche un à deux mois après la cessation des pluies. Il en est de même de quelques drains qui fonctionnent comme des vallées mortes (Diama Thièwi, Kacounda, Diama Palène) et ont une faible influence sur la disponibilité en eau.

Cette absence d'écoulement permanent pose problème surtout quand on voit que les précipitations, les seuls espoirs du monde paysan n'apportent guère plus de satisfaction. La sécheresse est ici perçue ou mieux, vécue comme une triple contrainte. D'abord la hauteur recueillie a de plus en plus baissé depuis quelques années, précisément à partir de 1965, 1966 où seraient apparus les premiers signes de sécheresse ou "*beecor*". Concrètement, la mémoire collective retient comme fait marquant la rareté des points d'eau.

A Loyène, plus d'une dizaine de mares se sont asséchées tandis qu'à Diama Kacounda, quatre mares ont été complètement comblées.

Ensuite la saison pluvieuse s'est raccourcie. Jadis longue de 4,5 voire 6 mois, elle est aujourd'hui concentrée sur 3 mois et même deux mois et demi. Il est à noter que le paysan ne prend ici en compte que les pluies efficaces. Enfin, les précipitations sont mal réparties au cours de l'année, ce que traduit le concept de "*maral*" (maral = trou ou poche de sécheresse, ou sécheresse). Il est défini comme un arrêt temporaire des pluies pendant une vingtaine de jours, en pleine saison. Il est à l'origine de gros désastres surtout s'il intervient au milieu du cycle végétatif des plantes.

Les causes évoquées sont liées plus à la déplétion des ressources végétales car disent-ils "*ep la garab, ep la ndox, ep la tao*". Il s'y ajoutent l'action des feux de brousse et l'introduction du machisme agricole.

Cette définition de la sécheresse est assez exhaustive. Elle pose de façon globale toute la problématique de l'eau dans un milieu à vocation essentiellement rurale.

Il va s'en dire que l'accroissement des besoins contraste nettement avec la baisse du potentiel hydrique qui est ici une contrainte majeure en plus de l'érosion hydrique.

B. Les contraintes liées à l'eau

Elles sont de diverses natures :

- Le déficit d'alimentation en eau de boisson et du cheptel : il est plus aigu à Ngayène qu'à Kayemor où l'accent est plus mis sur l'érosion hydrique. L'eau de boisson n'est obtenue qu'à partir de puits ou de forage (à Ngayène). Or, ces puits sont peu nombreux et dépassent rarement la dizaine à l'échelle du village. On en décompte 8 à Passy Ngayène, 5 à Loyène et servent aussi à l'abreuvement du bétail, au maraîchage et au reboisement, on comprend aisément qu'ils ne puissent répondre à la demande surtout en saison sèche où le niveau de la nappe est au plus bas. Ainsi, aux heures tardives de la journée, les femmes d'un commun accord sont obligées de renoncer au puisage en attendant des moments favorables. C'est le *tërël*. Il arrive aussi que ce tarissement soit définitif et dans ce cas, le dragage est de rigueur en attendant le démarrage de l'hivernage où les conditions sont meilleures. D'ailleurs, à cette époque de l'année, la contrainte est d'une autre nature. Elle est afférente à l'écoulement superficiel.

L'écoulement superficiel est le fait de petits ruisseaux alimentés par l'eau de pluies. Ils coulent dans le sens de la pente à une vitesse vertigineuse. Le ruissellement ou "yoldé" dans la terminologie locale est parfois destructeur. Il emporte tout sur son passage et cause des dégâts importants en matériels et en vies humaines. Le ravinement causé ou yoldé est ainsi spectaculaire. L'exemple de Loyène est là pour le prouver : un ravin de 10 mètres de large et d'une profondeur de 7 m pénètre le village par le sud sur une longueur de 1500 m.

En plus de cela, le Yollandé participe beaucoup à la diminution des surfaces cultivables et à la baisse de fertilité des sols par l'ablation de la couche arable. Pour l'instant, les moyens de lutte s'articulent autour de la pose de cordons pierreux sur les parties du champ les plus touchées par le yoldé. Le paysan aligne perpendiculairement à l'axe d'écoulement des rangées de blocs de cuirasse qui diminuent de la vitesse de l'eau, donc la perte en sol. Des piquets sont aussi utilisés de même que des plantes comme le salane (*Euphorbia balsamifera*) pour produire le même effet.

La combinaison de ces deux techniques - plantation d'arbres et pose de cordons pierreux - fait force de loi pour les paysans. A Passy Ngayène, un paysan a estimé qu'en plus d'un apport de fumure, les ravins sont fermés au bout de deux ans. Mais force est de souligner que face à l'ampleur de contraintes liées à l'eau, les techniques initiées par les populations locales, même si elles sont efficaces, sont loin de régler les conflits inhérents à la gestion des ressources en eau et en sol. Elles en sont conscientes d'où la pertinence des stratégies mises en avant.

C. Les stratégies

Elles reposent d'une part, sur la multiplication des points d'eau notamment des puits en vue de diversifier les sources d'alimentation en eau. La réfection des puits non fonctionnels comme à Passy Ngayène constitue aussi un point saillant de la plate-forme. A Ngayène, il s'agit de construire un château d'eau pour régulariser la disponibilité en eau et assurer l'alimentation des villages environnants.

Les puits-forages ont aussi été ciblés surtout au niveau des bas-fonds pour stimuler le maraîchage et le reboisement. En effet, ces deux activités, très appréciées par les populations ne pourront connaître des jours meilleurs qu'à condition que la question de l'eau soit résolue. Autrement, toutes les initiatives dans ce domaine sont vouées à l'échec.

D'autre part, un appui soutenu dans l'édification des cordons en pierre est nécessaire car il faut le dire, elle ne peut être efficace que sur une échelle plus petite que celle du champ.

Cela ne veut pas dire qu'il faut privilégier les ouvrages de grande dimension. L'important est ici de promouvoir et surtout d'organiser l'initiative paysanne de manière à aboutir à des résultats tangibles.

transect

transect

II.12 PERCEPTION DES RESSOURCES PEDOLOGIQUES PAR LES POPULATIONS

Les sols sont le reflet de l'état des ressources naturelles. Ils participent donc à la compréhension du fonctionnement de la nature et ont aussi leur importance dans l'analyse des comportements sociaux. Dans la communauté rurale de Ngayène la problématique des sols se pose en terme d'insuffisance des terres et de dégradation de la qualité de ces dernières.

A. Typologie locale des sols

On distingue quatre types de sols : les "mbamdoj", les "joor" les "Deck" et les "baxali".

- les "mbam dooj" : Ce sont des blocs de cuirasse qui jonchent le sommet des versants. Ils sont parfois affleurants ou recouverts d'une mince pellicule de sable. La végétation, clairsemée, est composée essentiellement d'arbustes : Rat (*Combretum glutinosum*), Wolo (*Terminalia macroptera*), Dëm (*Ziziphus mauritiana*), Sonanber (*Lanea velutina*), Bara (*Combretum micranthum*). Ils sont d'aucune utilité agricole mais servent par contre de pâturage dans les terroirs où ils sont très étendus.

Les Joor

Ils correspondent aux sols ferrugineux tropicaux non lessivés. Ils sont à Ngayène fortement étendus. La terminologie locale distingue trois sous-classes :

* *le joor bu xonk ou Kongotong*: il est meuble et rouge en surface alors qu'à quelques centimètres du sol, il cède à une carapace qui mise à nu par l'érosion hydrique devient complètement incultivable. Il porte le Maïs et le coton mais se dégrade très vite (après un an de culture).

* *le joor bu weex* : Sa couleur blanche résulte d'un long processus de lessivage qui a débarrassé le sol de ses constituants ferreux.

Les joor, en raison de leur texture meuble, sont le domaine des grands arbres : Guy (*Adansonia digitata*), Soto (*Ficus capensis*), Xexu (*Hannoa undulata*), Kaad (*Acacia albida*), Fromager (*Ceiba pentandra*), Sonamber (*Lanea velutina*), Xay (*Khaya senegalensis*).

Ils sont aussi favorables à la culture du Souna et de l'arachide. Cependant, leurs profils sont tronqués et ils se déstructurent facilement sous l'effet de l'érosion éolienne et hydrique. Il en est de même pour les *dack- joor*.

les *dack- joor* ou *baxali*: ils sont situés sur les bas de pente et reçoivent par conséquent les produits de démantèlement des versants et sont aussi intéressés par des submersions temporaires. Ils portent les mêmes cultures que les *dack*.

* les *dack* : la communauté rurale de Ngayène est le domaine par excellence des *dack*. ils proviennent de l'accumulation de sédiments fins (argiles et limons) charriés par le ruissellement. Ils sont donc imperméables quand ils sont engorgés et très peu filtrants. Cela inhibe la pénétration des racines si bien que ce sont les arbustes qui dominent. Les populations distinguent dans le profil deux horizons :

- le *Gëbb* : c'est la couche superficielle. Elle profonde d'environ 50 cm et est de couleur noire avec des tâches. Elle est très fertile parce que renouvelée annuellement par le dépôt d'alluvions dans les vallées fonctionnelles. La riziculture et la culture du maïs y sont très développées de même que la culture du sorgho.

- le *bann* : c'est le second horizon. Sa couleur différente, de celle du *Gëbb* tire vers le gris. Elle est infertile et n'a donc aucune utilité agricole.

Cependant, les sols s'engorgent rapidement, ce qui rend difficile l'activité agricole et en outre , ils s'assèchent rapidement. Egalement soumis au ruissellement ils sont souvent ravinés.

Ces sols tels que précédemment décrits, recèlent des potentialités qui servent de support à l'activité agro-pastorale. Mais malheureusement, cette exploitation des ressources pédologiques est faite sans considération des lois de pérennisation des éléments de la nature. Un processus de dégradation est ainsi déclenché et dont les effets semblent très bien perçus par les communautés locales.

B. Les contraintes

L'appréciation des populations sur l'évolution des rendements dans la communauté rurale de Ngayène, même en l'absence de statistiques, est significative. Les rendements sont très faibles, comme l'évoque un paysan à Passy Ngayène, si 3 ha cultivés lui

permettaient de récolter 10 ânes (1 âne = 100 kg) l'extension de son champ sur 4 ha ne lui fournit pas plus de 100 *dioh* (unité de mesure)

Le déficit vivrier est donc partout évoqué avec insistance. Les cultures commerciales telles que l'arachide et le coton ne rapportent plus autant, ce qui plonge les paysans dans la paupérisation car les dettes contractées lors du démarrage de la campagne sont impérativement recouvertes.

L'agriculture qui est déjà de loin l'activité la plus importante semble être le parent pauvre de l'économie rurale. Les raisons évoquées pour expliquer cette situation sont nombreuses et variées. La sécheresse modifie de façon globale l'équilibre écologique. Ce phénomène est mieux perçu au niveau des bas-fonds où le retrait rapide des eaux modifie de façon sensible les conditions d'hydromorphie. Sur les plateaux, la faible humectation des sols agit sur les réserves en eau et par conséquent sur le cycle végétatif des plantes.

La végétation qui ne joue pas son rôle d'écran soumet directement le sol aux intempéries et à la force destructrice des premières averses.

La conséquence est une accélération du processus de ravinement (*Yollandé*) qui est dans cette zone très poussé. Les *Yollandé* contribuent beaucoup à l'amenuisement des surfaces cultivables qui est ici un fait marquant. Le déséquilibre entre l'étroitesse des terres cultivées et la population est saisissant. Les terroirs sont disposés dans le paysage de façon ininterrompue, ce qui amoindrit voire inhibe toute possibilité de remise en état des sols. D'ailleurs, à Passy Ngayène, le manque de terres oblige les villageois à se tourner vers le territoire gambien. Des arrangements à l'amiable ont été trouvés avec le village de Balanghar entre autres.

Les terrains de parcours du bétail sont aussi réduits le plus possible afin de ne pas empiéter sur les champs. Dans le même village de Passy Ngayène, le parcours fait moins de 40 m pour près de 1300 têtes de bétail. Le piétinement devient donc cause importante de dégradation des sols qui subissent également l'assaut répété de plusieurs autres facteurs qui agissent de façon concomitante.

La fragilisation des sols constitue donc un casse-tête permanent pour les villageois qui tentent autant que faire se peut de limiter les dégâts, ce qu'attestent l'importance des réponses apportées.

C. Les stratégies

Elles tournent autour de quatre points essentiels:

- l'apport de fumure dans les champs : c'est une technique assez fréquente sur laquelle s'appuie les agriculteurs pour contourner le déficit en engrais minéral.

- Des techniques de compostage sont aussi connues mais des détails techniques liés au transport empêchent la forte adhésion à cette pratique.

- La lutte anti-érosive est aussi menée par la plantation d'arbres (Salanes) et de piquets qui permettent la récupération des terres perdues sous l'action du ruissellement.

Des cordons en pierres sont aussi édifiés de même que des brises vents pour limiter les effets de l'érosion éolienne. Cependant ces actions sont ponctuelles et se pratiquent à une échelle trop grande pour permettre d'aboutir à des résultats tangibles. Le manque de coordination dans la conduite des actions est significatif de la faiblesse de leurs impacts sur l'environnement, c'est pourquoi les populations ont conçu un scénario en trois articulations :

- * l'amélioration de la fertilité des sols par l'utilisation d'engrais en quantité suffisante et de bonne qualité. Les populations restent convaincues que dans le contexte actuel, l'augmentation de la production ne dépend que de l'apport en engrais minéral et/ou organique. C'est dans ce cadre que l'embouche est ciblée (bovine et ovine).

- le renforcement des moyens anti-érosifs : il ne s'agit pas de l'implantation d'ouvrages démesurés, coûteux et dont l'entretien est difficile. Etant donné que les techniques sont en général adoptées, l'accent doit être mis sur l'organisation des paysans qui garantirait l'efficacité.

En conclusion, la communauté rurale de Ngayène fait face à une forte dégradation de ses ressources pédologiques: les sols sont déstructurés, pauvres si bien que les rendements baissent continuellement. Les stratégies mises en place par les populations locales sont appréciables mais la résolution des problèmes entre dans le cadre global d'aménagement de l'espace. Cela est d'autant plus nécessaire et urgent que de l'état des sols, dépend celui des autres ressources, notamment végétales.

II.13 PERCEPTION DES RESSOURCES VEGETALES

L'analyse perceptive des ressources végétales, au delà de l'aspect descriptif, est révélatrice, de façon globale, de l'utilisation et de l'aménagement de l'espace. Car au delà des questions écologiques et environnementales, ce sont les stratégies de gestion des terroirs qui sont mises en avant. C'est pourquoi la perception des ressources végétales par les populations locales de la communauté rurale de Ngayène intègre aussi l'inventaire des ressources que la problématique de l'évolution de celles-ci au cours de ces dernières années.

A. Inventaire des Ressources végétales

La communauté rurale de Ngayène dispose d'une forêt classée de 1 900 ha. Cette forêt fortement colonisée par des espèces comme le Rat, le tab, le Ngéran, diffère peu des zones non classées alentours en raison du caractère quelque peu disparate de la couverture végétale.

Espèces caractéristiques de la CR de Ngayène et leurs biotopes

Espèces		Précipitation	Topographie	Sols
Alôme	<i>Diospyros mespiliformis</i>	500 à 1250 mm	dépressions	sols sableux à argileux, sols alluviaux
Bara	<i>Combretum micranthum</i>	250 à 1500 mm	au bord des mares, sur les plateaux et pentes	sols pierreux, graveleux ou gréseux argile
Bëer	<i>Sclerocarya birrea</i>	200 à 700 mm	bas-fonds, pentes (versant)	sols sableux, pierreux ou croûtes
Dimb	<i>Cordyla pinnata</i>		plateaux, pentes	sols sableux à argileux
Gejaan	<i>Anagessius Perocarpub</i>	500 à 700 mm	mares, bas-fonds	sols argilo-limoneux, alluvions
Guy	<i>Adansonia digitata</i>	250 à 1000 mm	glacis, bas de pente	tous les sols mais de préférence calcaire
Mboule	<i>Celtis intégrifolia</i>	500 à 700 mm	au bord des mares	sols alluviaux
Ngeer	<i>Guiera senegalensis</i>	400 à 800 mm	bas-fonds et pentes	sols sableux ou en croûte
Rate	<i>Combretum glutinosum</i>	300 à 900 mm	plateaux et pentes	sols pierreux, sableux, argileux
Soone	<i>Lannea ocida</i>	600 à 900 mm	plateaux et pentes	sols profonds avec sous-sol graveleux
Soto adiana	<i>Ficus capensis</i>	700 à 1200 mm	plateaux, glacis, bas-fonds	sols sableux, sablo-argileux, argileux
Xaay	<i>Khaya senegalensis</i>	650 à 1300 mm	bas de pente	sols alluviaux profonds ou sols superficiels
Yiir	<i>Prosopis africana</i>		bas de pente	sols sablo-argileux ou sableux

A l'échelle de la communauté rurale, les espèces qui prédominent sont essentiellement à affinité Soudanienne à Soudano-Sahélienne. La composition floristique est relativement faible en terme de diversité spécifique. On y dénombre environ 53 espèces d'importance et de localisation différentes. Les plus caractéristiques sont répertoriées dans le tableau ci-dessus qui renseigne en même temps sur les conditions d'habitat.

On note une prépondérance des espèces des zones de bas-fonds et bas de pentes sur des espèces spécifiques aux plateaux du fait des conditions d'habitat (l'humidité en particulier) plus favorables.

Cette distribution est confirmée par les transects ci-dessus qui synthétisent l'ensemble des unités et formations végétales caractéristiques de la CR de Ngayène.

La densité à l'hectare est très faible surtout au niveau des champs où les paysans procèdent à un défrichage cependant sélectif. Seuls les bas-fonds et surtout les zones de pâturages s'individualisent par une densité d'espèces plus élevée. Toutefois l'existence dans ces zones de pâturages de cuirasses en affleurement introduit une contrainte au développement des espèces, affectant par ailleurs leur vigueur. En outre, la diversité spécifique y est d'autant plus faible que les espèces les plus adaptées se limitent aux Combrétacées Bara (*Combretum micranthum*) Rat (*Combretum glutinosum*) Ngëer (*Guiéra senegalensis*), etc....

Les populations apprécient diversement ces espèces en terme d'utilité. Les espèces les plus utilisées sont listées dans le tableau ci-dessous. Elle va de la pharmacopée à la fertilisation du sol en passant par l'énergie combustible, la consommation humaine et animale, l'artisanat la construction et surtout le commerce.

CLASSIFICATION PREFERENCIELLE DES ESPECES

NGAYENE	PASSY NGAYENE	LOYENE
1. Guy	1. Guy	1. Guy
2. Dimb	2. Mbëp	2. Dimb
3. Nete	3. Dimb	3. Dakhar
4. Mbëp	4. Dëm	4. Gun
5. Bara	5. Bara	5. Bara

La strate herbacée associée saisonnièrement aux ligneux est assez composite. Celle qui retient davantage l'attention des populations est surtout liée à ses propriétés fourragères. Il s'agit de Ruh (*Anthosteme senegalensis*) de Wereyan , Bara etc.....

Toutefois l'évolution péjorative des conditions climatiques qui caractérise la zone se combine à l'action multiple et souvent dévastatrice de l'homme pour aboutir à une forte dégradation de la végétation. Celle-ci se traduit par le recul ou la disparition d'espèces très sensibles au stress hydrique ou très sollicités par l'exploitation.

B. Approche dynamique

L'état des Ressources Naturelles ne peut-être apprécié que dans le cadre global de l'évolution bioclimatique. Or, celle-ci est marquée par un stress hydrique qui pourrait compromettre la biodiversité surtout au moment où les pratiques culturelles sont décrites comme facteurs de dégradation des Ressources Naturelles.

Dans la CR de Ngayène, les populations ont beaucoup insisté sur le recul des formations forestières au profit de la savane voire de la Steppe. Il ne subsiste que de petits peuplements isolés souvent autour des villages où quelque individus de baobab forment un groupement original (Loyène, Ngayène). Le reste du paysage n'est qu'une vaste clairière dont la monotonie d'ensemble est rompue de temps en temps par un Kad (Acacia albida), un Dimb (Cordyla pinnata).....

Cela, on n'en pas douter, a des impacts sur la composition floristique de la zone. Plusieurs espèces, jadis abondantes ont disparu ou sont en voie de l'être. Les facteurs explicatifs évoqués par les populations sont d'ordre naturel et anthropique.

- Les facteurs naturels : ils sont relatifs à la baisse du potentiel en eau. Cela peut-être analysé à deux niveaux. D'une part, la distribution actuelle des espèces montre que celles qui colonisent le plateau sont les plus touchées, ainsi le Santang (Daniella olliveiry), le Wolo (Terminalia macrophera), même si au niveau des bas-fonds la liste est aussi longue : le Sibi (Borassus althiopum), le Ditah (Detarium senegalasis).....

D'autre part, les espèces de grande taille sont très menacées parce que les conditions écologiques ayant présidé à leur mise en place ont beaucoup évolué.

En d'autres termes le Dimb, le Taba, le Nété, apparaissent comme des espèces relictuelles qui méritent d'être protégées en vue de leur maintien.

Cependant, le manque d'eau n'est le facteur exclusif de justification du faible taux de couverture végétale. L'intensité du ruissellement est aussi à l'origine de pertes du vécu des ruraux. Il s'y ajoutent également d'autres paramètres qui expliquent l'état actuel des ressources. Ce sont les facteurs anthropiques.

- les facteurs anthropiques : Il s'agit

du reboisement intensif lié au souci des communautés locales de mettre en valeur tout l'espace cultivable afin de pallier au déficit vivrier dans un contexte de forte croissance démographique. Cela a nécessité la modernisation des outils agricoles qui, telles qu'ils fonctionnaient ne pouvaient permettre aucune préservation de l'environnement. Du machinisme agricole car disent-ils certains plantes meurent après contact avec le fer.

Par ailleurs, l'insuffisance des terres de culture exclut la jachère en tant que forme de régénération du sol.

- la nature des services demandés aux végétaux . Par exemple:

- le combustible provient exclusivement des ligneux Dimb (*Cordyla pinnata*), Daxaar (*Tamarindus indica*), etc...

- La pratique du fourrage aérien est monnaie courante. Les espèces comme le Mbep (*Sterculia setiguera*), le Yiir (*Prosopis africana*), etc... sont très prisées par le bétail.

Pour les herbacées, l'on note que les espèces les plus abondantes sont celles qui sont les moins appréciées par le bétail. Ainsi, le Bara est une espèce bien représentée car peu prisée par le bétail alors qu'au contraire, beaucoup moins abondant est l'une des plus palatables.

- L'usage pharmaceutique qui vise en général les parties les plus sensibles de l'arbre c'est soit la racine (Nété, Ditah, Ndimbaly.....) soit l'écorce (Dank, Daxaar, Taba, Yiir). On peut aussi y ajouter d'autres types d'usages tels que le cordage, la menuiserie.

Leur diversité traduit la pression exercée sur les ressources et au delà se pose le problème de survie de certaines espèces qui ont du mal à s'adapter aux conditions écologiques actuels.

Des efforts sont néanmoins déployés par le service des Eaux et Forêts et les villageois. Le service des Eaux et forêts assure la pérennité de la forêt classée de Ngayène qui s'étend sur 1900 hectares. D'un point de vue, fonctionnel, cet espace sert de pâturage pour l'ensemble de la CR, ce qui est difficile à concilier avec des intérêts stricts de protection. De plus, ce même service exerce un droit de regard sur le Guy, le Dimb, le Kad, le Nété, rendant ainsi l'abattage sélectif. En général, cette mesure est

favorablement accueillie par les populations qui sont très imprégnées de la valeur de ces ligneux. C'est pourquoi ils organisent avec l'appui d'acteurs dynamiques tels que les ONG, en groupements pour mener des actions de reboisement. La plupart des villages sont dotés de pépinières Ngayène, Passy Ngayène, Loyène....

Les espèces plantés sont choisies en fonction de leur action:

- fertilisante (Darkaso, Kadd).
- anti-érosive : salane (*Euphorbia balsamifera*)
- de brise vent : *Eucalyptus*, *acacia holocericea*, *Parkinsonia*, *Prosopis*.

La valeur commerciale de certaines espèces est aussi un motif important de plantation. C'est pourquoi les paysans souhaitent en dehors des espèces ciblées que l'accent soit mis sur les essences fruitières (manguiers, oranges, goyaviers, anacardiés....).

Mais la réussite du reboisement n'est perçue qu'à travers la résorption du déficit en eau qui freine beaucoup d'initiatives dans ce domaine. L'exemple des femmes dont le calendrier est très chargé est là pour le confirmer. Les corvées d'eau quotidiennes ne leur permettent que difficilement d'entreprendre ce type d'activités.

Enfin, la lutte contre la déperdition des ressources végétales exige une sensibilisation en masse qui mette l'accent sur la nécessité de la gestion des Ressources Naturelles.

En même temps, des actions doivent être entreprises dans le cadre de la recherche d'énergies de substitution. La vulgarisation du gaz et du "Ban ak suf" dans les campagnes limiterait l'utilisation du bois et du charbon dont l'exportation doit être mieux contrôlée.

Les conséquences en dehors de la chute de la biodiversité se ressentent plus sur le plan agricole car en absence d'alimentation sauvage c'est soit les semis qui sont déterrés par les singes et les "tioker" (perdrix) soient les récoltes et le bétail qui sont attaqués. cette question a été plusieurs fois soulignée par les paysans très ennuyés par leurs assauts répétés.

II.14 LA FAUNE

La répartition et l'abondance des ressources faunistiques sont étroitement liées à l'existence et à la nature des formations végétales. Celles-ci constituent un habitat privilégiée à partir duquel s'organise la vie sauvage. Par conséquent c'est dans les bas-fonds et les zones de cuirasse où la végétation a été volontairement conservée que se rencontre l'essentiel des ressources.

L'analyse des transects a montré que les espèces les plus communes sont : les phacochères (Mbam al) les chacals (till), les hyènes (Bouki) les singes (Golo) les lièvres (leuk), varan (barr), serpents (jaan) en plus des espèces ripicoles tels que les rats et quelques oiseaux tioker (perdrix) et pintades (naat).

D'une manière générale, les espèces ne sont pas diversifiées. Cela découle d'une dynamique caractéristique de l'évolution bioclimatique. De nombreux espèces ont disparu de la nature à cause des mutations écologiques qui se sont opérées ou se sont déplacées vers d'autres horizons plus cléments, probablement vers le sud. Cela peut être rattaché à deux types de causes la destruction des habitats écologiques et l'assèchement progressif des mares qui ôtent toute possibilité de reproduction et de maintien de la faune.

Pour pallier à cette situation et restaurer le potentiel faunistique, des actions doivent être intentés dans le sens.

- de la reconstitution des habitats écologiques par une bonne régénération des forêts.
- la multiplication des points d'eau particulièrement des mares artificielles à partir de la récupération des eaux de ruissellement.

C'est à partir de ce moment seulement qu'on pourra parler de la valorisation des ressources faunistiques.

L'existence d'une forêt classée constitue un atout sur lequel l'on peut s'appuyer en vue de la restauration de la faune. Sur ce plan, des aménagements doivent être réalisés de même que des inventaires afin de s'imprégner des réalités écologiques et du mode d'évolution des espèces. La surveillance mérite aussi d'être renforcée.

La communauté rurale de Ngayène est peu pourvue en ressources:

- hydriques: les sécheresses successives ont fortement contribué à la baisse du potentiel. La plupart des mares se sont asséchées et les nappes souterraines connaissent de plus en plus de difficultés d'alimentation;
- pédologiques car non seulement les terres cultivables sont peu étendues mais elles sont de surcroît très dégradées et pauvres;
- végétales: il n'existe plus de forêt naturelle à Ngayène et le peu de ressources existantes est sous le menace d'une disparition imminente.

Un tel diagnostic conduit à la conclusion selon laquelle la communauté rurale de Ngayène souffre d'une crise environnementale qui, malgré les tentatives et corrections apportées, n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur le vécu quotidien des populations locales. Cela se reflète sur les relations entre les sociétés et leur espace, et particulièrement sur l'exercice des activités socio-économiques.

II.2 ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Les systèmes productifs dans la CR rurale de Ngayène obéissent à l'évolution globale du milieu biotique. La crise environnementale qui le caractérise, marquée par une rupture des équilibres, rend aléatoire leur performance. La forte pression démographique dans un contexte difficile exacerbe ces déséquilibres et l'indigence qui caractérise les populations interpellent les compétences pour des solutions participatives afin de rendre ces systèmes suffisamment et durablement productifs.

II.21 L'AGRICULTURE

Elle occupe 75% de la population active et se caractérise par la prédominance des cultures céréalières, en particulier du mil. La production est encore insuffisante en terme de satisfaction des besoins du fait d'une imbrication de facteurs multiples qui bloquent encore son évolution. Les réponses locales à ces contraintes, si elles existent apparaissent pour l'essentiel inadaptées et justifient en partie l'ampleur de la dégradation du milieu biotique.

A. Démographie et agriculture

Les caractéristiques démographiques en rapport avec l'agriculture dans la communauté rurale de Ngayène expliquent certains comportements des populations locales souvent exempts de rationalisme. Ces caractéristiques touchent à la taille des ménages, au niveau d'instruction des chefs de ménage et au nombre moyen d'actifs par ménage.

La taille moyenne des ménages tourne autour de douze personnes environ avec cependant des situations extrêmes inférieures et supérieures à cette moyenne. Toutefois, cette moyenne indique l'importance de la population en terme numérique, partant le niveau des besoins à satisfaire. Elle justifie la forte pression démographique sur l'espace agricole qui ne parvient plus à contenir l'ensemble des actifs (en moyenne 8 actifs par ménage). Il en résulte des migrations saisonnières (navétanes) d'ampleur assez importante vers la Gambie frontalière ou plus au sud vers la région naturelle de Casamance qui offrent des disponibilités plus vastes en espaces cultivables.

Le niveau d'instruction des chefs de ménage est très marginal. Ils se limitent pour 76% d'entre eux à l'enseignement coranique et/ou en wolof, 8% au primaire et 16% n'ont reçu aucune instruction. Ce très faible niveau d'instruction constitue un handicap au développement agricole. La définition des priorités laisse souvent une grande place à l'empirisme tandis que le fatalisme sert de prétexte dans l'interprétation des contraintes agricoles surtout liées à la dégradation du milieu biophysique. Les conséquences qui en découlent sont très souvent des solutions inadaptées ou mal appliquées qui se traduisent par un surplus de dégâts sur les Ressources Naturelles déjà sérieusement entamées.

B. Superficies cultivées et niveau d'utilisation des intrants

Elles sont variables suivant les ménages et tournent autour de quelques ha par ménage. Leur localisation introduit une préférence marquée des populations pour les zones de plateau où se retrouvent les sols Dior (à Deck-joor) . Ces zones concentrent plus de 85% des parcelles cultivées. L'insuffisance de matériel agricole performant justifie pour l'essentiel ce choix. Les zones de bas-fond et surtout de glacis-versants sont faiblement représentés du fait de contraintes inhérentes à leur mise en valeur. Si les premières sont difficiles à travailler du fait d'une forte présence d'argile dans le matériel, qui rend le sol lourd, les secondes, zones de glacis-versant, en raison de leur caractéristiques topographiques particulières, sont vulnérables à l'érosion. Ainsi seulement 21% des parcelles cultivées se localisent dans les bas-fonds et moins de 2% sur les glacis-versants.

Par rapport population active disponible, on note une assez forte concentration d'actifs sur les parcelles, une concentration indicatrice de déséquilibres et révélatrice d'une surexploitation des ressources en sols, qui n'est pas toutefois compensée par une utilisation suffisante d'intrants.

Qu'il s'agisse de fertilisants (engrais minéral, fumier compost...) ou des produits phytosanitaires, leur pratique est très largement connue par les populations qui les ont pour l'essentiel utilisés. Mais l'adoption systématique de ces pratiques en tant que facteur intégrale de production agricole est très limitée voire marginale. Ce sont surtout les fertilisants qui sont les plus adoptés (fumier et engrais minéral). Mais le niveau d'utilisation est très faible, largement insuffisant. Il se heurte au taux jugé très élevé de ces produits. Or, le manque de terres cultivables exclut la pratique de la jachère, comme système de restauration de la fertilité des sols. Le compost nécessite de l'avis des populations beaucoup de travail et de moyens de transport dont ils ne disposent pas toujours tandis que le fumier est faiblement disponible pour justifier une grande utilisation.

Il en résulte un appauvrissement avancé des sols dont la manifestation la plus précise se situent au niveau des rendements qui baissent régulièrement. Les types d'engrais les plus fréquemment utilisés (6.20.10. et 14.7.7.) explique l'importance première accordée à la culture de l'arachide et surtout du mil.

PRATIQUE GESTION NATURELLE

MENAGES

Pratique GRN	% connaissant pratique	% ayant essayé la pratique	% à avoir adopté la pratique	Observations
Fumier	100 %	100 %	100 %	Mais utilisation pas suffisante
Engrais vert				
Parc à Kadd	68 %	10,5 %		Disparition du Kad
Jachère	100 %	5 %		Manque de terres
Compost	100 %	42 %	31 %	Moyens de transport posent problème
Fosse souterraine à compost	80 %	30 %	20 %	Manque de place et moyens de transport. Suivi difficile
Fosse compostage sur le sol	95 %	70 %	32 %	Moyens de transport
Stabulation pour fumier/compost				
Semis sur terreau	89 %	42 %	31,5 %	Utilisation pépinière et maraîchage
Déchets ménagers	95 %	58 %	47 %	Mélange avec du fumier
Résidus de récolte	73 %	26,3 %	15 %	Réservé le plus souvent au bétail

Cendre				
Engrais	100 %	100 %	46,15 %	Coûte cher
Herbicides	84 %	10 %		Coûte cher
Pesticides	100 %	52,6 %	31,5 %	Coûte cher

source : Enquête ménage

C. Les principales spéculations

Elles sont dominées par les cultures céréalières (mil, sorgho, maïs). Les cultures de rente notamment l'arachide, connaissent un recul relatif du fait de multiples contraintes liées à leur pratique et datent pour l'essentiel de la suppression de la Politique Agricole en 1979 (plus de crédit) pour les semences, engrais, produits phytosanitaires et même pour le matériel agricole (subventions).

En 1994, la superficie cultivée en arachide est de 3469,1 ha contre 5925 ha pour le mil, 316 ha pour le maïs et 222 ha pour le sorgho. Ces spéculations surtout l'arachide, se localisent particulièrement au niveau des plateaux de préférence sur sols joor. Le maïs apparaît comme l'apanage des bas-fonds dans lesquels se concentrent également les parcelles maraîchères et la plupart des pépinières des différents groupements existant à l'échelle des villages. Si la pratique des pépinières existe encore, le maraîchage quant à lui n'est plus pratiqué du fait d'un manque d'eau ou de la défectuosité du système d'exhaure.

D. Equipements en matériels agricoles

Tout comme dans la communauté rurale de Kayemor, la trame technologique dominante dans la communauté rurale de Ngayène est la traction animale avec tout le matériel qui oscille autour. La force de traction la plus utilisée concerne les chevaux et les boeufs suivis de loin par l'âne. Près de 45% des agriculteurs ne sont pas propriétaires des animaux de trait qu'ils utilisent. Le système le plus usité est la location d'animaux de trait suivant un prix forfaitaire préalablement discuté avec le propriétaire. Depuis l'arrêt de la subvention consécutif au désengagement de l'Etat le renouvellement du matériel agricole demeure toujours un casse tête pour les populations confrontées par ailleurs à la chute de leur pouvoir d'achat. L'intervention des artisans locaux (forgerons) est surtout appréciable dans la maintenance ou la fabrication de prototypes. Mais leur sous équipements fait que leurs " inventions" ne peuvent être reproductibles à grande

échelle. Aussi le vieillissement ou l'insuffisance de matériel agricole constitue l'une des contraintes les plus citées par les agriculteurs.

E. Production et revenus

La production agricole varie fortement suivant les années et même parfois suivant les villages, et à l'intérieur des villages suivant les ménages. Fortement tributaire de conditions éco-géographiques difficiles doublées de technologie inappropriée, elle est dans l'ensemble peu élevée et marquée par une tendance globale à la baisse. L'estimation de la production faite par les populations a donné les résultats suivants traduits en revenus moyens mensuels par producteur.

Arachide	2075 kg	248 400 F/an	20 700 F/mois
Mil	1160 kg	145 000 F/an	12 083 F/mois
Maïs	95 kg	14 808 F/an	1 234 F/mois
Manioc	7500 kg	7 500 F/an	6 250 F/mois
Légumes		83 333 F/an	6 944 F/mois

Le revenu annuel tiré de l'activité agricole dans la CR est de 566 541 F/an soit 47 211F/mois et par producteur.

F. Niveau de satisfaction des besoins

La satisfaction des besoins constitue l'objectif final de l'activité agricole et renseigne sur la signification des revenus qui y sont tirés. La détermination des besoins est faite à partir de la traduction de la consommation courante en dépenses. Ainsi, la matrice suivante indique l'état des besoins surtout alimentaires.

Riz	90 kg/mois	19 800 F
Mil	198 kg/mois	24 750 F
Niébé	4.2 kg/mois	840 F
Maïs	36 kg/mois	5 580 F
Arachide	30 kg/mois	3 600 F
Viande	9 kg/mois	9 000 F
Poisson		1 500 F
Légumes		2 400 F
Bissap		750 F

Estimées à 67 320 F par mois, les dépenses moyennes de consommation dépassent de loin les revenus alimentaires. Cette insuffisance de la production agricole apparaît bien dans le village de Médina Serigne Mbaye où les déficits atteignent selon les populations environ 30 Tonnes par an. Ces déficits surtout céréaliers expliquent la consommation des produits forestiers (Dimb, Bouye, etc...) comme aliments de substitution en période de soudure. Sachant que les dépenses des ménages ne se limitent pas à la consommation, il va sans dire que le déficit est d'autant plus élevé que les dépenses donc les besoins sont beaucoup plus marquées.

Le niveau insuffisant de la satisfaction des besoins s'il résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, explique les diverses stratégies adoptées par les populations pour diversifier leur source de revenus.

L'exode saisonnier des jeunes, le commerce et surtout l'élevage et la foresterie rurale constituent les voies les plus utilisées avec toutefois des résultats presque toujours en deçà des attentes.

II.22 L'ELEVAGE

Il occupe 20% de la population active. Par conséquent il vient en seconde position après l'agriculture à laquelle il est fonctionnellement lié. Ainsi, les contraintes agricoles notamment le manque d'espace a des incidences directes sur la disponibilité de pâturages et des zones de parcours. Il est de type sédentaire à dominante extensive. L'embouche est aussi présente.

A. Les types d'élevage

L'élevage extensif et l'embouche constituent les principaux types dans la communauté rurale de Ngayène. L'élevage extensif n'occupe certes pas beaucoup d'éleveurs mais la taille des troupeaux qui dépasse généralement 40 têtes lui donne toute son importance. Il explique les tensions dès fois vives entre agriculteurs et éleveurs. Les premiers ayant tendance à occuper systématiquement l'espace à des fins agricoles, grignotent les parcours du bétail. Cette situation combinée à la dégradation du milieu biotique pose aux éleveurs de véritables problèmes pour nourrir le bétail. Il s'y ajoute que le manque d'eau qui entraîne une faible productivité fourragère au niveau surtout de la forêt classée de Ngayène, constitue une contrainte qui se manifeste même au niveau de la consommation domestique. Dans ces conditions les déplacements vers la Gambie toute proche et parfois vers la Casamance demeurent très souvent la voie de sortie la plus usitée.

L'embouche pratiquée par près de 60% d'éleveurs concerne surtout le petit bétail (ovin, caprin). Le nombre moyen de tête par éleveurs est de 2 à 3. Il s'agit surtout d'agriculteurs qui mènent parallèlement à l'agriculture des activités supplémentaires pour compenser autant que faire se peut le déficit de production agricole. Elle constitue donc le type d'élevage le mieux entretenu parce que plus rentabilisé. L'épuisement des réserves fourragères vers Mai-Juin explique la pratique de l'émondage à cette période, pratique qui parce que souvent non contrôlée, accélère par sa répétition la dégradation des individus ligneux.

Le bétail se compose essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins, auxquels s'ajoutent les animaux de trait comme les équins et les ânes. Leur effectif est variable suivant les villages. Toutefois son évolution globale est marquée par une légère croissance.

Les animaux de basse cour (volaille) sont surtout dominés par les espèces locales. L'aviculture pratiquée à partir d'espèces importées ou de race locale génétiquement améliorée, ne s'est pas encore réellement implantée.

Bien introduite dans la zone, elle pourrait être un créneau porteur si toutefois les précautions nécessaires contre les épizooties sont prises.

B. Les épizooties

Elles attaquent très souvent le cheptel qui ne bénéficie pas toujours d'un encadrement régulier. Les plus caractéristiques sont la pasteurellose bovine, ovine et caprine, le charbon symptomatique, le botulisme la Trypanosomiase et les parasitoses. La période de prévalence de ces maladies est surtout l'hivernage. Près de 60% d'éleveurs les citent comme principale contrainte liée à la pratique de l'élevage. Ils sont d'autant plus démunis qu'ils ne disposent pas localement de praticiens pour intervenir en temps opportun avant l'intervention du CERP (Agent vétérinaire). C'est pourquoi la formation d'auxiliaires locaux en santé animale et leur équipement en matériel de base pour faire face aux urgences constituent partout un vœu.

C. Production animale

L'élevage dans la CR de Ngayène est sous-exploité, surtout l'élevage extensif qui reste davantage une activité de prestige. C'est surtout l'élevage d'embouche qui est rentabilisé et offre aux éleveurs de substantiels revenus en particulier en période de soudure. La

production laitière tourne en moyenne autour de 3,7 l par jour. Les loumas constituent les principaux lieux de commercialisation. L'abattage touche surtout les ovins et les caprins (environ 12 têtes par mois) que les bovins.

D. Relations agriculture et élevage

L'élevage et l'agriculture sont étroitement liés. L'élevage est beaucoup pratiqué par les agriculteurs comme activité supplémentaire. Inversement, des éleveurs exploitent très souvent de petites parcelles agricoles. L'élevage fournit à l'agriculture la force de traction et le fumier. En contrepartie l'agriculture lui offre ses sous produits comme aliments de saison sèche. La vente du bétail issu de l'embouche sert souvent à compenser les déficits de production agricole, et à renouveler le matériel agricole. Les relations sont également rythmées par des conflits, opposant agriculteurs et éleveurs, du fait de la divagation d'animaux dans les parcelles agricoles, ou du fait de l'occupation par les agriculteurs es parcours de bétail.

II.23 LA FORESTERIE RURALE

Confrontée à un manque notoire d'eau, la foresterie rurale demeure le parent pauvre des activités productives. Tout comme le maraîchage, elle est une activité quasi marginale et n'occupe que très peu d'individus. Elle se caractérise par l'exploitation directe d'espèces locales (cueillette), le reboisement ou la plantation et l'exploitation d'espèces importées (allochtones).

A. L'exploitation des espèces locales

Elle concerne les espèces dont l'utilité est bien connue par les populations. Les plus caractéristiques sont confinées dans le tableau suivant :

ESPECES	PARTIES	UTILISATION
GUY (<i>Adansonia digitata</i>)	Fruit, coque des fruits, tronc, bois, feuille	consommation, pharmacopée, teinture
Dimb (<i>Cordyla pinnata</i>)	Fruit, écorce, feuille	Commerce, pharmacopée, bois de chauffe, bois d'oeuvre, consommation
Nete (<i>Parkia biglobosa</i>)	Fruit, écorce, feuille, graine	Commerce, pharmacopée, bois de chauffe, bois d'oeuvre, fertilisation, consommation
Daxaar (<i>Tamarindus indica</i>)	Fruit, bois, feuille	Commerce, pharmacopée, bois de chauffe, consommation
Dem (<i>Zizyphus mauritiana</i>)	Fruit, feuille	Commerce, pharmacopée, bois de chauffe, consommation
Bara, Kinkéliba (<i>Combretum micranthum</i>)	Feuille, bois	consommation

Il en ressort que l'utilisation de ces espèces va de la pharmacopée à la consommation en passant par la teinture, le cordage, la fourniture d'énergie combustible et même l'ombrage pour les hommes et les animaux. Les parties utilisées sont donc diverses et vont des racines à la frondaison.

L'utilisation plurielle de ces espèces explique en partie leur état de dégradation et justifie les mesures strictes de protection prises à l'endroit de la plupart d'entre elles comme le Guy (*Adansonia digitata*), le Wen (*Pterocarpus erinaceus*), le Dimb (*Cordyla pinnata*) etc....

B. L'exploitation des espèces allochtones

L'entretien d'espèces importées dans un contexte d'insuffisance des disponibilités en eau n'est pas chose aisée. Les tentatives de création de pépinières de reboisement, tout comme le maraîchage, initiées par des groupements ou personnes individuelles n'ont pour l'essentiel pas tenu devant les difficultés d'alimentation en eau, contrainte caractéristique de la CR de Ngayène. Toutefois des actions éparses dès fois très localisées (autour d'un puits) mériteraient d'être soutenues ne serait ce que pour assurer la consommation locale (espèces fruitières) ou pour servir de brise vent, ou de piquets anti-érosifs. Les espèces les plus utilisées sont l' Eucalyptus, l' Anacarde, les Manguiers.

C. Revenus tirés de la foresterie

Les revenus tirés de la foresterie dans la CR de Ngayène sont globalement insignifiants. L'essentiel des produits sont destinés à la consommation. Le commerce de ces produits s'il est effectué, n'est pas régulier et reste très localisé.

Les espèces allochtones ne fournissent pas de réels revenus. A l'exception de cas isolés individuels, c'est davantage les pépinières qui semblent émerger du lot d'après les témoignages des populations. La défectuosité des systèmes d'exhaure est souvent citée comme cause principale de cette mauvaise performance de la foresterie et avec elle de toutes les activités productives de saison sèche. C'est pourquoi, les solutions proposées par les populations et visent l'érection du forage de Ngayène en château d'eau. Il alimenterait les villages environnant par un système d'adduction complété par le fonçage de puits forages, essentiellement localisés le long des bas-fonds où sont faites la plupart de ces activités.

Tout compte fait, l'analyse des systèmes productifs dans la communauté rurale de Ngayène a mis en exergue leur caractère non performant. Ils ne parviennent pas à satisfaire suffisamment les besoins élémentaires des populations, en particulier leur subsistance. Ils sont confrontés à plusieurs contraintes qui bloquent leur expansion. Les contraintes de même que les solutions proposées par les populations sont figurées dans la pyramide suivante :

PRINCIPALES CONTRAINTES ET SOLUTIONS LOCALES

Principales contraintes	Solutions proposées
1. Manque d'eau	Château d'eau et puis forage
2. Sols pauvres	Amendement suffisant des sols
3. Manque et/ou exiguïté des parcours	Délimiter et/ou élargir les parcours
4. Epizooties	Formation d'auxiliaires locaux en santé animale
5. Dégradation de la végétation	Reboisement à but multiples et protection des espèces existantes
6. Manque d'aliments pour bétail	promouvoir l'embouche
7. Feux de brousse	Création et/ou redynamisation des comités de vigilance et de lutte

La mise en pratique de ces solutions nécessite certes une participation prioritaire des populations mais aussi l'appui d'acteurs externes pour coordonner, orienter et planifier les actions. C'est certainement par cette voie que les populations arriveront à bout de ces contraintes et à rendre performant les systèmes productifs. La précarité des conditions de vie des populations justifie par ailleurs l'urgence de ces actions et leur nécessaire pérennité.

II. 24 AUTRES ACTIVITES

Il s'agit d'activités économiques qui occupent cependant une place de seconde importance, comparées à l'agriculture, à l'élevage et à la foresterie. Ces activités concernent l'artisanat et le commerce. La baisse des précipitations ayant entraîné l'assèchement du petit Baobolon exclut toute possibilité de pêche dans la CR. Le poisson consommé provient d'autres zones (Farafégny en Gambie et Nioro essentiellement.

A. L'artisanat

Il concerne particulièrement la cordonnerie et la forge. Il occupe environ 2% de la population active et offre une gamme assez composite de produits aux coûts

relativement accessibles. La forge se distingue surtout par le matériel qu'elle fournit à l'agriculture. En effet, la suppression de la politique agricole a entraîné une spécialisation des artisans (forgerons) dans la fabrication de prototypes et matériels de rechange. En outre, le renchérissement des coûts des produits manufacturés consécutif au changement de parité du franc CFA a donné à l'artisanat un regain d'intérêt notamment par l'accroissement relatif de la demande.

Néanmoins, il se trouve confronté à diverses contraintes qui bloquent encore son expansion, parmi lesquelles les difficultés d'approvisionnement en matières premières et le faible équipement des artisans qui font que les produits ne sont pas facilement reproductibles à large échelle. En outre, des considérations d'ordre sociologique qui font de l'artisanat une activité incorporée dans la hiérarchisation sociale traditionnelle, limitent sa pratique à certaines catégories de personnes (castées).

B. Le commerce

Il occupe 3% environ de la population active et reste dominé par la vente de produits tirés de l'agriculture (arachide, mil, produits maraîchers etc...), de l'élevage (ovins et caprins en particulier), de la foresterie et de l'artisanat. Les loumas jouent un rôle nodal en tant que lieux de rencontre de tous ordres et surtout d'échanges, et d'écoulement de marchandises. Leur influence dépasse toujours les limites de la CR. La proximité de la Gambie fait que leur rayon est transfrontalier. Même si la dévaluation a ralenti les flux, il reste que le louma de Farafégni occupe une place centrale et polarise même l'ensemble de l'arrondissement. Après Farafégni Ndiba Ndiayène vient certainement en seconde position par l'inventaire des produits commercialisés et l'afflux de personnes qu'il enregistre. Kayemor et Ngayène sont presque des loumas secondaires d'influence assez limitée.

A côté des loumas, il existe un petit commerce assez diversifié. Très peu développé, il se limite pour l'essentiel au chef-lieu de CR.

Dans l'ensemble, la rentabilité du commerce est relative et reste étroitement liée à la performance des principales activités (agriculture, élevage, foresterie et artisanat) qui offrent des produits à écouler.

II.3 CADRE INSTITUTIONNEL ET DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE

Si on opte pour une approche globale du phénomène de gestion des ressources naturelles, il faut nécessairement s'intéresser aux principes et règles de cette gestion ainsi qu'aux acteurs de cette gestion.

L'étude des principes et règles de gestion ne peut être négligée dans l'optique d'un diagnostic devant déboucher sur un plan d'action, puisque les actions retenues dans le plan ne peuvent être viables que si elles sont conformes à un cadre soigneusement délimité auquel doivent se soumettre tous les acteurs de la GRN dans un souci de cohérence et d'efficacité. Ces acteurs ne peuvent non plus être ignorés puisque la qualité de la GRN ne peut être dissociée de la qualité des ressources humaines impliquées.

On voit bien que des intérêts certains s'attachent à l'examen de la perception locale du cadre juridique de la GRN d'une part, et d'autre par au pôle et au poids des structures et organisations dans la GRN.

II.31 PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GRN

Il s'agit pour chaque ressource de présenter les règles traditionnelles et modernes de gestion, et d'interroger la connaissance et l'appréciation de ces règles.

A. Perception locale du cadre juridique de la gestion de l'eau

Quels sont les principes de gestion de l'eau dans la communauté rurale de Ngayène ?
Comment ces principes sont-ils perçus ?

1. Le Contenu global du Cadre Juridique de la gestion de l'eau

Traditionnellement, l'eau était un don de Dieu ou des dieux. C'est pourquoi elle était sacrée. Ce caractère sacré se manifeste par l'observation de rites et la pratique d'offrandes avant le creusement de puits et la pêche. Aussi, les jeunes du village ne pouvaient être circoncis qu'après avoir creusé un puits. Mais il s'agissait d'un don à la collectivité et c'est pourquoi l'accès à l'eau était libre.

En revanche, le droit moderne de l'eau pose le principe de la domanialité publique des eaux qui, en faisant tomber les eaux dans le patrimoine de l'Etat, subordonne son utilisation à l'autorisation préalable du propriétaire en l'occurrence; le principe de la protection qualitative des eaux et le principe de l'ordre de priorité des eaux qui classe par ordre de priorité : l'alimentation humaine, l'élevage, l'agriculture, la sylviculture, la pisciculture, les projets de reboisement.

Les forages doivent être gérés par des comités locaux dans une dynamique participative incluant les femmes, qui s'efforcent de trouver des moyens propres sous le regard du Conseil rural.

Le droit moderne de l'eau est-il parvenu à s'imposer au détriment des principes coutumiers de gestion ?

2. Connaissance et appréciation du Cadre Juridique de la gestion de l'eau

On note ici un effacement progressif des principes coutumiers et une difficile pénétration des principes modernes. L'eau perd progressivement son caractère sacré. Les grands principes du droit de l'eau sont pratiquement inconnus.

Cependant, on note dans certains villages comme Loyène un effort de traitement de l'eau trouble avec des gouttes de pétrole.

Aussi, l'installation du forage s'est-elle accompagnée d'une timide sensibilisation sur le droit des forages. Sur ce plan, les populations ont rejeté le principe de la recherche de moyens propres et préconisé l'appui financier constant de l'Etat.

Il y a ainsi du fait de la connaissance limitée des textes sur l'eau, une discordance entre le droit et la pratique en matière de gestion de l'eau; En matière foncière, le problème se pose autrement.

B. Perception locale du Cadre Juridique de la gestion des terres

Ce cadre juridique est assez complexe et assez mal perçu.

1. Le contenu global du Cadre Juridique de la gestion des Terres

Sur le plan coutumier, la terre dans la communauté rurale de Ngayène appartenait au premier défricheur. On parlait de droit de feu car le défrichement se faisait par le feu. Le maître de la terre, premier occupant devenait le plus souvent le chef du village. La terre était donc la source principale du pouvoir. Mais le maître foncier mettait la terre à

la disposition de ceux qui pouvaient la cultiver moyennant 1/10 de la récolte appelé "Assakal". La terre faisait l'objet d'une appropriation collective et avait un caractère sacré. Les femmes étaient généralement exclues de la propriété des terres.

Ces croyances et pratiques sont plus ou moins contrariées par l'avènement de la loi sur le domaine national.

Avec cette loi les zones dites classées échappent au contrôle des populations tandis que la

la zone dite des terroirs est gérée par le conseil rural qui affecte ou désaffecte les terres aux populations de la communauté suivant le critère de la mise en valeur et sous la tutelle de l'autorité compétente. La conception de ces principes est très controversée au sein des populations.

2. Connaissance et appréciation de la loi sur le domaine national

Tous les paysans connaissent la loi sur le domaine national, même s'ils n'ont pas tous le même degré de compréhension sur ce point. Cette loi est mal appliquée parce que mal appréciée. Les populations la conçoivent comme une immixtion de l'Etat dans les affaires internes et une négation des valeurs traditionnelles. Elles estiment que la tentative de faire appliquer cette loi est la source de tous les conflits fonciers (voir le Conseil rural). Le droit de la forêt est-il mieux apprécié ?

C. Perception locale du cadre juridique de la gestion forestière

Que renferme ce cadre ? comment est-il perçu ?

1. Le Contenu global du Cadre Juridique de la gestion des Forêts

Dans la conception traditionnelle, la forêt n'appartenait à personne. Les portions de la forêt ne pouvaient être appropriées que par le "Borom day". Le défrichage était donc le seul mode d'appropriation des forêts. Mais il existait une certaine forme de protection des forêts puisqu'on exigeait que le "Borom day" ne défriche que la surface qu'il peut exploiter et qu'il maîtrise son feu. Mais l'accès et l'exploitation de la forêt était libre.

En revanche, la réglementation de l'Etat interdit les coupes de bois. La forêt classée de Ngayène est placée sous le contrôle du service des Eaux et forêts. Le nouveau code forestier introduit la notion de contrats de cultures par lesquels les populations peuvent

sous certaines conditions exploiter des portions de la forêt classée. Comment ces dispositions sont-elles accueillies ?

2. Connaissance et appréciation du Cadre Juridique de la gestion forestière

Les populations de Ngayène savent que l'exploitation des arbres est interdite dans toute la zone et adhèrent à ce principe. Mais elles ignorent les opportunités ouvertes par le nouveau code forestier et c'est la raison pour laquelle, vue l'insuffisance des terres cultivables, elles ont désapprouvé "l'interdiction de cultiver les terres fertiles de la forêt classée"

La protection de la forêt classée demeure cependant une préoccupation des populations qui y effectuent des campagnes de reboisement. Ainsi le droit de la forêt est connu et moyennement apprécié. Qu'en est-il des pâturages.

D. Perception du cadre juridique de la gestion des pâturages

Il s'est agit là également d'examiner le contenu et l'appréciation

1. Le Contenu global du Cadre Juridique de la gestion des pâturages

Les pâturages étaient abondants et de bonne qualité. Des zones spéciales de pâturages et des couloirs de passage à proximité du village où se trouvaient les champs étaient dégagés pour prévenir les divagations, qui même si elles survenaient, étaient toujours réglées à l'amiable.

La réglementation actuelle est similaire puisqu'elle donne compétence au conseil rural pour déterminer des parcours de bétail et surveiller les zones de pâturages. Les alentours des points d'eau permanents fréquentés par le bétail sont érigés en zones pastorales. Ce parallélisme des règles traditionnelles et modernes laisse deviner le sort du droit de la gestion des pâturages dans la communauté rurale de Ngayène.

2. Connaissance et Appréciation du Cadre Juridique de la gestion des pâturages

Les compétences du Conseil Rural sont bien connues des populations. Elles sont également bien accueillies. Les contestations notées çà et là sont relatives à l'exercice de ces compétences. Certains agriculteurs ont déploré le découpage de parcours de bétail de 100 mètres de large dans les bas-fonds fertiles, tandis que les éleveurs ont

fustigé la difficulté du Conseil Rural à faire respecter les parcours de bétails par les agriculteurs qui en exploitent des portions. Il reste à examiner le cadre juridique de la gestion de la faune.

E. Perception locale du CJ de la gestion de la faune

Il faut pour la faune également examiner les règles et leurs appréciations par les populations.

1. Le contenu global du Cadre Juridique de la gestion de la faune

Traditionnellement la chasse était ouverte à tous. Il en était de même pour la pêche.

La chasse était surtout pratiquée par les forgerons qui fabriquaient les armes. En matière de pêche, on évitait de pêcher dans les périodes et les zones de reproduction du poisson c'est-à-dire lors des crues et au début de l'hivernage.

Le droit moderne de la chasse a en revanche interdit cette pratique dans toute la zone. On n'y retrouve aucune zone amodiée. La chasse est-elle absente pour autant ?

2. Connaissance et appréciation du Cadre Juridique de la gestion de la faune

Les populations ont connaissance de l'interdiction de la chasse dans la communauté rurale. Cette réglementation laisse les populations indifférentes car "il n'y a presque plus rien à chasser", (ni même à pêcher). La présence d'Européens qui chassent le phacochère en prétendant détenir des autorisations les laissent également indifférentes. On note cependant une petite chasse locale clandestine aux perdrix.

Au total, l'effort de réglementation de la gestion des ressources naturelles est peu conforme aux réalités locales. Les populations ont souhaité plus de liberté dans la gestion des ressources. Elles ont également suggéré, pour conformer les textes aux situations locales, que le législateur s'imprègne profondément des valeurs et pratiques locales et tienne compte de l'histoire et de la tradition.

De ce cadre juridique tantôt inconnu, tantôt méconnu, il faut déduire que l'adaptation des textes aux réalités est le gage d'une gestion efficace parce que cohérente par tous les acteurs de la GRN.

II. 32 ROLE ET POIDS DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS VILLAGEOISE DANS LA GRN

Dans la perspective de l'exécution du plan des terroirs, il importe de savoir qui gère et qui peut influencer la gestion.

A ce propos, on note que les acteurs sont nombreux et diversifiés et que les actions manquent souvent de cohérence et de base financière. Ceci n'empêche pas qu'à l'échelle villageoise il existe un effort d'organisation pour contourner justement les contraintes financières. Il faudra ainsi, pour sérier ces structures et organisations, distinguer les structures déconcentrées de l'Etat, le Conseil Rural, les organisations villageoises et les projets.

A. Les structures déconcentrées de l'Etat

On distingue la Sous-préfecture, le CERP, et le Chef de village

1. La sous-préfecture

Le Sous-Préfet est dans l'arrondissement, le délégué du Président de la République et le représentant de tous les ministres. Il est à ce titre, en matière de gestion des ressources naturelles, chargé d'appliquer la politique du gouvernement ainsi que l'ensemble de textes relatifs à ces ressources, et c'est là le sens de ses tournées. Les délibérations du Conseil rural lui sont transmises et il joue un rôle fondamental dans la gestion des conflits. Son rôle est particulièrement apprécié dans l'appui aux GPF et la sensibilisation pour la lutte contre les feux de brousse.

Dans sa mission primordiale d'impulsion du développement, le Sous-Préfet ne fait pas de différence entre les trois communautés rurales de l'arrondissement. Son travail est souvent facilité par le CERP.

2. Le Centre D'expansion rural polyvalent

Le CERP est chargé d'assister le monde rural dans tous les secteurs du développement. La multiplicité des domaines dans lesquels il cherche à apporter un encadrement technique justifie la pluridisciplinarité de l'équipe. c'est pourquoi le CERP prend l'aspect d'une synthèse des services techniques départementaux (Agriculture, eaux et

Forêts, Elevage...). Dans le CERP de l'arrondissement de Médina Sabakh, on retrouve outre le chef du CERP, un agent de l'élevage, un agent des Eaux et Forêts, une monitrice appuyés par un agent du PNVA, un agent de la SODEVA et un agent d'AFRICARE.

Les agents du CERP exercent des activités diverses dans le domaine de la GRN. Ils procèdent à la délimitation des parcelles à affecter et des parcours de bétail, contrôlent la qualité de la viande et du poisson, assistent les comités de lutte contre les feux de brousse, encouragent le reboisement etc....

Les populations de la communauté rurale de Ngayène attendent des interventions plus efficaces du CERP. Sans doute ont-elle tendance à minimiser l'appui technique au profit de l'appui financier.

On peut espérer que l'implication du CERP dans le PGCRN le conduise à des interventions d'envergures dans la CR. Le Chef de Village devrait être également plus présent dans la GRN.

3. Le Chef de Village

Il est le dernier maillon de l'organisation administrative au Sénégal. En matière de gestion des ressources naturelles, il joue un rôle consultatif et de règlement des conflits.

Le Chef de village est en effet consulté pour toute initiative d'envergure relative à la gestion des ressources naturelles : Fonçage d'un puits, Campagne de reboisement, affectation de terres, création de parcours de bétail etc... Mais souvent, les projets de gestion des ressources naturelles proviennent de l'extérieur et le chef du village est simplement informé.

En matière de conflits relatifs à la GRN (conflits entre agriculteur, entre agriculteurs et éleveurs entre forestiers et éleveurs entre agriculteur et forestiers etc....) le chef de village est la première autorité saisie. Il joue alors un rôle de conciliateur en s'appuyant au besoin sur l'arbitrage des notables.

En vérité, dans la communauté rurale de Ngayène, le chef de village ne joue qu'un rôle indirect dans la GRN. Il ne prend pas de décisions importantes et ne cherche pas à

organiser cette gestion. Il reste souvent cantonné à un rôle social. Il devrait davantage s'investir dans l'organisation de gestion des ressources.

L'action de l'Etat dans la GRN est donc faible dans la CR de Ngayène. Dans les conditions les populations ont fondé leurs espoirs de développement sur leurs élus.

B. Le conseil rural

L'étude du rôle du conseil rural dans la GRN est incontournable dans le cadre de ce diagnostic et cela pour deux raisons essentiellement :

Le Sénégal va aborder une étape décisive dans le processus de décentralisation territoriale. Cette étape inclut la reconnaissance à la communauté rurale de vastes compétences en matière de GRN.

Les populations locales ont accordé leur confiance aux conseillers ruraux qu'elles ont érigé au rang d'élus locaux et consentent au paiement de la taxe rurale. En retour elles attendent des interventions convaincantes du conseil rural en matière de GRN. C'est dire que les performances du conseil rural en matière de ressources naturelles (principale ressource du terroir) constituent une pièce maîtresse de l'équilibre sociale au sein de la communauté.

L'article premier de la loi 72-25 du 19 Avril 1972 relative aux communautés rurales identifie avec précision la communauté rurale et ces organes. "la communauté rurale est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables de trouver des ressources nécessaires à leur développement." "la communauté rurale est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière. Ses organes représentatifs sont le conseil rural et le président du conseil rural qui exercent en son sein les attributions définies par la présente loi." Parmi ces attributions certaines sont relatives à la GRN. Il faut donc les examiner pour pouvoir mesurer le poids réel du conseil rural dans la GRN à travers ses activités et son budget.

1. Les Attributions du Conseil Rural en matière de GRN

Suivant l'article 24 de la loi précitée le conseil rural délibère sur les modalités d'exercice de tout droit d'usage pouvant s'exercer à l'intérieur du terroir à l'exception des droits d'exploitation des mines et carrières qui sont réservés à l'Etat, des droits de pêche dont

les modalités d'exercice sont fixées par décret, de l'exploitation commerciale de la végétation arborée...".

- "La protection et la lutte contre les déprédateurs ;"
- " la lutte contre les incendies et la pratique des feux de culture ;"
- " la nature et les modalités d'exécution des clôtures et des défenses limitant les fonds et protégeant les récoltes individuelles ou collectives."
- " le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature".
- " la création et l'installation des chemins de bétail à l'intérieur de la communauté rurale".
- "l'aménagement et l'exploitation de tous les produits végétaux de cueillette et de coupes de bois."

Le conseil rural approuve les décisions d'affectation ou de désaffectation des terres du domaine national prises par son président.

En réalité les compétences du conseil rural en matière de GRN étaient relativement limitées .

D'abord, certaines questions comme l'exploitation des mines et carrières les droits de classe et de pêche étaient exclues de son domaine compétence.

En suite sur d'autres questions brûlantes relatives à la GRN le rôle du CR se limitait à l'émission de voeux. Il s'agissait :

"du plan général d'utilisation des terres en fonction des qualités agropédologiques des sols et des impératifs cultureux, spécialement de l'assolement et de successions culturales".

- "du régime des jachères collectives et leurs modalités de détail de défrichement et d'incinération ",

"du respect des espèces végétales arborées dites espèces protégées sur les terres de culture"

Des "bans de semailles de récoltes ou de cueillette"

De "l'aménagement de l'exercice de la pêche et de la vaine pâture".

Enfin, la validité des décisions du Conseil rural était soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle c'est à dire le préfet.

En ce qui concerne le budget principal comme instrument de gestion la liberté d'action du conseil rural était entravée par une tutelle jugée lourde et peu conforme à l'autonomie des collectivités. Le budget n'était exécuté qu'après approbation de l'autorité de tutelle. Le Sous-Préfet était chargé de préparer et de proposer le budget et d'ordonnancer les dépenses. Il était chargé par l'article 84 de gérer les revenus de la communauté rurale.

Ainsi les compétences du conseil rural en matière de GRN sous le coup de la loi de 1972 étaient limitées dans le fond et dans la forme. Mais on peut comprendre que dans cette première phase de la décentralisation en milieu rural la prudence et la mesure fussent de mise.

L'étape de 1990 apporte quelques innovations. La préparation et l'exécution du budget sont retirées des mains du Sous-Préfet et laissées au conseil rural. Ce dernier dispose donc de plus de pouvoir dans le maniement du budget instrument privilégié de planification et de gestion en matière de ressources naturelles .

Mais les innovations les plus significatives doivent être recherchées dans les nouveaux textes sur les collectivités locales.

Le nouveau code des collectivités locales apporte de changements à la fois qualitatifs et quantitatifs dans le domaine des attributions du conseil rural en matière de gestion des ressources naturelles.

Sur le plan quantitatif, les anciennes compétences du conseil rural sont maintenues. La loi nouvelle y ajoute : le plan général d'occupation des sols, la protection de la faune contre les braconniers et la vaine pâture. Aussi le conseil rural donne son avis (et non plus un vœux) sur le schéma régional d'aménagement du terroir, sur le régime des jachères collectives, et les modalités de défrichement et d'incinération. Il émet des vœux sur toutes mesures réglementaires qu'il juge utile de voir son président mettre en oeuvre et qui sont nécessaires pour l'exploitation des ressources naturelles, il élabore le plan e développement de la communauté rurale.

Sur le plan qualitatif comme le suggère l'exposé des motifs, les collectivités locales étant considérées comme majeurs, un contrôle de légalité à posteriori, rapproché est substitué à l'actuel contrôle d'approbations à priori centralisé.

Seul le juge du conseil est habilité à annuler les actes pris par le conseil rural.

Ainsi, le conseil rural va bénéficier d'une plus grande liberté en matière de vote et d'exécution du budget instrument fondamental de la gestion des ressources naturelles.

La loi portant transfert des compétences aux collectivités locales réserve de vastes domaines de compétence au conseil rural en matière d'environnement et de GRN. Ainsi, selon de ce texte la communauté rurale reçoit les compétences suivantes :

- Le gestion des forêts sises en zone de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par l'autorité compétente de l'Etat ;
- la délivrance d'autorisation préalable de toute coupe à l'intérieur du périmètre de la communauté rurale ;
- la quote-part d'amendes prévues par le code forestier ;
- la constitution et le fonctionnement des comités de vigilance, en vue de lutter contre les feux de brousse ;
- l'avis sur la délivrance par le président du conseil régional d'autorisation d'amodiation des zones de chasse ;
- la gestion de sites naturels d'intérêts local ;
- la création de bois et d'aires protégées ;
- la création et l'entretien des mares artificielles et de retenues collinaires à des fins agricoles et autres ;
- la gestion des déchets ;
- la lutte contre l'insalubrité ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre du plan local d'action pour l'environnement

Ce transfert de compétences va s'accompagner d'un transfert concomitant par l'Etat des ressources nécessaires à leur exercice.

Au total, les nouveaux textes sur la décentralisation soulèvent de nombreuses questions qui peuvent alimenter de longs commentaires. Mais limité à la question de la gestion des ressources naturelles le débat peut-être orienté suivant deux pistes de réflexion : le transfert de compétences sera-t-il suivi d'un transfert effectif de moyens ? Les communautés rurales ont-elles suffisamment de maturité pour gérer les nouvelles missions dont elles vont être investies, en d'autres termes les conseils ruraux seront-ils suffisamment formés pour s'affranchir de l'assistance du Sous-Préfet et gérer les ressources naturelles de manière efficace nonobstant les contingences politiques et conjoncturelles ?

En somme le moment a-t-il été bien choisi pour cette étape décisive de la décentralisation ? l'examen des activités du conseil rural en matière de GRN montre qu'il y' a encore beaucoup à faire.

2. Les activités du CR de Ngayène dans la gestion de ressources naturelles

Le conseil rural de Ngayène s'investit dans la GRN. En matière d'hydraulique, il s'occupe du fonçage des puits et prend parfois en charge la dotation en carburant du forage.

En matière foncière, les terres étant presque intégralement occupées, les affectations sont rares. Les terres non affectées sont en général les terres dooj impropres à l'agriculture et occupées par les éleveurs. Les demandes d'affectation sont généralement des tentatives de régularisation d'occupation.

Dans ce cas le conseil rural se rend sur les lieux pour vérifier que le demandeur a effectivement occupé et exploité les terres en question les deux ou trois dernières années. En cas de conflit de limites le conseil rural joue la carte de la conciliation, et au besoin il suspend l'exploitation et l'occupation des parcelles litigieuses pour saisir le Sous-Préfet.

En matière forestière, le conseil rural veille à la préservation de l'arbre et encourage matériellement le reboisement de la forêt classée.

En matière de pâturage, il a délimité des parcours de bétail; Mais ceux-ci sont jugés insuffisants par les éleveurs et trop larges par les agriculteurs d'où les conflits fréquents.

Le masla est le mode privilégié de règlement de ces conflits. Les cas de règlement contentieux sont relativement rares.

En matière de gestion de la faune le conseil rural reste silencieux.

De manière générale , l'action du conseil rural est globalement bien apprécié par les populations par rapport aux moyens dont il dispose. Ce effort du Conseil rural dans la GRN est perceptible à travers la structure de budget.

tableau synthétique des conflits fonciers (Ngayène)

3. Le budget du CR de Ngayène

Le taux de recouvrement de la taxe rurale oscille entre 95% et 100%. le montant de la taxe s'élève à 1000 F par personne imposable et par an. En plus de la taxe rurale le conseil rural de Ngayène reçoit des fonds de concours les patentes les droits de fourrière etc... En revanche les droits de place ne sont pas récupérés malgré l'existence d'un marché hebdomadaire à Ngayène. Pour l'année 1996 les recettes budgétaires sont évalués à 5 600 000 F. Les évaluations des cinq années précédentes tournent autour du même chiffre.

Sur ce montant, des dépenses sont prévues pour la GRN. Le conseil rural appuie financièrement ou matériellement les activités de GRN. Réparation des puits (600 000 F) fonçage d'un puits (1 300 000 F) achat de gasoil pour le forage (400 000 F) participation des populations pour l'installation d'un forage solaire (450 000 F). Cet intérêt du conseil rural pour la question hydraulique est conforme aux préoccupations des populations dont la contrainte principale est le manque d'eau. Par ailleurs le conseil rural appuie financièrement ou matériellement.

Les organisations villageoises qui interviennent dans la GRN telle que les GPF (300 000 F) les groupements de jeunes (200 000 F) les comités de reboisement etc...

Parfois le conseil rural achète des têtes de bétail qu'il met à la disposition d'un groupement villageois choisi en fonction du critère de dynamisme.

Au total, le jugement des populations sur le travail du conseil rural est globalement positif. Toutefois le conseil pourrait améliorer ses performances s'il parvenait à recouvrer d'autres impôts et taxes locaux (droits de place, taxes sur les véhicules et charrettes...).

Mais les populations n'attendent pas tout de leurs élus locaux. Ils tentent de s'organiser en associations de développement.

C. Les organisations villageoises

Leur existence même si elle n'est pas toujours heureuse, est révélatrice d'un effort d'adaptation et de dépassement des contraintes nées de la sécheresse et de la crise économique. On retiendra surtout le comité de gestion des ressources naturelles, le

comité de gestion du forage de Ngayène, le comité de gestion des pépinières, de reboisement et de lutte contre les feux de brousse, les GIE, les groupements de jeunes.

1. Le Comité de gestion des Ressources Naturelles

Financé par l'USAID et domicilié au Ministère de l'environnement et de la Protection de Nature, le projet de Gestion communautaire des Ressources Naturelles a pour objectif "d'accroître la participation des collectivités locales dans l'identification, la planification, l'exploitation et la conservation des ressources naturelles conformément à l'esprit de la décentralisation et aux enjeux du développement durable".

Pour ce faire, le projet s'appuie sur le Comité de Gestion des Ressources naturelles démocratiquement élu au sein de la Communauté rurale et composé de représentants du Conseil rural, des ONG, des groupements villageois, des GIE et des associations villageoises pour assurer une représentation et une participation massive de la communauté dans le processus de prise de décision.

Cette dynamique participative explique le rôle primordial que joue le Comité de Gestion dans le diagnostic de l'Etat des ressources naturelles et sa mission d'exécution du plan de Gestion des terroirs issue du diagnostic. La grandeur de cette mission est à la mesure du soin particulier pris dans la formation du comité notamment en méthodologie de recherche participative et planification.

Dans sa démarche, le comité de gestion doit, pour s'attirer les atouts de l'efficacité et de la cohérence, travailler en collaboration étroite avec la sous-préfecture, le CERP, le Conseil rural, et les populations qu'il doit constamment informer et former. Sa réussite est inéluctablement liée à l'adhésion des populations et c'est la raison pour laquelle, il faut à chaque étape de l'évolution du comité, sonder la perception qu'elles ont du comité.

A l'heure actuelle, les populations font difficilement la différence entre les objectifs intrinsèques du comité de gestion et l'appartenance politique de ses dirigeants. Une information et une sensibilisation continue s'imposent pour mieux faire comprendre la philosophie du projet qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat utile pour le développement durable des collectivités locales.

Cette sensibilisation permanente permettra du reste de dissiper un certain nombre d'interrogations. Le sens du comité de gestion a-t-il été bien assimilé par les

populations ? Les membres des comités sauront-ils faire preuve de suffisamment de maturité pour taire les préoccupations partisans au profit de la mission de développement dont ils sont investis ?

Surtout saura-t-on clarifier les rapports entre la communauté rurale qui va avec le projet de Régionalisation bénéficiant de compétences plus accrues en matière de GRN, et le comité de gestion des ressources qui bien qu'élu par la population de la communauté rurale et disposant en son sein de représentants du Conseil rural n'en demeure pas moins une structure distincte ?

Saura-t-on dépasser les relations de concurrence et de méfiance au profit de rapport de collaboration et de confiance ?

Quels vont être les rapports entre le comité qui gère les ressources naturelles, et les autres comités spécialisés comme les comités de gestion des forages ou de reboisement. Le premier sera-t-il une structure directrice, de coordination ?

Evacuer ces questions fait courir le risque de forcer le comité de gestion à fonctionner certes avec des moyens conséquents, mais dans un environnement social et juridique incertain.

A côté de ce Comité de Gestion des RN on retrouve des comités spécialisés comme le comité de gestion des forages.

2. Le comité de gestion du forage de Ngayène

Le forage de Ngayène est installé en 1988 grâce à la coopération Italienne. Le comité de gestion qui en a la charge doit être présenté du point de vue de son organisation, de ses finances et de ses contraintes.

*. Organisation

Le comité de gestion dispose d'un bureau composé d'un président, d'un Vice-Président, d'un secrétaire général et de son adjoint, et de trois contrôleurs financiers. On ne retrouve dans ce bureau aucune femme. Celles-ci auraient été battues aux élections. La durée du mandat des membres de bureau est en principe illimitée. Mais elle est en réalité liée aux performances du comité. C'est ainsi que le bureau de 1988 a été remercié au profit d'un nouveau bureau en 1996 pour incompétence et détournements

de fonds. La gestion financière est en effet une question sensible dans la gestion des forages.

* Gestion financière

Les cotisations des usagers constituent la seule source financière permanente du comité. Si on exclut la dotation annuelle du conseil rural (qui peut ne pas être effectivement payée suivant les rentrées fiscales) les recettes du comité s'élèvent en moyenne à 200 000 frs par mois. La cotisation est fixée à 75 frs par personne et par mois. Le même taux est pratiqué pour les boeufs, chevaux et ânes. (Dans la communauté rurale de Kayemor elle est fixée à 75 frs à Kayemor et 120 frs à Keur Bakary).

Cette somme de 200 000 frs alimente des dépenses jugées insupportables. Il s'agit de l'achat de gasoil (200 litres par jour 6 000 frs) de lubrifiant (3 litres par jour 3300 frs) du paiement du conducteur (25 000 frs par mois). Les dépenses les plus difficiles concernent les réparations du matériel. En cas de panne, il faut payer le déplacement d'un envoyé qui va la signaler au service de l'hydraulique à Kaolack. (Aller-retour 2000 frs + repas 1000 frs = 3000 frs). S'il s'agit d'une panne du moteur, il faut saisir la direction de Louga et payer à la fois le déplacement de l'envoyé et celui des techniciens (Aller-retour 100 litres de gasoil). Puis il faut acheter, éventuellement des pièces de rechange. Le comité n'est pas parvenu à dégager un surplus pour financer toutes les pannes. C'est ce qui explique la panne qu'elles connaissent depuis deux mois. C'est déjà la une contrainte lourde.

Contraintes et solutions préconisées

Un certain nombre de contraintes a été signalé par les membres du comité de gestion. La première série de contraintes est relative à la qualité des infrastructures. Le moteur est de faible puissance et vétuste, les tuyaux ne sont pas suffisamment solides et doivent être remplacés très souvent, le château d'eau est de très faible capacité.

La deuxième série de contraintes est relative au recouvrement. Les éleveurs ne donnent pas le nombre exact de têtes de bétail, tandis que certains usagers ne cotisent qu'à moitié.

Pour venir à bout de ces contraintes, les populations ont préconisé d'une part l'aide financière de l'Etat ou des projets ou l'installation d'un forage solaire financé de

l'extérieur et d'autre part une formation du bureau pour recenser avec exactitude les usagers et le bétail.

Il faut espérer que le forage solaire que les populations souhaitent voir installer dans le village pour contourner les pannes fréquentes, puisse bien qu'en principe son débit soit plus faible que celui d'un forage à moteur, couvrir tous les besoins humains pastoraux et agricoles. Le forage au delà du bien être qu'il apporte du point de vue de la qualité de l'eau, doit être un facteur de développement économique au service de l'élevage et de l'agriculture. Un jardin maraîcher exploité par les femmes à partir de l'eau du forage avait rapporté un bénéfice net de 450 000 frs. Le comité de gestion a donc besoin d'un souffle nouveau pour une gestion plus performante. Il en est de même pour les comités de reboisement, de gestion de pépinières et de lutte contre les feux.

3. Les comités de gestion de pépinières, de reboisement et de lutte contre les feux de brousse.

Dans la communauté rurale de Ngayène, la constitution et la gestion des pépinières se fait soit à titre individuel, soit par des groupements de femmes ou de jeunes qui n'en font pas une activité principale. Les individus constituent des pépinières d'Eucalyptus qu'ils vont planter en vue de la vente du bois. Les pépinières gérées par les groupements de femmes ou de jeunes restent à l'état embryonnaire faute d'organisation de formation et de moyens.

Le reboisement s'effectue également soit à titre individuel auquel cas il est commercial, soit par les groupements ci-dessus cités mais sans grande conviction. Les espaces sont occupés par l'agriculture et l'élevage et très peu de crédit est accordé au reboisement.

Les groupements de jeunes qui entre autres activités gèrent des pépinières s'investissent au premier plan dans la lutte contre les feux de brousse. On ne retrouve pas contrairement à la communauté rurale de Kayemor, un comité dont l'objet unique ou principal est la lutte contre les feux de brousse.

C'est dans le village de Ngayène qu'on retrouve un comité assez bien structuré qui s'occupe à la fois de la constitution et de la gestion de pépinières, du reboisement et de la lutte contre les feux de brousse. Il est dirigé par un président, un Vice-Président, un trésorier et un secrétaire général.

En ce qui concerne les pépinières on retrouve des espèces comme l'acacia, l'Eucalyptus, l'anacardier. Ces espèces sont proposés par les Eaux et forêts. Le comité y a ajouté d'autres espèces fruitières comme l'Acajou et le Papayer.

Pour constituer ces pépinières le comité reçoit les matériaux des eaux et forêt par le biais de l'argent du CERP. Par ailleurs le président du comité demande aux populations une participation individuelle d'un montant minimum de 25 frs. Avec la somme d'environ 8 000 frs qu'il reçoit, il construit ou entretient la clôture et achète des semences.

Le reboisement s'effectue autour des concessions, dans les champs ou dans la forêt classée. En dehors de la forêt classée, il n'y a pas de terres pour le reboisement. Les espèces reboisées meurent le plus souvent faute d'eau et de protection contre les animaux.

La lutte contre les feux de brousse s'effectue avec des moyens rudimentaires. Il n'y a pas un matériel conséquent et l'appui du service des eaux et forêt est insuffisant.

Au début de la saison sèche, de jeunes volontaires sous la direction du comité désherbe les alentours de la forêt classée pour prévenir les feux de brousse. Mais ces feux sont assez fréquents malgré la sensibilisation préventive du Sous-Préfet. Et en cas de feu déclaré les populations le combattent en coupant l'herbe sous le feu sans matériel de protection, d'où des cas de brûlure assez fréquents.

En somme, la gestion des pépinières, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse sont le plus souvent des activités éphémères et isolés. Ils n'ont pas donné naissance à des groupements bien structurés et actifs. Le même constat peut-être fait pour les GIE.

4. Les GIE

Ils sont relativement rares dans la communauté rurale de Ngayène. Les populations créent les GIE pour trois raisons cumulatives :

- Pour être reconnus par les pouvoirs publics
- Pour accéder au crédit
- Pour dépasser le cadre de la consommation de la production et accéder au profit par la commercialisation.

Ainsi des GIE ont été créés autour du maraîchage (Darou Mbap, Sine Ngayène), des cultures vivrières (Sine Ngayène) du reboisement (Darou Mbap) etc...

Le bilan de ces GIE est globalement négatif. Beaucoup sont inactifs et attendent un financement. Ils ne sont pas plus avancés que les groupements de promotion féminine.

5. Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

Rares sont les spécialistes du développement communautaire qui nient la part précieuse et souvent supérieure de la femme rurale dans l'effort de développement. Beaucoup conçoivent que les groupements de promotion féminine constituent le cadre qui va propulser les femmes à un niveau supérieur et réduire l'écart entre le poids des femmes dans les domaines économique et social et leur effacement sur le plan politique. Mais on peut se demander si la forme actuelle des GPF largement inspirée par les ONG et les services de l'Etat et souvent basée sur le mimétisme, répond aux réalités locales. On peut également se demander si l'émancipation économique et politique de la femme rurale dépend uniquement des femmes.

L'organisation économique et les valeurs traditionnelles du terroir permettent-elles aux femmes de s'épanouir ?

ramené à la GRN le débat est identique. Les GPF de Ngayène ont-ils accès aux Ressources Naturelles et dans quelle mesure ? sont-ils dans leurs activités de gestion, libérés des pesanteurs de l'environnement social ou des difficultés économiques que connaissent tous les groupements villageois ?

Il faut, pour répondre à ces questions, tester le pourcentage de réussite des activités des GPF, passer en revue leurs sources de financement et apprécier l'effort de résistance aux contraintes.

* les activités des GPF

Les initiatives prises par les GPF sont à la fois nombreuses et ambitieuses. Elles se développent soit à l'intérieur des groupements, niveau village, soit à l'intérieur des sous-groupements traversés par des considérations politiques, soit à l'intérieur de la fédération des GPF de la Communauté rurale de Ngayène. Cette fédération est peu active même si sa mise en place révèle une volonté de dépasser les clivages spatiaux et politique. Elle ne se manifeste que par des réunions où les seules décisions prises sont

relatives à des actions communs en matière de teinture. Ces réunions sont davantage une arène où l'on vient défendre tel ou tel leader en perspective des élections prochaines.

Au niveau village, les activités s'efforcent d'être plus significatives. Classés par ordre quantitatif pour l'ensemble des villages, on note comme activités des GPF. Le maraîchage, la teinture, l'embouche ovine, la culture de mil d'arachide, la gestion des moulins à mil, le reboisement, le petit commerce et l'alphabétisation.

Mais ces activités sont simultanées à d'autres activités personnelles comme le ramassage du bois, le puisage de l'eau, la participation aux travaux dans les "champs des hommes". la question qui surgit alors est celle de savoir si les activités productives des GPF peuvent se développer vu le calendrier surchargé des membres qui les composent. Une autre question est celle de la qualité des ressources humaines. On sait en effet que la moyenne d'âge des groupements des femmes dépasse souvent 40 ans et que les femmes de 5 à 25 ans qu'elles soient hors du groupement ou qu'elles soient une section du groupement sont généralement affectées à des travaux domestiques ou à la teinture.

tableau

groupements

féminins

groupements

féminins

Il faut retenir que les activités des GPF dans la communauté rurale de Ngayène sont largement en deçà de leurs ambitions. L'activité la plus en vue est le maraîchage qui s'organise autour des puits avec l'appui de l'agent du PNVA affilié au CERP. Les cultures sous pluie se développent à peine en raison de l'accaparement des terres par les hommes. Aucune action d'envergure n'est réalisée, en l'absence de financement significatif.

* sources de financement

Les recettes des groupements de promotion féminine proviennent généralement de la commercialisation des produits maraîchers ou d'embouche, de rares cotisations, de l'exploitation des rares moulins à mil, de prêts contractés auprès des particuliers, de subventions du conseil rural.

Ces recettes sont déposées à la caisse populaire et servent à la fois au financement des activités et aux prêts consentis au profit des membres du regroupement devant honorer une cérémonie familiale. Certains GPF se sont transformés en GIE dans l'espoir d'un financement (GPF de Darou Mbap Sine Ngayène) ou d'un soutien extérieur. Mais cette attente est souvent vaine.

Les ressources des GPF sont largement insuffisantes et ceci constitue leur principale contrainte.

MATRICE DES PRINCIPALES CONTRAINTES ET SOLUTIONS DES GPF DE LA CR DE NGAYENE

Contraintes	Solutions
Lourdeur des travaux domestiques, manque de temps pour les activités productives	Installation forage, participation des hommes
Divisions politiques, réduction des ressources humaines	Formation et sensibilisation sur l'urgence du développement
Rareté de l'eau	Forage, puits équipés, bassins de récupération des eaux fluviales
Coût élevé des intrants	Facilitations de l'accès au crédit
Accès à la terre	Redistribution des terres par le conseil rural
Enclavement de certains villages à cause des inondations et difficultés pour sortir et vendre	Réfection des voies

En dehors de la rareté des moyens évoquée ci-dessus on retrouve de nombreuses difficultés qui inhibe le décollage des GPF et expliquent qu'ils ne soient pas à la hauteur de leurs ambitions.

Il faut en premier lieu signaler les contraintes du calendrier des activités des femmes. L'examen de ce calendrier des activités montre nettement que femmes disposent de très peu de temps pour s'investir dans des activités productives. Pendant toute l'année, elles s'occupent du petit commerce ou des travaux domestiques qu'il s'agisse du puisage fastidieux lent et ruineux pour la santé de la cuisine ou de la surveillance des enfants. Pendant la saison des pluies en plus de ces activités, beaucoup d'entre elles vont aider les hommes dans les champs, surtout si elles ne disposent pas de parcelles propres. Celles-ci sont le plus souvent louées ou prêtées. Au début de la saison sèche, les activités maraîchères sont parfois contrariées par le ramassage de l'arachide, la mise en meule, le battage... la commercialisation etc...

Mais l'activité la plus contrariante demeure le puisage. Des femmes restent au puits du matin au soir et parfois jusqu'à minuit comme à Loyène pour satisfaire les besoins humains et animaux. Il est difficile dans ces conditions de s'investir efficacement dans les activités des GPF.

Par ailleurs une contrainte se trouve dans les divisions politiques; Le nombre des membres des GPF varie environ entre 30 et 150 personnes. L'affiliation à des courants politiques divergents crée des scissions si bien que des groupements se retrouvent avec moins de 20 membres, nombre manifestement insuffisant pour lancer en l'absence de moyens, des activités d'envergure.

Wol, Soxx: pilage - Root : puisage d'eau - Défar ndécky : préparation petit déjeuner - Togg : cuisiner - Ligeytool : travail au champs - Toggan ak weer : attendre le séchage du linge - Bojj : enlever le mil de l'épi - Taxan : ramassage de bois mort - Kissi : ramassage de gousse d'arachide après la récolte.

Le manque d'eau a été évoqué par tous les GPF de la CR. A Ngayène, un projet maraîcher entrepris à partir de l'eau du forage avait rapporté au GPF une plus value de 450 000 frs. Depuis lors, les pannes fréquentes du forage empêchent la réédition de ce résultat. Beaucoup de puits sont profonds, et l'arrosage des surfaces maraîchères est extrêmement pénible, de même que la gestion de pépinières.

Les femmes ont ailleurs évoqué le temps qu'elles perdent à piler le mil et le maïs dans les villages où il n'y a pas de moulin à mil (donc dans la plupart des villages) l'absence

ou le coût élevé de l'engrais, la précarité de la traction bovine vue la rareté des aliments du bétail , l'enclavement de certains villages comme Ngayène pendant l'hivernage du fait des inondations et donc l'impossibilité de vendre à l'extérieur....

diagramme de venn

Pour venir à bout de ces contraintes, les femmes ont identifié un certain nombre de remèdes. Il s'agit de l'installation de forages avec un système d'adduction performant, du fonçage de puits en quantité suffisante, de l'accès aux financements extérieurs, de l'installation de moulins à mil, de la protection des voies d'accès au village contre les inondations...

On voit bien que dans la communauté rural de Ngayène les GPF sont ambitieux mais ne parviennent ni à acquérir une certaine liberté d'action par rapports aux activités domestiques, ni à s'autofinancer de manière satisfaisante.

C'est pourquoi, l'expérience la plus intéressante demeure le GPF de Loyène. Ce groupement tente d'explorer trois voies de sortie de crise.

- L'autofinancement à partir d'une solidarité active du plus grand nombre de femmes du village.
- L'alphabétisation et la formation en développement
- Le planning familial pour alléger les travaux domestiques et préserver la santé féminine et infantile.

Si ces projets sont réalisés, les femmes gardiennes de l'équilibre et de l'éducation au sein de la famille pourraient, ragaillardies par une meilleure condition sociale, cimenter dans la conscience de leurs enfants une véritable culture de développement. Ces enfants, population active de demain pourraient s'épanouir également à l'intérieur de groupements.

6. Les groupements de jeunes

Dans la communauté rurale de Ngayène les regroupements de jeunes se font généralement sous forme de foyer ou d'association culturelle et sportive. Ces groupements sont nettement moins dynamiques que ceux des communautés rurales de Kayemor. L'activité la plus prisée est le football.

Les activités de gestion des ressources naturelles s'effectuent avec peu de conviction et à titre subsidiaire.

Toutefois, certains groupements de jeunes comme le foyer du village de Ngayène nourrissent de grandes ambitions dans l'exploitation des ressources naturelles, mais n'ont pas les moyens de les réaliser. Ils expliquent que cet état de fait est dû au délaissement de la jeunesse, à la récupération des mouvements de jeunesse par les politiciens qui par ailleurs récupèrent tous les bénéfices financiers. Les groupements n'ont pas accès à la terre si ce n'est pour vendre leur force de travail et ne disposent pas de moyens pour réaliser leurs projets de reboisement à but multiple et d'embouche.

La source de financement significative est constituée par l'organisation de manifestations à but lucratif dans les locaux des foyers. Mais il faut pour ces manifestations, aller louer un matériel à Nioro, Kaolack ou Farafégni et évidemment financer le transport. On peut donc affirmer que les groupements de jeunes dans la communauté rurale de Ngayène sont généralement peu performants, que des initiatives en matière de gestion de ressources naturelles sont rarement prises par ces groupements et que même si elles sont prises, elles souffrent d'un manque de soutien des autres groupements ou des autorités si ce n'est un appui certes louable, mais somme toute symbolique et précaire du conseil rural.

En définitive, au sein des organisations villageoises, les femmes se distinguent particulièrement par leur volonté de développement. Les jeunes sont le plus souvent en reste et se contentent de participer aux activités d'autres personnes ou groupements en se transformant par exemple en ouvriers agricoles.

Dans tous les cas, on attend des financements de l'Etat ou des projets.

II. 33 LES PROJETS ET ONG

On retrouve dans la communauté rurale de Ngayène des infrastructures ou actions réalisées avec l'apport total ou partiel de projets ou d'ONG comme Africare, le PNVA, PDRH. Ce corps de la paix etc...Mais ces actions sont généralement éphémères dispersées et incompris.

On retiendra en définitive que le cadre formel de la gestion des ressources naturelles dans la communauté rurale de Ngayène doit peut être amélioré. L'arsenal juridique déployé par l'Etat pour canaliser cette gestion est dans la plupart des cas mal connu, mal compris ou mal apprécié; Les organismes externes tels que les projets agissent en ordre dispersé, tandis que les structures et organisations locales dont les plus ambitieuses sont le Conseil rural et les groupements de promotion féminine parviennent difficilement à

rassembler les moyens susceptibles de concrétiser leurs ambitions en matière de ressources naturelles.

Pourtant, la réalité du couple ressources naturelles-ressources humaines nous oblige à inscrire comme action de base dans le plan de gestion des terroirs, la préparation des acteurs chargés de l'exécution de ce plan. Il suit de là qu'il faut pour viabiliser le plan d'action.

- Assurer une formation continue et adaptée aux hommes et aux femmes qui vont tout en les préservant, exploiter les ressources naturelles.

- Rationaliser le cadre organisation de la GRN en rassemblant les forces dispersées autour d'une dynamique unitaire de développement durable.

Les populations ont suggéré que des rencontres régulières soient organisées entre tous les acteurs u développement pour rationaliser et harmoniser leurs interventions.

La réalisation de ces exigences apprendront aux populations à pêcher au lieu de se voir offrir du poisson.

Synthèse diagnostic des contraintes majeures qui pèsent sur les ressources naturelles

Thème	Diagnostic	Potentialités	Contraintes	Solutions
R e s s o u r c e N a t u r e l	EAU	- Deck - Bas fonds submersibles - Pluies	* Baisse de la pluviométrie * Profondeur de la nappe * Accès à l'eau * Ruissellement	** Ouvrages anti-érosifs * Micro-barrages anti-sel * Amélioration du système d'exhaure adduction * Multiplication des points d'eau
	SOLS	- Joor : légers, faciles à travailler - Dack : riches, bonne capacité de rétention, mais lourds et difficiles à travailler - Baxali : assez riches mais peu profonds	* Erosion hydrique * Manque de terres * Baisse de fertilité * Salinisation des terres et le long du Baobolon	* Amélioration système d'exhaure * Aménagement des bas-fonds * Amendements organiques et engrais minéral * Promouvoir l'embouche/aménagement parcours de bétail * Reboisement * Construction et amélioration des dispositifs anti-érosifs * Récupération des terres
	VEGETATION	- Zone soudano-sahélienne - Savane arbustive - Forêt classée de 1 900 ha	* Déboisement intensif * Feux de brousse * Termites	* Reboisement * Contrôle des coupes * Pare-feu et redynamisation des coupes de lutte contre les feux de brousse * Meilleure protection des espèces en danger de disparition

l e s	FAUNE	Oiseaux, chacals et phacochère autour des points d'eau	* Destruction des habitats écologiques * Assèchement des mares	* Reboisement pour recréer des sites écologiques
Thème	Diagnostic	Potentialités	Contraintes	Solutions
S y s t è m e s	AGRICULTURE	- Disponibilité des ressources humaines - Existence d'une tradition culturale - Pluies et eaux souterraines mobilisables pour maraîchage	* Pauvreté des sols et insuffisance des terres cultivables * Matériel agricole insuffisant et obsolète * Faible application des intrants * Manque d'eau (maraîchage)	* Intensification agricole * Reboisement * Faciliter l'accès au crédit agricole * Fonçage de puits-forage dans les zones d'exploitation
	ELEVAGE	- Disponibilité des ressources humaines - Existence d'une tradition pastorale - Existence de cheptel - Existence de ressources fourragères (forêt classée)	* Insuffisance de pâturages * Epizooties * Insuffisance d'eau pour le bétail	* Amélioration fourragère * Embouche et aliments du bétail * Formation d'auxiliaires en santé animale et leur équipement en matériel de base * Elargissement et précision des parcelles du bétail * Multiplication des points d'eau pour l'abreuvement du bétail
P r o d u c t i f s	FORESTERIE	- Disponibilité des ressources humaines - Existence d'espèces locales rentabilisées - Existence d'eau souterraine mobilisable pour l'arboriculture et le reboisement	* Attaque des pépinières par les termites et sauteriaux * Manque d'eau pour l'arboriculture * Disparition progressive d'espèces économiquement rentables	* Reboisement à partir d'espèces locales rentabilisées et contrôle de l'exploitation des espèces existantes * Fonçage de puits-forages au niveau des zones d'exploitation * Faciliter l'accès aux intrants
A u t r e s a c t s	ARTISANAT	- Demande croissante de produits artisanaux - Disponibilité main d'oeuvre	Equipement archaïque * Difficulté d'approvisionnement en matières premières	* Organisation des artisans en structures
i v i t é s	COMMERCE	- Existence de zones d'échange (Louma) dans la C.R et dans les localités environnantes	* Pistes impraticables * Accès difficile au crédit	* Bitumage des pistes de production * Faciliter l'accès au crédit
C a d r e i n	Connaissance et perception des textes sur l'eau, la terre, la forêt, la chasse, la faune et le pâturage	- Nombreux textes qui côtoient les principes traditionnels de gestion	* Non connaissance et/ou méconnaissance, mauvaise application des textes	* Information et consultation des populations * Adaptation des textes aux réalités
s t r u c t u r e	Rôle et poids des structures déconcentrées de l'Etat	- Rapprochement entre l'Etat et les populations - Assistance technique	* Interventions rares et peu efficaces * Manque de formation * Moyens limités	* Formation des chefs de village * Bonne implication du CERP et du Préfet dans le PGCRN * Formation appui financier
u t i l i s e	Rôle et poids du Sous-Préfet, du CERP, du Conseil rural et des chefs	- Acteur de développement, élu, et qui s'efforce de satisfaire les	* Manque de formation * Insuffisance des moyens * Actions insuffisantes	* Formation * Appui financier * Développement d'activités dans la zone * Sensibilisation

n n e l	de village dans la gestion des R.N	populations en matière de développement (de GNR)	dans la GRN * Querelles partisans ou personnelles	
Thème	Diagnostic	Potentialités	Contraintes	Solutions
C a d r e o r g a n i	Organisation villageoises de développement, GPF, Groupement de Jeunes, de lutte contre les feux de brousse, reboisement	- Multiplicité des comités - Variété des comités - Disponibilités des ressources humaines - Populations très jeune	* Manque de moyens * Manque de soutien aux femmes * Manque de formation * Exode saisonnier des jeunes * Interventions dispersées	* Financements et autofinancements * Respect des lois pour supprimer l'exclusion des femmes à la propriété foncière * Présence des femmes dans le conseil rural * Formation et sensibilisation * Création d'activités de contre saison les jeunes * Harmonisation des interventions à les CLD ou le respect du PGT
s a t ionnel	Projets	- financements - Formation - Apport en matériel	* Interventions généralement sectorielles et éphémères	* PGCNRN

Le diagnostic du milieu physique et socio-économique de la CR a révélé l'existence de potentialités variables en fonction des thèmes.

Ainsi, au niveau des RN, la CR dispose de sols assez différenciés répartis en sols Joors, Dack, Baxali, un potentiel hydrique, composé de mares, de bas-fonds submersibles, une végétation de savane arborée à arbustive et autour des points d'eau une faune faiblement diversifiée dont les espèces dominantes en dehors des oiseaux concernent les phacochères et les chacals. L'ensemble de ces RN connaissent une dégradation avancée qui les fragilise. Les contraintes liées à ces ressources naturelles tournent autour de la baisse pluviométrique qui entraîne un rabattement de la nappe phréatique. Le caractère défectueux des systèmes d'exhaure rend alors difficile l'accès à l'eau. La salinisation du Baobolon également induite par la baisse pluviométrique a entraîné celle des terres localisées le long du cours d'eau, tandis que l'intensité des averses tombant sur un sol quasi dénudé accentue l'érosion hydrique. Il en résulte une baisse de la fertilité des sols. Elle est d'autant plus fortement ressentie que l'absence de jachère se combine à une application insuffisante d'intrants. La végétation est confrontée à un déboisement intensif par des coupes abusives, des feux de brousse mais aussi par l'action des termites. Ce déboisement intensif de la végétation a entraîné une destruction des habitats écologiques. Avec l'assèchement des mares consécutifs à la baisse pluviométrique, s'est développée une migration d'espèces faunistiques vers des zones propices à leur épanouissement.

Au niveau des systèmes productifs, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et même des autres activités, le diagnostic a mis en évidence l'existence de

potentialités. Mais ces potentialités, confrontées à une croissance régulière des besoins, se révèlent largement insuffisantes.

L'évolution régressive du milieu naturel dans un contexte socio-économique difficile, accentue la situation et renseigne sur l'ampleur des contraintes qui s'opposent à une bonne performance des systèmes productifs. Les plus caractéristiques ont pour noms :

- La pauvreté et l'insuffisance des terres cultivables pour l'agriculture entre autre,
- L'insuffisance des pâturages, les épizooties et le manque d'eau pour l'élevage
- Les termites et sauteriaux, et le manque d'eau aussi pour la foresterie

La mise en application des solutions proposées relève de l'urgence et explique par ailleurs l'élaboration du PGT.

Pour mieux apprécier le cadre formel de la GRN, il faut distinguer le cadre institutionnel du cadre organisationnel.

Pour ce qui est du cadre institutionnel, trois remarques doivent être retenues :

- D'abord, de nombreuses dispositions prises par l'Etat pour organiser la gestion des ressources naturelles sont venues concurrencer les principes traditionnels, d'où un certain désordre dans la gestion. Pour y mettre fin, les populations estiment qu'elles devraient être informées et consultées au moment de l'élaboration des règles de gestion afin que les textes soient conformes aux situations locales.

- Ensuite, les autorités déconcentrées ne jouent pas pleinement leur rôle de lien entre le pouvoir central et les populations. Aussi leurs interventions sont-elles souvent superficielles et peu conformes à une dynamique de développement réel. Sur ce point, les suggestions ont tourné autour de la formation du chef de village, autorité de l'Etat la plus proche des populations afin d'accroître son rôle dans la GRN, et une bonne implication du CERP et de la sous-préfecture dans le PGCRN.

- Enfin, le conseil rural auquel les populations s'identifient se pose comme un instrument de développement. Mais ses activités sont limitées par l'insuffisance des moyens et le manque de formation. Il faut alors renverser cette tendance.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, deux enseignements doivent être tirés.

- D'une part, les organisations locales de développement sont nombreuses, variées, généralement très ambitieuses et animées par une population assez jeune. Mais, leurs interventions sont peut efficaces en raison du manque de moyens, de formation et de l'exode d'une partie des jeunes en saison sèche. Les solutions proposées par les populations sont relatives à l'effort d'autofinancement et de recherche de financements extérieurs, à une meilleure prise en compte des femmes, à l'information et à la formation, à la création d'activités économiques de contre-saison pour limiter l'exode des jeunes.

- D'autre part, les projets interviennent généralement en ordre dispersé et entreprennent des actions généralement sectorielles par rapport aux ressources et à l'espace, et, éphémères par rapport aux attentes des populations, d'où les espoirs placés dans le PGCRN.

Au total, l'implication des populations dans le processus d'élaboration des règles de GRN et l'harmonisation des interventions des divers acteurs de la GRN permettront de pallier les contraintes notées dans le cadre institutionnel et la dynamique organisationnelle. Elles s'imposent ainsi comme un gage de la gestion optimale des ressources naturelles.

III. L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES TERROIRS : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Il est admis aujourd'hui que dans le domaine de la GRN, la durabilité reste étroitement liée à la participation de l'ensemble des acteurs dans la mise en oeuvre des actions. S'inspirant de cette logique, le PGCRN pour la réalisation du PGT de la CR de Ngayène, a privilégié le système du partenariat sans écarter toutes les synergies développées relatives à la GRN. Pour ce faire, une méthode combinatoire qui s'inscrit dans la logique de la MARP à été mise en oeuvre. Elle s'appuie fondamentalement sur la participation des populations. Le présent PGT est le fruit d'un processus participatif dans le cadre duquel trois moments forts ont été identifiés: le diagnostic, les restitutions et le Comité Local de Développement (CLD). Les résultats du diagnostic ont été analysés et restitués au niveau des assemblées villageoises, inter villageoises et à l'échelle de la communauté rurale par les membres du Comité de Gestion des Ressources Naturelles (CGRN). C'est l'ensemble des potentialités, contraintes et solutions identifiées lors des différentes assemblées et approuvées lors du CLD qui a permis la définition et l'élaboration du plan de gestion des terroirs.

Il faut cependant préciser que certaines actions compte tenu de leur caractère spécifique, nécessitant des études, la recherche de financement et de partenaires sont programmées dans le long terme. D'autres actions, avant leur mise en oeuvre seront davantage discutées avec le CGRN.

L'ensemble des actions requièrent avant leur exécution une large sensibilisation et une formation afin de faciliter la participation des populations. Le déroulement des opérations les acteurs principaux et ceux qui viennent en appui et les dates de réalisation de ces opérations ont été discutés durant les assemblées villageoises. Ainsi il appartiendra au CGRN lors d'une réunion qu'elle convoquera de procéder à une sélection des sous-projets à conduire dans le temps et dans l'espace en adéquation avec la GRN. On peut considérer que tout constituent une banque de sous-projets pour le développement intégré de la CR de Ngayène.

III.1 LA PRIORISATION DES ACTIONS

Actions formulées par les populations	Actions prioritaires retenues par les assemblées villageoises et les équipes MARP
<p>1- Equiper et redynamiser les comités de lutte contre les feux de brousse</p> <p>2- Routes stabilisées et pistes de productions (Ngayène-Médina Sabakh)</p> <p>3- Produits phytosanitaires</p> <p>4- Elargissement des parcours de bétail</p> <p>4- Faciliter l'accès au crédit agricole</p> <p>6- Promouvoir l'embouche bovine et ovine</p> <p>7- Mise en place de cordons pierreux (anti-érosifs)</p> <p>8- Acquisition moulin à mil</p> <p>9- Fonçage de puits-forage</p> <p>10- Intensification agriculture</p> <p>11- Amendement organique et fumure minérale</p> <p>12- Reboisement de toutes les espèces végétales adaptées</p> <p>13- Formation d'auxiliaires en santé animale</p> <p>14- Acquisition de décortiqueuse</p> <p>15- Mise en place de foyers améliorés</p> <p>16- Cultures fourragères</p> <p>17- Implantation de dispensaire</p> <p>18- Magasins céréaliers</p> <p>19- Aménagement des bas fonds et du petit Baobolon</p>	<p>1- Amélioration du système d'exhaure, fonçage de puits et adduction d'eau</p> <p>2- Amendement organique des sols et fumure minérale</p> <p>3- Aménagement des zones de parcours pour le bétail</p> <p>4- Formation d'auxiliaires locaux en santé animale</p> <p>5- Reboisement à buts multiples et économie d'énergie</p> <p>6- Promotion embouche bovine et ovine</p> <p>7- Création et/ou redynamisation des comités de vigilance et de lutte contre les feux de brousse</p> <p>8- Mise en place d'un système de crédit adapté</p> <p>9- Mise en place de magasins céréaliers</p> <p>10- Aménagement des bas fonds pour la pêche et la riziculture</p> <p>11- Stabilisation et réhabilitation de la route Ngayène-Médina Sabakh</p>

III. 2 LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS ET LE PARTENARIAT

Actions retenues	Acteurs en appui ou partenaires	Dates prévues
Amélioration du système d'exhaure, fonçage de puits et adduction d'eau	ONG, hydraulique, CGRN, CERP, autres	Juin 1996 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Amendement organique des sols et fumure minérale	NOVASEN, Section Villageoises, CGRN, PNVA, CERP, ISRA	Mai 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Formation auxiliaires locaux en santé animale	ONG, CGRN, CERP, PNVA	Janv 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Reboisement à buts multiples et économie d'énergie	CR, ONG, CERP, CGRN, ISRA	Août 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Promotion embouche bovine et ovine	CERP, ONG, CGRN, PNVA	Janv 1996 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Création et/ou redynamisation des comités de vigilance et de lutte contre les feux de brousse	CR, CERP, Sous-Préfet, CGRN	Nov 1996 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Mise en place d'un système de crédit adapté et fonctionnel	CGRN, CERP, Caisse Populaire, ONG, Autres	Juil 1996 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Aménagement de zones de parcours	CR, CERP, CGRN, Sous-Préfet	Janv 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Aménagement des bas fonds pour la pêche et la riziculture	CR, CERP, CGRN, Sous-Préfet	Janv 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Stabilisation et réhabilitation de la route Ngayène-Médina Sabakh	CR, CERP, CGRN, Sous-Préfet, Services techniques, ONG, Autres	Janv 1997 Erreur ! Source du renvoi introuvable.

III. 21 Amélioration du système d'exhaure, fonçage de puits et adduction d'eau

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs princi.	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	villageois	CGRN/CERP	Juillet 96		
- Redynamisation des comités de gestion de l'eau	villageois	CGRN/CERP	Août 96		
- Augmentation débit forage et capacité châteaux d'eau pour une alimentation correcte des populations et cheptel	villageois	CGRN/CERP/Hydraulique		-----«	-----«
- Fonçage de nouveau puits	villageois	CGRN	Nov-Dec 96		
- Equipement en motopompe ou éolienne	villageois	CGRN/ONG/Autres		-----«	-----«
- Adduction d'eau vers les villages satellites des forages	villageois	CGRN/CERP/Hydraulique		-----«	-----«

III. 22 Amendement organique et fumure minérale

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	producteurs	CGRN/CERP/PNVA	Déc 96		
- Formation	producteurs	CGRN/CERP/PNVA		Jan 97	-----«
- Fabrication de fumier amélioré	producteurs	CGRN/CERP/PNVA		Fev.Avr 97	-----«
- Compostage		CGRN/CERP/PNVA		Fev.Avr 97	-----↔
- Epannage fumier et compost	producteurs	CGRN/CERP/PNVA		Mai 97	-----«

III. 23 Formation des auxiliaires locaux en santé animale

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	éleveurs et agro-pasteurs	CGRN/CERP	Nov-Déc 96		
- Formation des auxiliaires vétérinaires	éleveurs et agro-pasteurs	CGRN/CERP/PNVA		Jan-Fev 97	———«
- Mise en place de pharmacies vétérinaires villageoises et acquisition de produits	éleveurs et agro-pasteurs	CGRN/Caisse Populaire /CERP		Mars 97	———↔
- Prophylaxie et soins vétérinaires des animaux par les auxiliaires	éleveurs et agro-pasteurs	CGRN/CERP PNVA		Avril 97	———«

III. 24 Reboisement à buts multiples et économie d'énergie

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP	Août-Déc 96		
- Formation en sylviculture	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP		Mars-Avr 97	-----«
- Production de plants à partir de pépinières villageoises (toutes espèces confondues)	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP/ONG		Mai-Juil 97	-----«
- Plantations diverses (champêtre, brise-vent, haies vives, alignement, ombrages enrichissants des pâturages, bois de village, DRS/CE)	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP/ISRA		Aoû 97	-----«
- Agro-foresterie	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP/ISRA		Août 97	-----«
- Régénération naturelle assistée des essences locales	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP/ISRA	Oct-Déc 96	-----«	-----«
- Diffusion de fourneaux "ban ak suf" par les GPF	tous les producteurs, GPF, Jeunes	CGRN/CERP	Sept 96	-----«	-----«

III. 25 Embouche bovine et ovine

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	96	97	98
- Sensibilisation	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP	Août		
- Formation	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP/PNVA/ Caisse Populaire	Sept 96		
- Confection étables fumières et bergerie	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP/PNVA	Oct 96		
- Constitution de réserves fourragères	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP/PNVA	Nov 96		
- Achat des animaux	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/ONG/PNVA/ Caisse Populaire	Déc 96		
- Entretien des animaux	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP PNVA		Jan-Mars 97	———«
- Production de fumier amélioré	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP/PNVA		Jan-Mars 97	———«
- Vente des animaux	Producteurs, GIE, Jeunes	CGRN/CERP/PNVA/ Caisse Populaire		Avril 97	———«

III. 26 Création et/ou redynamisation des comités de vigilance et de lutte contre les feux de brousse

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs princip.	Acteurs en appui	96	97	98
- Sensibilisation	villageois	CGRN/CERP	Nov 96		
- Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse ou redynamisation	villageois	CGRN/CERP	Dec 96		
- Formation	villageois	CGRN/CERP		Janv 97	-----<=>
- Acquisition matériel de lutte	villageois	CGRN/ONG/Caisse Pop.		Fev 97	-----<=>

III. 27 Mise en place d'un système de crédit fonctionnel adapté

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	producteurs	CGRN/CERP	Juil 96		
- Constitution de GIE	producteurs	CGRN/CERP	Août-Nov		
- Formation en gestion de projets	producteurs	CGRN/CERP/ONG/ Autres	Dec 96	-----<=>	-----«
- Acquisition de prêt GRN	producteurs	CGRN/Caisse Crédit		-----«	-----«
- Suivi des réalisations GRN	producteurs	CGRN/CERP/Caisse Crédit		-----«	-----«

III. 28 Aménagement de zones de parcours pour le bétail

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	1996	1997	1998
- Sensibilisation	producteurs	CGRN/CERP	Déc 96		
- Concertation avec le Conseil Rural	producteurs	CGRN/CERP PNVA		Jan 97	
- Délimitation et élargissement zone de parcours	producteurs	CGRN/CERP/Sous Préfet/CR		Fev 97	
- Plantation d'enrichissement des pâturages	producteurs	CGRN/CERP/CR		Août 97	——«
- Entretien et surveillance	producteurs	CGRN/CERP		Sept-Dec 97	——«

III. 29 Aménagement des bas-fonds pour la pêche et la riziculture

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	96	97	98
- Sensibilisation	producteurs	CGRN/CERP	Juil -Dec 96	-----↔	-----↔
- Formation des producteurs en aménagement hydroagricole (culture du riz)	tous producteurs	CGRN/CERP/Agricul		-----↔	-----↔
- Remise en eau du Baobolon (MVF)	tous producteurs	CGRN/CERP/MVF/CR		-----↔	-----↔
- Mise en place d'un ouvrage anti-sel	tous producteurs	CGRN/CERP/ONG/CR		-----↔	-----↔
- Aménagement des terres rizicultivables	tous producteurs	CGRN/CERP/ONG/CR/ Autres		-----↔	-----↔
- Mise en place d'un système de crédit pour fourniture d'intrants agricoles, de pesticides et de matériels agricoles	tous producteurs	CGRN/Caisse Populaire/CR/Autres		-----↔	-----↔
- Etablissement de dossiers fonciers pour une gestion durable du Baobolon (parcellaire, état des cieux)	tous producteurs	CGRN / CERP / CR / ISRA Kayemor / ORSTOM		-----↔	-----↔
- Affectation de parcelles de culture et zones de pâturages	tous producteurs	CR/CGRN/S.Préfet		-----↔	-----↔

III. 30 Stabilisation et réhabilitation de la route Ngayène-Médina Sabakh

Nature des opérations	Acteurs concernés		Dates de réalisation		
	Acteurs principaux	Acteurs en appui	96	97	98
- Sensibilisation	Tous les villageois	CGRN/CERP/CR	Dec 96	—↔	—↔
- Etude de faisabilité		CGRN/CERP/CR/Service Technique/Sous Préfet		—↔	—↔
- Recrutement de volontaires pour les travaux	Jeunes volontaires et villageois	CGRN/CERP/CR/S. Pré		—↔	—↔
- Apport de gravillons et latérites	Jeunes volontaires et villageois	CGRN/CR/ONG/Autres		—↔	—↔
- Location d'engins lourds pour la réalisation de routes et pistes		CGRN/CR/ONG/Autres		—↔	—↔
- Réalisation ouvrages pour la collecte des eaux de ruissellement	Jeunes volontaires et villageois	CGRN/CR/ONG/Autres		—↔	—↔
- Réalisation de ponts en matériaux stabilisés	Jeunes volontaires et villageois	CGRN/CR/ONG/Autres		—↔	—↔
- Réalisation de signalisation et de passage d'animaux	Jeunes volontaires et villageois	CGRN/CERP/CR/Service Technique/Sous Préfet		—↔	—↔
- Plantation d'alignement sur les accolements	Jeunes GPF villageois	CGRN/CR/CERP		—↔	—↔

III. 3 LE CHRONOGRAMME DES ACTIONS

Actions	1996						1997	1998
	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec		
- Amélioration du système d'exhaure, fonçage de puits et adduction d'eau						↔	↔	↔
- Amendement organique des sols et fumure minérale						↔	↔	↔
- Aménagement de zones de parcours						↔	↔	↔
- Formation auxiliaires locaux en santé animale						↔	↔	↔
- Reboisement à buts multiples et économie d'énergie						↔	↔	↔
- Promotion embouche bovine et ovine						↔	↔	↔
- Création et/ou redynamisation des comités de vigilance et de lutte contre les feux de brousse						↔	↔	↔
- Mise en place d'un système de crédit adapté et fonctionnel						↔	↔	↔

III. 4 ANALYSE DES ACTIONS RETENUES PAR LES POPULATIONS

Les actions formulées par les populations dans ce plan s'inscrivent dans les objectifs généraux du PGCRN. Elles visent la conservation et la restauration des équilibres du milieu pour un développement durable par et pour les populations. Dans ce plan figurent également des actions dont l'objectif est d'accroître les ressources financières des populations tout en préservant les ressources naturelles. Ces actions se résument ainsi :

III.41 L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA DURABILITE DE LA GRN

L'aménagement de l'espace pour la durabilité de la GRN vise à donner aux populations de la CR un cadre spatial, cohérent suffisamment intégré et qui tient compte de l'ensemble des actions retenues et formulées lors des assemblées villageoises. Dans ce

point de vue les actions à mettre en oeuvre s'articulent principalement autour de la régénération des sols et l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau.

- L'amendement organique des sols et de la fumure minérale.

C'est une action qui rentre dans les préoccupations essentielles des populations confrontées depuis quelques années à une baisse continue des rendements agricoles imputable à la fragilisation et à l'infertilité des sols. Elle vise à améliorer la qualité des sols par l'apport de fumures organique et minérale nécessaires à la recombinaison physico-chimique. La mise en oeuvre de cette action suppose une bonne formation des producteurs pour la fabrication de fumier amélioré et de compostage. Compte tenu du niveau de dégradation des sols, l'exécution de cette action devrait démarrer au début de l'année prochaine par une large sensibilisation dans ce domaine, de concert avec le CGRN seront les principaux acteurs.

- le reboisement à buts multiples et l'économie d'énergie

C'est un ensemble d'actions qui combinent la conservation, la restauration, la protection des Ressources Naturelles mais également l'amélioration des ressources financières des populations. Elle est une réponse à la dégradation des ressources végétales et pédologiques. En ce sens elle requiert une large sensibilisation à l'endroit des principaux acteurs que sont les producteurs, les GPF, jeunes... Pour une conduite efficace du RBM/EE les principaux acteurs gagneraient à être formés en sylviculture pour qu'en appui avec les CGRN, le CERP et éventuellement les ONG ils puissent de façon régulière répéter les opérations. La politique du RBM/EE s'appuie sur une diversité d'actions qui s'articulent les unes, les autres :

la plantation de plantes à partir de pépinières villageoises, le reboisement de plein-champ, la mise en place de brise-vent, de haie vive, d'enrichissements de pâturage, la promotion de l'agro-foresterie, la diffusion de fourneaux améliorés.

Destinés presque exclusivement aux femmes et GPF les fourneaux améliorés sont un moyen efficace de lutte contre les prélèvements végétaux et d'allègement des travaux de la femme.

- Aménagement des parcours pour le bétail

La politique d'aménagement de parcours pour le bétail pose deux problèmes d'une part le tracé des parcours et d'autre part les disponibilités des pâturages. Confrontés au rétrécissement des zones de parcours suite à l'extension des champs de culture, les éleveurs de la CR qui sont pour la plupart agriculteurs sont obligés pendant la saison sèche d'aller à la recherche de pâturages plus abondants. Cette situation compromet les possibilités de fertilisation à partir du "Tos" pendant l'hivernage. Pendant cette période on note de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs dus à l'exiguïté des parcours. Ce sont donc un ensemble de problèmes que se propose de régler la politique d'aménagement des parcours pour le bétail. De ce point de vue des actions de concertations devraient être engagées avec le CR pour soit préciser, soit augmenter les zones de parcours et avec le CERP, il devrait être procédé à une délimitation plus rigoureuse de celles-ci afin d'en faciliter le contrôle et l'entretien. Cependant toutes ces actions n'auront d'impacts positifs que si elles sont précédées et accompagnées d'une bonne sensibilisation à l'endroit des producteurs car, il faudra désormais aller dans le sens d'enrichir les zones de pâturages par les plantations d'espèces enrichissantes avec l'expérience de l'ISRA.

III.42. CREATION D'ACTIVITES TOUT EN PRESERVANT LES RN

Une meilleure conservation et utilisation des Ressources Naturelles, participent à la fois d'une bonne protection et l'amélioration de celles-ci. Les activités retenues gravitent autour de l'eau et de l'élevage.

- L'amélioration du système d'exhaure, fonçage de puits et adduction d'eau.

Dans l'ordre de priorisation des actions établi par les populations, la résolution du problème de l'eau occupe le premier rang. L'eau qu'elle soit d'usage domestique, agricole ou autre, constitue dans la CR une contrainte majeure ; beaucoup de mares et de puits se sont asséchés, les actions préconisées cadrent parfaitement avec les contraintes soulevées ci-dessus. Il s'agit de redynamiser les comités de gestion des forages de procéder au fonçage de puits en privilégiant le système d'exhaure motorisé ou éolien. Pour les villages situés les uns à proximité des autres, la solution du problème passe par la mise en place d'un forage équipé d'un système d'adduction et d'un important château d'eau. Toutes ces actions requièrent une forte implication des populations laquelle passe par une large sensibilisation de la part du CGRN et du CERP.

- L'embouche bovine et ovine

Le but recherché dans cette politique est une meilleure pratique de l'élevage plus conforme à la restauration de la qualité des sols, mais aussi pour l'augmentation des rendements agricoles et une utilisation plus rationnelle des ressources végétales, et très incitative pour les populations de par les ressources alimentaires et financières qu'elles procurent. La mise en oeuvre de l'emboche bovine et ovine découlera d'une formation des producteurs, GIE, GPF, jeunes sur les techniques à utiliser relatives à la confection d'étables fumières et de bergeries, sur la constitution des réserves fourragères. Cette formation impliquera la participation du CGRN, du CERP du PNVA et des caisses populaires. Mais au préalable il y a lieu de procéder à une sensibilisation populaire sur les possibilités attendues de la politique d'emboche.

III.43 PROMOTION DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT AYANT DES LIENS AVEC LES RN

C'est un ensemble d'activités dont l'originalité est qu'elles ne dépendent pas des Ressources Naturelles pour leur mise en valeur mais par contre leur réalisation aide à l'améliorer les ressources existantes. Dans leur priorisation des activités, les populations ont suggéré, la création et/ou la redynamisation des comités de lutte contre les feux de brousse, la formation des auxiliaires locaux en santé animale et, la mise en place d'un système de crédit adapté et fonctionnel.

- la formation des auxiliaires locaux en santé animale

Elle entre dans le cadre de l'amélioration de la santé animale, une préoccupation essentielle des populations. Les auxiliaires locaux en santé animale permettront de régler les problèmes que posent les longues attentes pour la venue d'un agent vétérinaire. Cependant une large sensibilisation devra être menée en direction des populations sur le choix des personnes à former. Dans ce sens le CGRN et le CERP tout comme le PNVA et les caisses populaires seront mis contribution depuis la formation jusqu'à la mise en place des pharmacies vétérinaires villageoises.

- La mise en place d'un système de crédit adapté et fonctionnel

De l'accès au crédit dépend la réussite de l'activités identifiées par les populations. Bien sûr l'expérience vécue avec d'autres systèmes de crédit, appelle à une bonne préparation. Celle-ci devra passer par la sensibilisation sur les procédures de constitution de GIE, sur la gestion des projets et leur conduite et sur les modalités

d'acquisitions des prêts. Ces activités qui s'inscrivent dans le court terme impliqueront les CGRN, le CERP mais aussi les CLFB, ONG.

- La mise en place des comités de lutte contre les feux de brousse (CLFB).

Il faut rappeler qu'ils existent déjà beaucoup de CLFB dans le CR qui ne demandent qu'à être équipés et dynamisés.

Tout comme la sensibilisation devra aller dans le sens d'insister sur une dynamique de coordination entre les différents comités villageois de lutte contre les feux pour rendre la lutte plus efficace. Les autorités administratives (Sous-Préfet) et locales (CR) ont un rôle d'avant-garde à jouer dans ce domaine par la sensibilisation et le dissuasion pour la protection des Ressources Naturelles et des produits de récolte.

III.5 SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA CR DE NGAYENE

Ce présent schéma d'aménagement de la CR de Ngayène découle des analyses des populations fondées sur leur perception de l'espace vécu depuis sa formation.

Durant les assemblées villageoises, plusieurs actions rassemblées grâce à la MARP et en adéquation avec les objectifs du PGCRN ont été retenues, après une large concertation avec les équipes de terroir (voir composition des équipes en annexe). Il s'agit de traduire dans ce schéma la localisation de ces actions et leurs impacts dans le temps et dans l'espace.

Trois options d'aménagement seront réalisées par le CGRN et les populations :

- Aménagement Organique des sols et fumure minérale
- Reboisement à buts multiples et économie d'énergie
- Aménagement des zones de parcours

* Création d'activités tout en préservant les Ressources Naturelles et l'Environnement

- Embouche bovine et ovine
- Amélioration du système d'exhaure fonçage de puits et adduction d'eau

* Promotion des activités ayant des liens avec le GRN

- Formation des auxiliaires en santé animale
- Mise en place d'un système de crédit fonctionnel adapté

Pour toutes ces actions de développement les populations locales souhaitent et envisagent leurs réalisations dans le court terme avec la temporalité des plans régionaux et nationaux.

L'horizon temporel de trois ans (1996 - 1998) est retenu par les populations pour la réalisation des actions prioritaires. Selon les populations ces actions qui rentrent dans le cadre de la GRN peuvent permettre dans les six ans à venir, le développement intégré de la CR.

carte

ANNEXE 1

Photos

ANNEXE 2

Données statistiques

SYNTHESE PROFIS HISTORIQUES

INFORMATIONS GENERALES SUR LES CARRRES

Informations	Ménage
Nombre	1 191
Moyenne d'âge	51
Nombre personne par ménage	12
Ethnie	87 %
Sources de revenus	Agriculture, Elevage, Foresterie
Superficies arables / ménages	9,52 ha
Superficies occupées par les cultures de rente et par ménage	2,91 ha
Nombre d'actifs	10
Durée du trajet pour se rendre au marché le plus proche (heures)	
Bétail	
Nombre ovins & caprins	2
Nombre porcs	
Nombre chevaux	2
Nombre mulets	
Nombre ânes	1 âne pour 4 ménages
Nombre boeufs	3
Disponibilité du crédit	
Disponibilité des engrais	faible
Disponibilité des animaux de traction	moyenne
Disponibilité des charrettes	moyenne

Source : Enquête ménage

PLUVIOMETRIE

Année	Quantité (mm)	Nombre de jours	Date de la 1ère pluie	Date de la dernière pluie
1985	595,6	50	22 Juin	12 Octobre
1986	728,5	50	21 Mai	22 Octobre
1987	786,2	55	8 Juin	17 Octobre
1988	696	45	5 Juin	10 Octobre
1989	752	56	16 Juin	20 Octobre
1990	742	50	7 Juin	25 Octobre
1991	685	46	6 Mai	20 Octobre
1992	730	52	12 Juin	15 Octobre
1993	683,5	41	26 Juin	25 Octobre
1994	830,5	51	13 Juin	26 Octobre

Source : CERP Médina Sabakh

DONNEES DEMOGRAPHIQUES C.R DE NGAYENE

Nom localité	nbre de concessions	Nbre de ménage	Population		
			Masculin	Féminin	Total
Darou Mbap	83	111	554	661	1215
Darou Salam	15	22	117	136	253
Diagle ngayene	32	34	237	220	457
Diama Palène Kakounda	30	38	232	240	472
Diama palène Mbayene	41	41	230	195	425
Diama Palène Sicounda	14	24	103	123	226
Diama Passy	38	40	230	208	438
Diama Thiewy	68	98	489	493	982
Diama-Moussa	35	61	292	335	627
Médina Serigne Mbaye	21	21	99	100	199
Fass Loyene	8	10	55	60	115
Fass Ngayene(Mbantanghele)	12	25	75	107	182
Keur Diane	6	10	31	57	88
Loyene	113	123	721	804	1525
Mbap Loyene	14	20	167	166	333
Ndiabo	15	27	151	191	342
Ngayene	116	187	1018	1064	2082
Palene	5	5	14	12	26
Passy Ngayene	70	110	673	712	1385
Sine Ngayene	49	69	308	382	690
Taïf	18	19	127	156	283
Thiamba	21	23	108	109	217
Thieckene	27	28	110	148	258

Source : Recensement 1988

ANNEXE 3

compte rendu

PROCES VERBAL DE REUNION AU PGCRN

JEUDI 23 MAI 1996

FORMATION DES FORMATEURS

Introduction

Le jeudi 23 Mai 1996 l'équipe ARDIS et le PGCRN ont tenu une réunion au PCCRN sur l'ordre du jour suivant :

1 Présentation du projet PGCRN

La démarche participative dans le processus de mise en oeuvre des PGT

2 Stratégie de sensibilisation sur la Marp

Pause café

3 Les principes de la formation du PGCRN (manuel de formation conçu par ARDIS)

4 Les axes de la présentation de la stratégie ARDIS aux communautés rurales

5 Discussion du calendrier de démarrage.

Sont présents l'équipe ARIDS et les responsables du PGCRN (voir liste de présence)

INTRODUCTION

La séance est dirigée par M. SAMOURA, Directeur du PGCRN qui après avoir remercié l'assistance de sa présence a introduit la rencontre consacrée à la formation des formateurs sur les objectifs du PGCRN.

L'objet de cette introduction est une mise à niveau, en raison de l'importance des tâches pour l'élaboration du PGT, qui détermine les autres interventions. Ainsi avant le démarrage l'ensemble des intervenants doivent avoir le même niveau d'information concernant les objectifs du projet, sa philosophie, les enjeux et de son exécution sur le terrain.

Le projet constitue un exemple dans la nouveauté de sa démarche.

Le Directeur après avoir introduit les travaux de la journée, a procédé à la lecture de l'ordre du jour présenté et a invité les différents participants à se présenter.

M. Pape Meissa DIOP (PGCRN) prend la parole pour rappeler l'objectif de cette réunion de mise à niveau. Il s'agit d'une démarche du projet, visant à harmoniser l'approche et définir les objectifs majeurs à atteindre et les principes à respecter.

I - PRESENTATION DU PROJET PGCRN

Elle est faite par M. Le Directeur.

Le projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN) est financé par les Etats-Unis avec une contre partie du Sénégal. Il constitue un exemple comme projet de sa génération car intervient directement dans les communautés rurales. Il travaille en partenariat et son interlocuteur principal est le conseil rural, qu'il appui dans ses activités de gestion des ressources naturelles.

Le Sénégal a voté la loi sur la régionalisation qui donne 11 compétences dont parmi celles-ci, la gestion des Rn. Pourquoi la CR parce qu'elle est le dernier maillon de la chaîne administrative qui exécute son budget. Mais ce budget étant faible, le projet intervient en appuyant la CR dans le cadre de l'exécution de cette compétence en renforçant son budget.

Le projet est exécuté en collaboration avec une firme américaine le SECID : Consortium International pour le Développement du Sud-Est.

Le SECID exécute en collaboration avec les partenaires cadres sénégalais et avec la firme Virginia Tech.

Le volet subvention est confié à la firme Winrock. Ainsi, le SECID + Virginia Tech + Winrock constituent le Consortium.

Le projet doit durer 7 ans, il a commencé en Octobre 1997 et s'achèvera en Décembre 2001, Octobre étant le début de l'année fiscale au E.V (Octobre à Septembre).

Le projet en est ainsi à sa deuxième année.

L'objectif majeur est d'augmenter les revenus du secteur privé par la gestion durable des RN grâce à l'amélioration de la productivité des sols en plus de la gestion décentralisée. Pour ce faire il faut annexer les populations à s'investir pour gérer les Rn dans le cadre de la politique de décentralisation.

Le projet est une phase test avant le démarrage de la décentralisation. Il s'intéresse à 50 CR sur les 320 que compte le Sénégal, pour l'identification et la planification.

Le PGT est un programme prioritaire de développement avec un partage des coûts financiers. Le projet apporte les ressources additionnelles à la CR pour gérer les RN et augmenter les revenus.

Les stratégies

Le projet privilégie 3 points :

- 1- une intervention directe dans le terroir villageois maîtrisé par les populations.
- 2- un appui en moyens pour renforcer les capacités d'intervention à l'organe que constitue la CR pour planifier, identifier et exécuter ses activités.
- 3- une démarche concertée et consensuelle sur laquelle s'appuie toutes les actions.

Pour aboutir à ces objectifs il existe un arrêté qui a mis en place 2 organes :

- un comité de surveillance constitué des 8 ministères concernés par les activités du projet, lequel comité est un organe d'orientation.
- un comité consultatif élargi aux partenaires du développement , ONG, populations, _

En plus de ces 2 comités, au niveau local il existe le comité de gestion des CR : il est mandaté par le CR et est l'interlocuteur du projet. Entre ces 3 organes les services régionaux interviennent pour la concertation sur les éléments stratégiques du projet pour obtenir une synergie, une cohérence et complémentarité dans les actions.

Les activités du projet

Dans la gestion des terroirs le projet intervient dans 5 axes :

- 1 la formation
- 2 la subvention comme appui aux populations
- 3 la communication
- 4 l'identification et l'analyse politique
- 5 le suivi de la GRN

Pour les points 3 et 4, la communication et l'identification et l'analyse politique es études et recherches sont faites en collaboration avec le CONSERE et le CSE.

Le budget et sa répartition

Le budget s'élève à un montant global de 36 449 000 \$ (environ 18 milliards de francs CFA) dont :

- Sénégal 5 milliards
- SECID 1 milliard
- USAID 12 milliards

Il est réparti ainsi :

- gestion des terroirs 56 %
- communication 3 %
- suivi 3 %
- formation 5 %
- Unité de gestion projet 17 %
- CERPS 7 %

Les CERPS manquent de moyens or elles coordonnent les activités et conseillent les communautés de base. Elles apportent leur compétences dans la démarche des populations qui dans le cadre de la décentralisation sont responsables à part entière.

La division aménagement et gestion des terroirs

Son rôle est d'assister les CR en matière de GRN, mobiliser leurs ressources financières comme contre partie pour gérer leurs ressources naturelles.

Le séminaire de lancement du projet a défini la philosophie et les enjeux.

Le PGT doit être l'émanation des populations, il est un modèle standard discrète et le plan validé. Le choix des CR sélectionnées s'est appuyé sur les critères étudiés par l'UGP, discutés et validés les populations étant averties.

Les critères ont été testés par des enquêtes à Fatick, Kaolack et Tamba et réajustés pour Tamba, Kolda et Ziguinchor.

Le rôle que jouent les CERP se situent au niveau de leurs attentes un projet et les attentes de ce même projet vis à vis des CERP.

Des CRD ont été mis en place dans toutes les régions du Sénégal pour renforcer les régionaux.

pour les 3 ans à venir le projet va intervenir dans 50 CR à raison de 15 Cr pour la 2^oannée, 15 CR pour la 3^o année et 20 CR pour la 4^o année, soit 3 années d'intervention dans les CR.

La sélection graduelle a entraîné le choix de 5 CR au départ. Des CLD ont été mis en place dans les CR. Il s'agit d'animer à l'appropriation par les populations du projet pour obtenir leur participation. Des études ont été menées pour avoir le contenu du plan. Dans la formation, les besoins globaux ont été identifiés par les populations, et les études complémentaires pour l'élaboration, des plans de formation locaux. Le matériel ancien du PRS est récupéré.

Les résultats attendus concernent : l'élaboration des PGT, suivie jusqu'en 1999.

Dans la formation, on vise à renforcer des connaissances de base. 3 groupes sont ciblés :

- * Les villageois
- * Les élus locaux
- * Les agents des CERP

Dans ce cadre, au niveau local les ONG interviennent des voyages d'études sont prévus pour s'imprégner des expériences dans la sous-région.

La communication

Des campagnes d'information ont été menées pour faire connaître le projet, avoir une meilleure implication des populations, et une bonne sensibilisation. Elles ont concerné des échanges entre C.R et villages pour faire connaître certaines expériences et la constitution de banques de données d'expériences réussies.

Les études et recherches

Sont menées pour l'identification et l'analyse des politiques et du suivi. Ce travail est fait en collaboration avec le CONSERE pour identifier les contraintes et faire des propositions au CONSERE. Le mobile de plan mesure les progrès, la division s'occupe du suivi, des progrès et des changements environnementaux qui interviennent. Le CONSERE veille à la cohérence de toutes les actions et le projet élabore l'outil PGT.

La gestion des subventions

Les populations sont-elles capables de gérer les subventions ? Un travail de réflexion a été mené pour éviter les dérapages et mettre en place des "gardes fous". Un manuel avec tous les procédures de gestion conforme aux principes de l'USAID a été confectionné. Pour la confection de ce manuel souple pour une meilleur compréhension l'ACA fait appel aux spécialistes en la matière. Il en est suivi ensuite une formation pour l'utilisation du manuel pour :

- la gestion administrative,
- et la gestion financière.

Les responsables de la gestion des subventions sont sur le terrain pour élaborer les étapes d'exécution des subventions.

Des études

Ont été menées pour le diagnostic, la connaissance du milieu, les contraintes, et des études de base sur le milieu physique. Elles l'ont été par le PGT, le CAP, SENAGROSOL.

Il existe plusieurs interrelations entre ces études et les PGT.

Le projet a été précédé d'une phase test dans le cadre du PRS et qui a travaillé avec les populations. Les deux dernières années ont permis de tester les capacités des populations. Les concertations ont permis de rectifier et notamment la mise en place des comités de gestion de base, comités élargis aux populations, aux CR, aux ONG, aux Projets pour un petit cadre de concertation.

Le comité de gestion est l'interlocuteur, il est légitimé pour la prise de décision et officialisé pour la mise en place de moyens logistiques (véhicule d'appui aux populations). Ce programme test a été un laboratoire pour démarrer le projet actuel.

L'AGETIP rurale intervient dans la formation là où le projet n'intervient pas.

Il s'agit d'un projet majeur pour le Ministère de l'Environnement (gouvernement) et l'USAID.

A la suite de M. Le Directeur du PGCRN les interventions ci-après ont continué les travaux.

III - LA STRATEGIE E SENSIBILISATION SUR LA MARP

M. EL HADJI SALL

Avant le démarrage de la Marp il a semblé opportun de sensibiliser les populations à la base pour expliquer la Marp. Le Comment ? Quand pour les actions ? Et Où ?

La campagne de sensibilisation doit faciliter les enquêtes qui vont se faire auprès des populations pour les rendre réceptive. la campagne est conçue avec les membres des comités qui vont faire le travail en impliquant au maximum les populations.

Dans chaque CR, 6 personnes sont impliquées pour la campagne. Les CR été divisées en 3 zones par le comité de gestion et chaque zone est représentée dans l'équipe de sensibilisation plus 3 autres personnes. La campagne est ainsi menée par les populations. Il s'agit ainsi d'une première tentative de sensibilisation appuyée par l'UGP pour augmenter les capacités. La division prévoit après la sortie de terrain de présentation de démarrer la campagne sur la préparation d'une journée de réflexion par CR pour : les explications sur la formation, le droit des membres du groupe de sensibilisation, le plan d'action de la campagne, pour dégager les moyens, le nombre de personnes contactées, la réceptivité des populations sur la Marp permettront d'évaluer la campagne.

3 interventions ont suivi cette présentation du 2° point de l'ordre du jour :

M. A. SOW (ARDIS)

Intervient pour montrer l'importance de cette campagne qui est un début dans le processus de l'appropriation du PGT par les populations;

M. SARR (PGCRN)

Précise que les 6 personnes qui vont faire partie de l'équipe de sensibilisation, sont différentes es 6 personnes qui vont travailler avec l'équipe ARDIS (formation, diagnostic, PGT

M. SEYE (ARDIS)

Suggère que toute la zone, le département de Nioro soit concernée par la sensibilisation.

IV - LES PRINCIPES DE LA FORMATION DU PGCRN

M. PAPE MEISSA DIOP

Cette intervention a comme prétexte le document de formation élaboré par ARDIS, et rappelle les principes de formation du PGCRN à capitaliser.

Les principes généraux

Des études préliminaires ont permis de définir le cadre global de la formation à respecter par les partenaires. 8 principes généraux sont dégagés :

1- Les liens entre la formation et les résultats attendus du projet. Chaque activité de formation doit tendre vers des résultats. L'articulation formation/résultat permet d'obtenir des résultats pratiques, que l'on peut évaluer et vérifier.

2- L'emploi des techniques d'apprentissage d'adultes qui permet de recommander :

- * des exercices pratiques et de participation,
- * des échanges en facilitateur et participant,
- * de prendre en compte des expériences des participants,
- * d'aider les populations à découvrir de nouvelles habileté,
- * d'expliquer la Marp, le PGT et aider à faire de la Marp et des PGT.

3- Donner aux participants des connaissances et habiletés pratiques pour réaliser leurs tâches :

- * formation pour faire un diagnostic,
- * objectifs concrets par séance.

Il faut des exercices d'appui, des jeux de rôle, des phases pratiques.

Les participants doivent savoir ce qui est la Marp et faire leur Marp. A la fin de chaque séance le participant doit pouvoir faire sa tâche.

Exemple : faire un transect et l'utiliser.

4- La formation est donnée à des populations qui vont exécuter des tâches (comités de gestion, CERP)

Ceci implique un choix des participants qui à la sortie pourront faire de la pratique. Après la présentation aux villageois, ils sélectionneront les participants aux tâches du début jusqu'à la fin du PGT.

5- Les outils et matériels

Les outils et matériels des prestataires doivent être évalués à priori pour savoir s'ils peuvent atteindre les objectifs fixés, s'assurer au niveau de l'UGP que les pratiques sont participatives et que les bénéficiaires peuvent les appliquer. Les besoins doivent répondre aux besoins en préparant les participants à aller à la tâche.

6- Evaluation des prestataires sur la base des habiletés et connaissances acquises par les participants.

Les participants devront aller sur le terrain pour appliquer les pratiques, l'équipe ARDIS sur le terrain doit veiller à corriger au niveau des exercices sur le terrain, faire le suivi et le perfectionnement par rapport aux différents outils.

Tels sont les 6 principes majeurs auxquels il faut ajouter 2 autres :

7- Effectuer des visites de suivi de la formation

8- Ne pas répéter les formations déjà développées par les autres projets, les ONG. Il s'agit ici de faire valoir les acquis et améliorer ces connaissances pour aider les autres dans le diagnostic.

VI - LA PRESENTATION DES GRANDS AXES DE LA STRATEGIE ARDIS

M. A. DIOP (ARDIS)

La stratégie ARDIS tourne autour du respect de 4 points fondamentaux dans l'élaboration des PGT :

- le respect de la philosophie du projet,
- l'accroissement de la productivité es sols,
- faire de sorte que les populations élaborent eux-mêmes leur PGT dans la préservation de l'équilibre écologique,
- impulser le développement.

Telle est l'économie de la stratégie ARDIS.

VII - DISCUSSION DU CALENDRIER DE DEMARRAGE

Les 2 parties UGP et ARDIS se sont entendues sur le calendrier suivant :

Du 1er au 4 Juin 1996 : sortie de terrain pour la présentation de l'équipe ARDIS aux CR.

Après le 4 juin démarrage de la campagne de sensibilisation.

A la fin de la campagne de sensibilisation le travail démarre par :

- la formation 9 jours (6 théoriques et 3 pratiques)
- le diagnostic 21 jours
- le PGT 21 jours
- le rapport provisoire : courant Août.

Si la formation démarre le 10 juin, les dates seront les suivantes :

- du 10 juin au 19 juin : formation (9 jours)
- du 20 juin au 10 juillet : diagnostic (21 jours)
- du 11 juillet au 31 juillet : PGT (21 jours)
- dépôt du rapport provisoire le 9 Août

Si la formation démarre le 15 juin, ces dates devront être réaménagées.

CONCLUSION

M. PAPE SARR (UGP) remercie l'ensemble des participants à la rencontre et demande que toutes les observations sur le plan de formation figurent sur le document final de fin de formation.

PROCES VERBAL DE REUNION

Dimanche 2 Juin 1996 à Médina Sabakh

Objet: Réunion avec l'équipe du CERP et les personnes devant participer à la formation Marp et au Diagnostic.

Présents :

Equipe ARDIS

CERP

Africare

Cette deuxième réunion de la tournée du 1er au 4 Juin est suscitée par l'équipe ARDIS qui a souhaité rencontrer les membres du CERP compte tenu de leur expérience, pour:

* Connaître les personnes désignées pour suivre la formation en Marp et si elles ont déjà fait de la Marp.

* Avoir un aperçu sur l'importance et les caractéristiques des localités qui constituent la communauté rurale de Médina Sabakh.

M. Pape Meissa Diop du PGCRN a rejoint la réunion et participé à la rencontre.

L'économie des échanges permet de retenir

1/ que parmi l'équipe du CERP 2 personnes ont une connaissance de la Marp

2/ que parmi les trois zones définies par le comité de gestion des RN de Médina Sabakh, les localités suivantes présentent les caractéristiques ci-après:

Pour la zone I

* Médina Sabakh : C'est la localité la plus importante par sa population . Elle concentre plusieurs services et surtout d'administration. Ici se trouve aussi le poste de santé.

* Keur Ayib : dispose de la 2ème gare routière de la région sur la route nationale, la transgambienne. c'est la porte d'accès à tous les villages situés alentours. On y pratique un peu d'agriculture mais le commerce y est plus important . Il s'agit d'une localité à la frontière, qui a des problèmes de terres et qui obligent la population à rechercher des lopins de terre ailleurs.

Sur la route nationale, les sols sont dégradés, le déboisement est complet, les sols lessivés, il n'y a plus de forêt et il y a des problèmes d'eau.

* Sangap : C'est une localité sur l'axe Ngayene Médina Sabakh et qui a comme caractéristique d'être au croisement de chemins venus d'Est (Gambie) et de l'intérieur (Djiguimar)

On peut définir ces 3 localités comme des villages centres c'est à dire des villages centres on peut considérer les villages satellites suivants:

- * Dieri Kaw " satellisée" par Médina Sabakh ; Keur Bakari (qui fait un petit carrefour).
- * Keur Ngatane, Keur Bamba, Keur Serigne Thioye sont liés à Keur Ayib
- * Pacala, Hamdallahi, sont liés à Sangap

Pour la zone II

Les villages centres seraient :

- * Djiguimar : zone du Baobolon, il fait figure de village carrefour, caractérisé entre autre par le maraîchage.
- * Payoma: Constitue un carrefour, avec la présence d'infrastructure : maternité rurale, et la SODEVA y a un magasin.

Les villages satellites seraient

* Pakane : zone dégradée, difficile d'accès, avec peu de terre en raison de la limite que constitue le Baobolon. Il est satellisée par NDiba Ndiaye

- * Keur Gagui

Pour la zone III

On peut considérer comme village centre

- * Ndiba Ndiaye qui a des équipements, un marché important et est situé sur la transgambienne.

* Santhie Médina est caractérisé par ses infrastructures la coopérative, son école primaire et sa situation d'être sur la route de tous les villages situés à l'Ouest.

* Passi Rip est un ancien village traditionnel, village de départ qui a donné un petit village comme Passi Hamdallahi. C'est aussi un site culturel

- * Falifa est caractérisé par sa case de santé les villages satellites sont les suivants:

Cohel, Siwol (satellite de Santhie Médina); Keur Katim Diakhov Ndiayène; Ndongo; les Pakanes.

Cet échange fructueux s'est terminé par la désignation des personnes qui vont prendre part à la formation et au diagnostic et leur connaissance et pratique de la Marp

MM. Madiouf DIOUF (CERP) a fait la Marp théorique et pratique

Emile Diatta (Eaux et forêts) Marp théorique.

Alassane Bathily SALL (SODEVA)

Toumboulou SANE (PNVA)

Marie GUEYE (Monitrice rurale)

Mamadou ALpha Diallo (AFRICARE) Marp Théorique et pratique

Fara NIANG (élevage)

Il a été retenu le calendrier suivant pour la suite du travail

8 Juin : Arrivée Equipe ARDIS à Médina Sabakh

9 Juin : rencontre Générale

10 Juin : Début de la formation Marp

Ngayène Mardi 4 Juin

Objet : Présentation du Comité de Gestion,

Explication de la stratégie de ARDIS,

Choix des localités pour la MARP,

Désignation des participants à la formation, au diagnostic et au PGT

Présents :

Equipe ARDIS

MM. Amadou A. SOW

Amadou DIOP

N'Diankou SEYE

Mlle N'dèye Sokhna DIAGNE

Equipe PGCRN

MM. Pape Meïssa DIOP

El Hadji SALL

Mlle Salimata BA

CERP : Chef du CERP, Madiouf DIOUF

CGRN de Ngayène

La réunion est ouverte par Papa Meïssa Diop qui donne l'objet de la réunion et les objectifs du projet.

La parole est donnée au comité de gestion qui présent ses membres :

Mamadou Diallo, Président du CGRN

Momath Diouf, commissaire aux comptes

Kéba Seck, Représentant Zone III

Kéba Diallo, Commissaire aux comptes, membre du CR

Chérif Mbaye, Représentant Zone I

Bassirou Diallo, Animateur Communautaire

Mame Serigne Gaye, Comité de gestion des forages

El Hadji Mbaye Gaye, Vice président CGRN

Penda NDiaye, Membre du bureau exécutif - Groupement projet

Alassane Touré, Conseil Rural

Ndongo dieng, Représentant Zone II
Samba Fama Gaye, Pr Conseil rural
Pathé Mbow, Trésorier, représentant des éleveurs
Moussa Kane, Représentant conseil rural

Concernant le choix des villages pour la Marp, la Zone I est concernée par 5 villages, 5 pour la Zone II et 4 pour la Zone III qui comptent respectivement au total 8 villages, 8 villages et 7 villages pour la Zone III.

Les 8 villages de la zone I sont les suivants : Diama Moussa, Médina Serigne Mbaye, Diama Mbayène, Diama Kakounda Diama Sikounda, Diama Thiamba, Diama Passi, Diama Thiewi.

Les 5 villages choisis sont les suivants :

Médina Serigne Mbaye, le plus excentré, peuplé de wolof
Diama Moussa le plus gros village
Diama Thiamba
Diama Thiewi

Ces villages partagent les caractéristiques suivantes :

- * la pauvreté
- * l'inexistence de projets
- * des problèmes d'eau liés à la sécheresse

Les activités pratiquées tournent autour de l'agriculture, du marachère et de l'embouche.

La Zone II est concernée par les villages suivants : Ngayène, Passi Ngayène, Palène, Diagle, Taïf, Fass Ngayène, Thiékéne, Sine Ngayène.

Parmi ces 8 villages les 5 suivants sont choisis

Villages centres	Villages satellites
Ngayène	Diaglè
Passi Ngayène	Palène
Fass Ngayène	Thiékéne
Taïf	(Thiékéne Diaglè)

Les problèmes majeurs sont les revenus faibles des populations, les puits sont insuffisants, les pannes de forages fréquentes.

La Zone III concerne les villages suivants : Darou Mbap, Ndoyéne, Darou Salam, Keur Diamé, Loyène, Fass Loyène, Ndiabo

les 4 villages chosis sont les suivants :

Villages centres	Villages satellites
Darou Mbap	(Mbap Loyène)
Darou Salam	(Mbap Loyène)
Ndiabo	Keur Diamé
Loyène	Fass Loyène

Pour la formation ont été désignés

Mamadou Diallo, Mamadou Diallo, Président du CGRN

Bassirou Diallo, Animateur Communautaire

Kéba Seck, Représentant Zone III

Mbengue Gaye, Représentant Groupement féminin

Ngayène, 4 Juin 1996

PROCES VERBAL DE REUNION

Dimanche 8 Juillet 1996 à Médina Sabakh

Objet : Synthèse des travaux, présentation des PGT

Présents :

Equipe ARDIS

Equipe Diagnostic

CERP

Invité : ACA

Cette réunion a regroupé l'ensemble des participants à l'élaboration des PGT des 3 communautés rurales. Il s'agit d'une restitution globale avec tous les participants. L'équipe ACA présente dans la zone a été invitée à cette rencontre. Les interventions sont les suivantes :

Equipe ARDIS :

ARIDS a rappelé la philosophie du travail, la démarche suivie par l'ensemble de l'équipe de diagnostic, et les principales étapes et réajustements qui ont jalonné le travail.

Ardis a fait la synthèse de l'espace vécu et de l'espace perçu par les populations, et le diagnostic des situations. Ce travail a été fait en commun ; la parole ayant toujours appartenu aux populations qui lors des différentes restitutions ont confirmés et précisé chaque fois que cela a été nécessaire.

Le rappel du cadre institutionnel a été fait , cadre concernant les différentes dispositions de la loi et la perception que les populations avaient de ces dispositions juridiques.

Ardis a terminé en rappelant la procédure au devra suivre

1/ l'organisation d'un CLD de restitution au niveau de l'arrondissement. CLD qui sera organisé par Ardis et le Sous-Préfet

2/ La mise au propre du travail en version française et locale

3/ La remise aux CGRN des différents PGT

Ardis remercie toute l'équipe pour sa disponibilité, l'esprit de groupe et les sacrifices en temps et en effort consentis par les uns et les autres.

M. Ndary Touré a donné des précisions concernant le cadre juridique dans lequel évoluent les comités de gestion des forages dont il est membre.

M. Madiouf Diouf du CERP donne des précisions concernant :

- l'élevage, les zones de parcours de bétail et les zones de pâturages
- les groupements féminins qui souvent, ne connaissent pas les voies à suivre pour accéder à la terre.

M. Diouf insiste sur la formation, l'alphabétisation afin que les populations connaissent leurs droits. Il termine en louant le travail qui a été fait et qui a permis de collecter une somme importante d'informations.

M. Amadou Diaw, Président du CGRN de Kayemor au nom des présidents de comités remercie le PGCRN et l'USAID. Il précise à la suite de ACA que le CGRN est conscient de son rôle en tant qu'organe du Conseil rural. Il rappelle les problèmes relatifs à la pêche ans sa zone et termine en remerciant Ardis.

M. Papa Thioye, Président du CGRN de Médina Sabakh aborde dans le même sens et adresse ses remerciements à Ardis;

M. Kéba Seck, Responsable de la zone III de Ngayène adresse au Projet et à Ardis ses remerciements d'usage au nom de la CR de Ngayène.

Le Cabinet ACA termine les interventions en rappelant la procédure de mise en place des CGRN.

Les salutations, prières et remerciements d'usage ont clôturé la réunion.

PROCES VERBAL DE REUNION

Objet : CLD organisé à Médina Sabakh le 24 Juillet 1996

A l'initiative de ARDIS et sur la convocation de M. le sous préfet de Médina Sabakh un CLD est organisé ce jour et a regroupé l'ensemble des personnes ressources de l'arrondissement de Médina Sabakh. (Liste des participants en annexe).

Sous la présidence de M. Le sous préfet entouré de M. Madiouf DIOUF chef du CERP, de M. Pape SARR de PGCRN, M. Baballi TOURE, chef de village de Médina Sabakh. Le protocole suivant a été suivi pour le déroulement du CLD.

1) M. le sous Préfet ouvre la séance en remerciant l'assistance de sa présence, il relève l'importance de la présence de but l'arrondissement, l'importance s'inscrivant dans le souci de la participation locale recherché par le projet. Ardis au terme de travail fait avec les populations a tenu à restituer encore une fois toutes les informations. M. le préfet profitant de la présence de tous rappelle la collaboration de la journée de l'arbre le premier dimanche du mois d'Août. Cette année le Khaye sénégalais a été choisi et la célébration aura lieu à Keur Ayib.

2.1 Le rappel des termes de références de l'élaboration des PGT en 3 points

2.1.1 La formation : Elle a duré 9 jours dont 6 en salle et 3 en pratiques sur le terrain. 9 Outils de la Marp sont passés en revue des fiches d'évaluation ont été distribuées ont été remplies par les participants. La synthèse en a été faite et l'ensemble synthèse et fiche individuelle a été remis au projet qui en est le propriétaire.

2.1.2 La diagnostic : Il a concerné les 3 communautés rurales dans chaque CR il a été fait le diagnostic, les contraintes, les solutions, la priorisation des actions, tout ceci précédée par les potentialités. Ainsi dans la CR de Médina Sabakh 20 villages sont concernés par ce travail, 15 villages à Ngayène et 15 villages à Kayemor.

2.1.3 Les plans de gestion des terroirs : Les schémas des plans de gestion de chaque CR ont été affichés et présentés aux populations. Ce présent CLD est l'occasion pour Ardis de restituer globalement le travail fait avant sa finalisation et son dépôt. Ardis termine sa longue intervention par les remerciements aux populations de l'arrondissement et à M. Le sous préfet pour leur disponibilité. Ardis remercie le PGCRN de l'avoir choisi et par delà le PGCRN, l'USAID d'avoir permis la participation locale des populations pour l'élaboration de leurs PGT.

L'intervention s'est terminée par la présentation des tableaux de synthèse avec par CR. Les contraintes les solutions, la priorisation des actions le chronogramme des actions et les partenaires pour ces actions.

3) M. Madiouf Diouf chef du CERP donne la parole successivement aux présidents des GGCRN.

3.1 M. Amadou Diaw Président du CGRN prenant la parole remercie tour à tour le projet PGCRN, M. le sous Préfet, M. le chef du CERP, et les populations de l'arrondissement. Il confirme sa participation au travail, et rappelle le déroulement des différentes étapes : Formation (il rappelle les outils enseignés) le diagnostic (il rappelle les contraintes pèsent sur les RN) le PGT qui en parfaite harmonie avec les informations recueillis auprès des populations. " Le travail est positif, la formation correcte, le suivi sur le terrain parfait la méthode et la stratégie ont été participative".

M. Diaw termine en confirmant son attachement au projet , et l'attente des populations vis à vis du projet.

3.2 M. Mamadou Diallo Président du CGRN de Ngayène remercie et salue les populations de leur présence. " Il s'agit d'un résumé du travail qui prend en compte tout l'arrondissement. La dégradation de nos ressources est notre fait pour n'avoir pas été prévoyant quand les ressources naturelles étaient en abondance". M. Diallo salue la démarche convaincante du projet, qui préconise la discussion entre population en dehors des convocations du projet, du sous préfet et du CERP. Il salue la mobilisation et la participation des populations qui ont été parfaites, et souligne l'attente de ces mêmes populations vis à vis du projet.. Il termine en rappelant la prise en charge dans les actions :

- de la piste Ngayène Médina Sabakh
- L'installation de magasins
- et l'aménagement d'un secteur de Baobolon à Ngayène

3.3 M. Papa Thioye Président du CGRN de Médina Sabakh prenant la parole après les remerciements et salutations d'usage confirme le diagnostic, les contraintes et solutions avancées par les populations tout une partie est prescrite au CLD.

Il remercie le projet pour la formation et les connaissances qu'il a apporté.

Après ces 3 interventions M. le chef du CERP président de la séance a donné la parole à l'assistance.

4) Les interventions de l'assistance.

4) M. El Hadji Kéba Ndiaye : Remercie l'assistance, et l'initiative de réorganisation de la rencontre. Il rappelle les objectifs du projet, la formation des CGRN, la formation donnée par ACA, l'aide de CERP, l'aide du sous préfet, et l'élaboration avec Ardis des PGT. Il confirme que le diagnostic à bien amené les problèmes , les contraintes, les solutions et la priorisation .

4.2 M. Ablaye Thiam : Après les remerciements d'usage à l'assistance, au gouvernement du Sénégal et à l'USAD demande aux populations encore plus la volonté pour l'élaboration des sous projets devant solutionner les contraintes car le diagnostic a amené tous les problèmes;

4.3 Mme. Adja Adama Cissé au nom des groupements féminins de tout l'arrondissement remercient l'assistance " les femmes sont prêtes au travail et à la participation. Les contraintes diagnostiquées qui mettent en exergue l'eau, nous intéressent plus et nous les femmes nous retrouvons pleinement dedans. Nous n'avons jamais connu un projet pareil nous ne nous estimons pas le travail accompli depuis la mise en place du projet, si nous sommes pressées c'est parceque nous sommes fatigués.

4.4 M Codé N'diaye . Déploire la dégradation des milieux qui a entraîné l'exode des jeunes, et les départs des populations vers la Casamance.

Nous avons essayé de lutter contre les fléaux par exemple les Yollandé, nous avons fait du reboisement, du maraîchage, de l'embouche; mais avec des techniques et méthodes peu efficaces. Nous avons travaillé avec le CERP et avec le CR. Nos contraintes majeures sont : les finances, le matériel et la formation. Nous avons bien diagnostiqué nos maux, il nous faut encore plus sensibiliser en aidant les CGRN.

4.5 M. Babali Touré chef de village de Médina Sabakh . Remercie l'assistance et lui demande surtout de répercuter les informations. Le diagnostic est correcte et reflète les maux de populations ce qui est logique car ce sont elles-mêmes qui les ont sorti. Il remercie le projet et les autorités présentes.

4.6 M.Ali Loum . Après les remerciements d'usage demande que les actions des sous projets à venir tiennent compte des actions déjà faites notamment le reboisement qui a été fait avec le service des eaux et forêts qu'il remercie. "Les projet doit renforcer nos actions et tout doit commencer par nous".

4.7 M. Papa Sarr du PGCRN prend la parole pour poser 2 questions à Ardis

- Pourquoi ne pas avoir fait figurer sur les tableaux la synthèse affichés les potentialités

- M. Sarr demande s'il y a des situations de référence de ce qui existe et de ce qu'il faut gérer et les délais notamment en ce qui concerne le schéma.

- l'Aménagement en Baobolon.(Maraîchage, riz, pêche);

4.8 M. Thiam de la direction des CERP

" Avec le projet et au vu de ce qui est présenté ici , la régionalisation a déjà commencé ici. Il reste les moyens et la population doit encore doubler d'effort car le conseil rural va avoir des compétences accrues. La participation populaire doit être à tous les niveaux et l'espoir reste entre les mains des communautés rurales déjà choisies pour ce travail ci-présent"

M. Thiam insiste sur l'éducation, la formation et la sensibilisation sur les différents thèmes à diagnostiquer. A la fin de ses interventions de l'assistance Ardis reprend la parole pour apporter les éclaircissements sur certains points:

- l'aménagement du Baobolon, notamment pour Ngayène la création d'un secteur de Baobolon par l'aménagement des bas fonds alentours est du ressort du Ministère de l'Hydraulique qui a un projet majeur "l'aménagement des vallées fossiles" dans lequel il y a un volet Baobolon.

- Concernant les potentialités à faire figurer elles ont bien été diagnostiquées et du reste c'est d'elles que partent les contraintes et les solutions aux contraintes. Le tableaux de synthèse n'est qu'une économie, mais tirée des tableaux de synthèse dans lesquels les potentialités figure en bonne place.

6) M. Madiouf Diouf donne la parole à M. Pape Sarr du PGCRN pour son allocution.

M. Sarr manifeste sa joie en remarquant qu'en Novembre 1995 pour l sensibilisation la salle du foyer des jeunes était pleine, 7 mois plus tard en juillet 1996 elle l'est le nouveau. Ceci est le témoin de l'intérêt des populations. Pour cela et pour leu présence, il apporte les salutations du directeur, qu'il est venu représenté. Au nom du projet. "Le besoin le plus important pour un homme après le pain est la connaissance : Notre démarche a voulu d'abord sensibiliser, former, diagnostiquer définir les sous projet et rechercher les financements.

Le PGCRN a ainsi une démarche différents des autres projet car il s'inscrit dans la durabilité pour ces actions. C'est cela sa philosophie mais il y a un processus à suivre, il ne faut pas rater un maillon de la chaîne et c'est cette démarche qui doit entraîner la mise à disposition des crédits basés aux Etats-Unis.

6.1 M. Madiouf Diouf donne la parole à M.M Massamba Bitèye et Emile Diatta donnent les précisions concernant la célébration de la journée de l'arbre pour le dimanche 4 Août 1996.

Le choix de la localité est guidée en partie par l'installation du PGCRN dans l'arrondissement de Médina Sabakh et le département à suivi ce choix

6.2 M. Madiouf après ces différents interventions invite M. El Hadji Momar a prononcé des prières pour un bon hivernage, pour les autorités du pays en guise de clôture du CLD.

Feuille de présence CLD du 24/7/96

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
1.	El Hadji Kéba TOURE	Chef de village	Médina Sabakh
2.	Domba Mballo	PNVA	Ngayène
3.	Birane Cissé	Président Parents d'élèves	Sonkorong
4.	Aliou Rachy Touré	Président Parents d'élèves	Kayemor
5.	Samba Dramé	Conseiller	Ndiba Ndiayène
6.	Kéba Mbaye	Conseiller	Ndila Kayemor
7.	Balou Sokhana Cissé	Conseiller	Sonkorong
8.	El Malick Thioye	Conseiller	NGayène
9.	Cheikh Tidiane Kébé	Conseiller	Ndimba Tala
10.	Moussa Touré	Membre Comité de Gestion	Ngayène
11.	Elimane Ndiaye	Conseiller	Boumbouné
12.	Seckou Ndiaye	Chef de village	P.K. Birane
13.	Dramé Touré	Chef de village	K. Katim Diama
14.	Math Mbaye	Conseiller	Mbapp
15.	El Gueye	Chef de village	K. Samba Diê
16.	El Modou Cissé	Chef de village	Pakala
17.	Mamadou Dieng	Chef de village	Diaglé Omar
18.	Makatim Cissé	Chef de village	K. Ayib Touré
19.	Ibrahima Seck	Chef de Village	Padaff
20.	Bakary Nogo	Conseiller Rural	Kayemor
21.	Adji Arame Cissé	Présidente Union Locale des gpt	Medina Sabakh
22.	Ndiaye Ngome	Conseiller Rural	Passy NGayène
23.	Ablaye Séna Mbaye	Président groupement	Djiguimar
24.	El Thierno Touré	Chef de Village	Falifa
25.	Mary Touré	Notable	Santhiou Passi
26.	Mbaye Touré	Notable	S. Passy
27.	Katim Touré	Chef de Village	S. Passy
28.	Mamath Touré	Chef de Village	Passy Kayemor
29.	Ibrahima Thiaw	Comité de Gestion	Kayemor
30.	El Cissé	Chef de Village	Keur Aly Diango
31.	Diê Niang	Chef de Village	K. Gagne
32.	Aly Sow	Conseiller Rural	K. Aly Diango
33.	Kéba Thioune	Chef de Village	Soto koye
34.	Landing Faye	Chef de Village-Conseiller Rural	Santhiou Médina
35.	Diana Ndate	Président Groupement féminin	Keur Bakary

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
36.	Aboubacry Bâ	Représentant des éleveurs	Médina Sabakh
37.	Ousmane Ndiaye	Chef de Village Kayemor	Kayemor
38.	Kodé Ndiaye	Conseiller Rural Kayemor	Kayemor
39.	Babou ___ Kébé	Conseiller Rural Kayemor	Kayemor
40.	Omar Bâ	Notable Kolomba	Kolomba
41.	Anna Gaye	Notable	Passy Kayemor
42.	Mamadou Gaye	Dépositaire poste de santé	NGayène Sabakh
43.	Ndongo Dieng	Représentant Zone II	NGayène
44.	Samba Gueye	Conseiller Rural	K. Katim Diama
45.	Momath Diouf	Comité de Gestion	NGayène
46.	Samba Bâ	Chef de Village	Kolomba
47.	El Lahine Lô	Chef de Village	Darou Salam
48.	Oumar Diallo	Chef de Village	Santhie Kohel
49.	Ngane BA	Conseiller rural	Diama Mbayéne
50.	Tam BA	Notable	Diama Mbayéne
51.	shalima GUEYE	Chef de village	Keur Ayib guéye
52.	Mormath TOURE	Chef village et comité gestion	Passy rip/Médina sabakh
53.	Mamadou SY	GIE	Keur Ayib guéye
54.	El Ibrahima GUEYE	Chef de village	Yongo
55.	Mandiéne THIAM	Chef de vilage	Thiméne Saghap
56.	Balou TOURE	Chef de village	Passy hamdalayi
57.	El Moudou GAYE	Chef de village	Fouta
58.	El lahir	Menuisier métallique	Médina sabakh
59.	Katim TOURE	Président parents d'élèves	Djiguimar
60.	Ibou yacine NIANG	P.G	Djiguimar
61.	Birane GAYE	Conseiller rural	Diaglé Ngayéne
62.	Omar Khadiahé	Chef de village et conseiller rural	Lohéne
63.	Fama TOURE	Groupement de femmes	Santhiou passy
64.	Mamadou TOURE	Conseiller rural	Djiguimar
65.	Aïssatou DIOP	Groupement de femmes	Soto koye
66.	Birane GAYE	Chef de village	Sine Ngayéne
67.	El Amadou THIAM	P.G	Sine Ngayéne
68.	El kéba NDIAYE	P.C.R	Kayemor
69.	El Momath TOURE	Chef d'arrondissement	Payoma
70.	Omar GAYE	Chef de village	Fass Ngayéne

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
71.	Aïssatou GAYE	Notable	Ngayéne
72.	Haïb GAYE	P.G	Fass Ngayéne
73.	Aly LOUM	C.R	Diamacakounda
74.	El Katim TOURE	Chef de village	Pakam K. Samba
75.	Koloye Diallo	Notable	Ndimb Talla
76.	El Lahim LO	Notable	Darou Salam
77.	Aly SARR	Notable	Ndimb Talla
78.	Ibou Thiam	Soudeur	Ndimb Talla
79.	Malick SALL	Chef de village	Pakane Ndiaw Wary
80.	Samba DIALLO	Chef de village	Pakane Keur Daba
81.	Aïssatou THIOYE	Présidente Groupement de femmes	Diagle Ngayéne
82.	Omar THIOYE	Chef de village	Diagle Ngayéne
83.	Ramata CISSE	Groupement de femmes	Keur Samada Dié
84.	Khady LO	Groupement de femmes	Keur Samba Diè
85.	Ibrahima Thioye	Notable	Keur Samba Dié
86.	Kany TOURE	Groupement de femmes	Taïf
87.	Aly TOURE	Chef de village	Passy Ngayéne
88.	Arame SECK	Groupement de femmes	Téne Peul
89.	El Bathie GAYE	P.forage.F	NGayéne
90.	Moth THIAM	P.G	Darou Salam
91.	Coumba NDIAYE	Groupement de Femmes	Soto koye
92.	Ameth SY	Conseiller rural	Santhie Kohel
93.	Kéba DIALLO	Conseiller rural	Ndiama Kévy
94.	Coumba DIALLO	GIE	Ndiama Kévy
95.	Penda NDIAYE	Comité de gestion	Ngayéne
96.	Mariama SY	Groupement de femmes	Diamakacounda
97.	Fatou DIENG	Groupement de femmes	Ndiarguéne
98.	Mody SECK	Notable	Diamakacounda
99.	Gorka Gassama	GIE	Diama Passy
100.	Korka SY	GIE	Sy Counda
101.	Katim Khodia TOURE	Notable	Santhie Saghap
102.	Babou TOURE	Chef de village	Santhie Saghap
103.	Goulo DIALLO	Groupement de femmes	Diama Kévy
104.	Coumba DIALLO	Groupement de femmes	Diama Kévy

105. Kéba TOURE Notable Aynouma

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
106.	Amath DIALLO	Chef de village	Diama Passy
107.	Omar SY	Chef de village	Sy Counda
108.	Sira BA	Groupement de femmes	Santh Babou Mbodj
109.	Omar GAYE	Chef de village	Ndiarguène
110.	Yama NDAO	Groupement de femmes	Darou Salam
111.	Mariama SY	Groupement de femmes	Diama kacounda
112.	Awa LO	Groupement de femmes	Taïf
113.	El Omar Pondy CISSE	Conseiller rural	Sonkoron
114.	Birame SALL	Chef de village	Djiguimar
115.	Babou NIANG	Chef de village	Djiguimar
116.	El Kéba TIGA	Conseiller rural	Darou Mbopp
117.	Moth TOURE	Chef de village	Santhie Sader
118.	Omar Aïssa LO	Conseiller rural	Darou Mbopp
119.	El Ayb NDIAYE	Conseiller rural	Ngayéne
120.	Djiolou BA	Représentant éleveurs	Kayemor
121.	Abdoulaye CISSE	Chef de village et comité de gestion	Tissé Kayemor
122.	Aïb TOURE	Chef de village	Santhie Ndiba
123.	Abdoulaye THIAM	Conseiller rural	Médina Sabakh
124.	Fatou DIAGNE	Comité de Gestion	Médina Sabakh
125.	Katim TOURE	Chef de village	Keur Ngatane
126.	Mady CISSE	Chef de village	Soukorong
127.	Diop NDIAYE	Comité de Gestion	Kayemor
128.	Macodou CISSE	Comité de gestion	Kayemor
129.	Makéba BADIANE	Conseiller rural	Kayemor
130.	El Kéba TOURE	Chef de village	Koulounloudou
131.	Kéba DIAGNE	Conseiller rural	Koulounloudou
132.	Yaya BA	Chef de village	Darou Bayéne
133.	El Mamadou CAMARA	Chef de village et comité de gestion	Kamara/M.sabakh
134.	Siaka SECK	Comité de gestion	Kayemor
135.	Rokhy GAYE	Groupement de femmes	Kayemor
136.	Awin BA	Groupement de femmes	Diama Mbayéne
137.	Adja Fatou CISSE	Président Groupement de Femmes	Kayemor
138.	El Abdoulaye DIALLO	Chef de village	Dongoron

139.	Elimane TOURE	Chef de village	Saghap
140.	Malick DIENG	Chef de village	Ndiaguéne

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
141.	Aminata SECK	Comité de Gestion	Kayemor
142.	Cheikh SECK	Conseiller rural	Lihené
143.	Sokhna THIAM	Groupement de femmes	Léona
144.	Babou TOURE	Chef de village	Katim Diama
145.	Omar TOURE	Chef de village	Keur Bakha
146.	Mariama CISSE	Groupement de Femmes	Diala kouna
147.	El Amath FALL	Chef de village	Paléne Ngayéne
148.	El Tidiane TOURE	Chef de village	Aynoumane
149.	Serigne TOURE	Chef de village	K. Babou Fady
150.	Anthia DIENG	Groupement de femmes	Ndimb Talla
151.	Bintou TOURE	Groupement de femmes	Passy Kayemor
152.	Souna GUEYE	Groupement de femmes	Ndimb Tala
153.	Aïssatou SALL	Groupement de femmes	Mbopp Lohené
154.	Mamadou THIOYE	Conseiller rural	K. Ayb guéye
155.	Abdou Aïssa TOURE	Chef de village	M.K Amadou Aïssa
156.	Birane BOHOUME	Secteur forestier	Nioro du rip
157.	Mbaye SECK	Chef de village	Thiékené
158.	Mariamaz CAMARA	Groupement de femmes	Médina Sabakh
159.	Aly Baye	Notable	Keur Lohéne
160.	Fatou BA	Groupement de femmes	Vélingara
161.	Ndiogou NDIAYE	V.C.G.F	Médina Sabakh
162.	Bocar DIALLO	C.R	Kayemor
163.	Awa DIALLO	G.F	Padaf
164.	Cheikh Mbaye	Chef de village	K. Lohéne
165.	Arouna Mara	Maçon	Médina Sabakh
166.	Aliou CAMARA	Groupement	K. Samba couta
167.	Sora DIENG	Comité de gestion	Kayemor
168.	Bassirou CISSE	Comité de gestion	Kayemor
169.	Boubacar BA	Chef de village	K. Katim peul
170.	Aliou TOURE	Conseiller rural	Payoma
171.	Kéba DIAWARA	Chef de village	Ndiawara
172.	Seydou NDAO	Conseiller rural	Falifa

173.	Daoud GAYE	P.C.R	Ngayène
174.	Fatou GAYE	CR/P.G.F	Ngayène
175.	Ndary TOURE	GR/Kayor	Kayemor

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
176.	Elimane GUEYE	CV/DI	Diery-Kaw-Nguène
177.	Ibou SINE	CS/CV	Ndiba - Ndiayène
178.	Aliou BA	Chef de village Eleveur	Youna
179.	EL Badou LO	Notable	Darou Salam
180.	Loly CISSE	Groupement Féminin	Ngayène
181.	Kady CISSE	Groupement Féminin	
182.	Mactar NIANG	Menuisier Ebéniste	Médina Sabakh
183.	Pape Amath CISSE	Comité de gestion	Médina Sabakh
184.	Samba NDIAYE	Menuisier Ebéniste	Médina SABakh
185.	Kéba DIALLO	Conseiller Rural	Ndiba NDIayène
186.	Kéba GAYE	Chef de village	Ngayène II
187.	Sokhna SOW	Groupement Féminin	Keur Aly Diango
188.	Diarra CISSE	Groupement Féminin	
189.	Aïssatou THIOUNE	Groupement Féminin	Colomba
190.	EL Pathé Ndour	Conseiller rural	Tène peulh
191.	Ousmane Diabou GAYE	Conseiller rural	Tène peulh
192.	Kéba SECK	Comité de gestion	Ngayène
193.	Soukeye SECK	Notable	Tène peulh
194.	Mame Serigne GAYE	Comité de gestion	Ngayène
195.	Mor GAYE	Comité de gestion	Ngayène
196.	Babou Ndiaye	Conseiller rural	Ngayène
197.	Momath GAYE	Chef de village	Tène peulh
198.	Coumba CISSE	GF	Colomba
199.	Momath NDOUR	Chef de village	Siwol
200.	Ousseynou LO	Chef de village	Ngër
201.	Kéba CISSE	Conseiller rural	Keur Bakary
202.	Khodia CISSE	Groupement Féminin	Darou Khoudoss
203.	Djibel DIALLO	Chef de village	Darou Khoudoss
204.	Sérigne TOURE	G.J	Darou Khoudoss
205.	Mamadou DIALLO	Chef de village	Thioub
206.	Amady BA	Notable	Thioub

207.	Mor Cissé	Notable	Mbapp
208.	Bathie Seck	Notable	Keur Aly Diango
209.	Gorgui Diallo	Chef de village	Keur S. Diama
210.	Daouda Guèye	Notable	Diaglè Ngayène

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
211.	Marc Moser	V. Corps de la Paix	Diala Kouna
212.	El Babaly	P.C.R.	Médina Sabakh
213.	Momath Ndiaye	Chef de village	
214.	El Kéba Thioyr	Conseiller rural	
215.	Birane Touré	Chef de village	Keur Ayib Touré
216.	Ndiène Thiam	Notable	Keur Serigne Thioye
217.	Mansour Touré	Conseiller rural	Passy Ngayene
218.	Aliou Diouf	Notable	Ngayène
219.	Dame touré	Photographe	Keur Ngatane
220.	EL KA	Chef de village	Diama ka coumda
221.	Tour Seck	Conseiller rural	Diama ka coumda
222.	Aliou Lo	Chef de village.CR	Fail
223.	Samba Anne	PG	Diama Kerry
224.	Bassirou Ndao	ASC	Santhie
225.	Toumloulou Sano	PNVA	Médina SABakh
226.	Lamine SALL	Notable	
227.	Goumbo Niass	Kayemor
228.	Moussa Kane	Comité de gestion	Diama ka Counda
229.	Dédia CISSE	Groupement Féminin	Somthie Kohel
230.	Emile Diatta	ATEF	CERP M.Sabakh
231.	Ndary Touré	CGF	Médina Sabakh
231.	Fara Niang	CERP	Médina Sabakh
233.	Massamba Biteye	ITEF/clf....	Nioro du Rip
234.	Amadou Lamine GUEYE	CDEPS	Nioro du Rip
235.	El hadji Mamadou Diagne	AD/CEM	Nioro du Rip
236.	Ousmane SECK	ACA	Dakar
237.	Ndary BA	Chef de village	Diama ka Counda
238.	Cheikh Guissé	ACA	Dakar
239.	Mme Baldé	ACA	Dakar
240.	Bathie Ndiaye	Comité de gestion	Kayemor

241.	Dama Kébé	Chef de village	Ndimb Birana
242.	Marie GUEYE	CERP	Médina Sabakh
243.	Alassane Bakily SALL	CERP	Médina Sabakh
244.	Abib GAYE	Chef de village	Ngayène
245.	Assane CISSE	Chef de village	Santhie

Feuille de présence CLD du 24/7/96 (suite)

N°	Noms et Prénoms	Fonctions ou Structures	Adresse ou lieu d'habitation
246.	Madiouf DIOUF	Chef de CERP	Médina Sabakh
247.	Badou Diouly CISSE	Conseiller rural	K Samba DIE
248.	Babacar Thiam	D.S.E.R	Dakar
249.	Amadou A. SOW	ARDIS	Dakar
250.	Amadou DIOP	ARDIS	Dakar
251.	Ndiankou Seye	ARDIS	Dakar
252.	Rosner Alifoutin	ARDIS	Dakar
253.	Aissatou Thioubou	ARDIS	Dakar
254.	Emmanuel Badji	ARDIS	Dakar
255.	Boubacar BA	ARDIS	Dakar
256.	N'dèye Sokhna Diagne	ARDIS	Dakar
257.	Papa SARR	PGCRN	Dakar

La séance a été levée à 15 H.